

Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques

Université des Sciences Sociales
Grenoble II
Institut d'Etudes Politiques

DESS. Direction de
projets culturels

Mémoire

L'Interprofession

Fernand CHANUT

Sous la direction de Marie-Odile GOMES
Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des bibliothèques

1992

Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques

Université des Sciences Sociales
Grenoble II
Institut d'Etudes Politiques

DESS. Direction de
projets culturels

Mémoire

L'Interprofession

Fernand CHANUT



1992
M
3

Sous la direction de Marie-Odile GOMES
Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des bibliothèques

1992

L'INTERPROFESSION DU LIVRE

FERNAND CHANUT

Résumé : Ce mémoire s'efforce d'examiner comment l'interprofession peut être à l'origine d'une amélioration de la situation de l'économie du livre. L'analyse théorique porte sur toutes les composantes de la chaîne du livre et sera complétée par une enquête.

Mots-Clefs : Livre, Ecrivain, Editeur, Libraire, Distribution, Bibliothécaire, Région Rhône-Alpes.

Abstract : This study tries to examine how the notion of interprofession might be a beginning for a better position of the book's economy. The theoretic analysis states of the components of the book's chain and will be completed by a field investigation.

Key-words : Book, Author, Librarian, publisher, Bookseller, Trade Distribution, Rhône-Alpes area.

INTERPROFESSION : n.f. groupe de professions d'un secteur économique.

(Petit Larousse en couleurs. Edition 1992)

a) INTRODUCTION

"L'époque moderne s'accompagne de la glorification théorique du travail et elle arrive en fait à transformer la société toute entière en une société de travailleurs. Le souhait se réalise donc, comme dans les contes de fées, au moment où il ne peut que mystifier. C'est une société de travailleurs que l'on va délivrer des chaînes du travail, et cette société ne sait plus rien des activités plus hautes et plus enrichissantes pour lesquelles il vaudrait la peine de gagner cette liberté".

ARENDR, Hannah

Condition de l'homme moderne.

Le groupe "**Horizon 2000**" du Xe plan (1989-1992) dirigé par Emmanuel Le Roy Ladurie a dressé dans un ouvrage de synthèse "**Entrer dans le XXIe siècle**" (Essai sur l'avenir de l'identité française. Editions La Découverte. La Documentation française 1991) le paysage de la France à l'horizon de l'an 2000, prenant en compte les évolutions en cours de la société française pour comprendre ce que sera leur aboutissement.

A travers l'analyse des changements nécessaires du service public en particulier, les auteurs avancent l'idée d'une transformation de position de l'Etat qui devrait instaurer entre ses différentes instances et la société de nouveaux rapports interactifs significatifs de la modification d'une nouvelle relation d'**autorité**, créant à des carrefours stratégiques les lieux de rencontre entre les services de l'Etat et les représentants de la Société civile. Souhaiter modifier le rapport d'autorité ouvre à la réflexion de nouvelles perspectives.

La crise, acceptée au plan national, et maintenant perçue comme mondiale, aurait tendance à séparer la société en **deux blocs opposés** : un pays qui se protège contre un pays qui agit, des citoyens peu impliqués face aux défis internes ou externes contre des citoyens résolus à changer le cours des choses. Si cet état devait se maintenir, il faudrait admettre le constat d'une immense perte d'énergie, de richesses inemployées, de potentialités inutilisées.

Afin de resouder le corps social,^{*1} les rapporteurs souhaitent un **décloisonnement des destins individuels** passant par une **transformation du style d'autorité** montrant qu'actuellement les niveaux hiérarchiques conduisent à l'incommunicabilité, à la création de différents corps refermés sur eux-mêmes. Ils reprennent une partie des analyses de Michel Crozier sur la tradition française dominante de la protection systématique des individus par le groupe. Même si cet **esprit de corps** est certainement inhérent à la société française, on peut espérer des transformations, qui tendent à intégrer le groupe primaire dans un fonctionnement d'ensemble ouvert aux nouvelles notions de responsabilités, capable d'innovations, d'anticipations sans que la mise en oeuvre du changement ne procède comme dans le passé de la position hiérarchique dominante.

Il nous est peut être possible ainsi d'avancer que **l'inter-profession**, système de relations des différents acteurs d'un même groupe en dehors des niveaux hiérarchiques peut contribuer à cet effort de modernisation, de meilleure intégration des différentes composantes de la société.

Effort de modernisation d'autant plus nécessaire que l'organisation des activités économiques en **réseaux** s'impose chaque jour de façon plus importante en raison du poids grandissant du **système informationnel**, et des nouvelles technologies (informatique, robotique, télécommunications, biotechnologies), jusqu'à s'introduire également au coeur de l'entreprise.

Ces mutations industrielles des années 80, en particulier celles des **technologies de l'information** sont largement évoquées dans l'ouvrage collectif **Sortie de Siècle, La France en mutation** (Ed. Vigot 1991) sous la direction de Jean-Pierre Durand et François Xavier Merrien : changements qui transforment aujourd'hui profondément les façons de produire, que Philippe Lorino dans un article de **Libération** du 13 juin 1990 décrivait dans les termes suivants :

"L'entreprise capitaliste, inventée pour mobiliser efficacement du sur-travail mesuré en heures, se transforme en organisation sociale destinée à mobiliser efficacement du sur-savoir... Mobiliser efficacement du sur-savoir exige une coopération volontaire de la part des détenteurs du savoir. C'est la base de la "**gestion participative**": pas de qualité totale, pas de gestion en flux tendus, pas de maintenance productive totale, sans une contribution active et motivée de tous".

Cette participation de tous les agents d'un système, se situe en grande partie dans l'analyse de **L'Ecole de la Régulation en France** souhaitant le dépassement du modèle taylorien et fordien pour une nouvelle organisation du travail (production, distribution) et de la nécessité de mettre fin au cloisonnement entre les grandes fonctions de l'entreprise. Les auteurs de "**Sortie de Siècle**" décrivent ainsi le nouveau type de l'entreprise : "poly-cellulaire, réseau maillé, entreprise plate, gestion par projet" afin de supprimer les séparations institutionnelles.

La "firme-réseau" se trouve de fait au carrefour d'une nouvelle organisation dans laquelle elle peut tout à la fois donner des ordres, sous-traiter de la production ou encore fournir de la matière première, modèle d'une grande complexité qui ne peut réussir que dans une communauté de culture entre les entreprises, dans un partage du pouvoir sur le lieu de travail, préalable nécessaire à la mise en oeuvre de l'innovation.

En France, cette nouvelle conception de rapports sociaux s'est imposée jusqu'à la mise en forme de loi (en particulier les lois dites "Auroux") des années 80 et d'une reconnaissance dans le Code du Travail. Citons en particulier :

"Les salariés bénéficient d'un droit à l'expression directe et collective sur le contenu et l'organisation de leur travail ainsi que sur la définition et la mise en oeuvre d'actions destinées à améliorer les conditions de travail dans l'entreprise" (Préambule des lois "Auroux").

"Les opinions émises dans le cadre du droit défini au présent titre, par les salariés, quelle que soit leur place dans la hiérarchie professionnelle, ne peuvent motiver une sanction ou un licenciement (Code du Travail". L 321-2).

et "le Comité d'entreprise est informé et consulté, préalablement à tout projet important d'introduction de nouvelles technologies, lorsque celles-ci sont susceptibles d'avoir des conséquences sur

l'emploi, la qualification, la rémunération, la formation ou les conditions de travail du personnel" (Code du Travail, article L 432-2).

Cette nouvelle organisation du travail (en groupe, en polyvalence) passant par un partage des connaissances et du savoir-faire peut s'ouvrir à l'Interprofession.

Quels sont les ressorts du changement social ?...

Cette question est au centre de l'ouvrage collectif **La Société française en tendances** (P.U.F. 1990, par un ensemble d'auteurs sous l'anonymat d'un pseudonyme de "Louis DIRN" : sociologues chercheurs universitaires, syndicalistes, statisticiens, spécialistes en marketing) prenant en compte au préalable l'impossibilité d'analyser à l'échelle d'un pays les transformations du système social pris dans son entier en raison d'études parcellaires et de l'existence de quelques études **macrosociologiques**.

Si Jean-Marcel Jeanneney reconnaît dans une postface que l'ouvrage répond encore imparfaitement à cette question, il constate finalement que l'apport est majeur dans la connaissance de la société française et de ses changements par "**la masse de données recueillies avec la volonté de couvrir tout l'essentiel**".

Les auteurs avancent dans l'étude consacrée à la "**Différenciation dans les grandes organisations**", le fait reconnu une fois encore du recul de l'organisation taylorienne du travail dans ses traits caractéristiques "**hiérarchie omniprésente, règles tatillonnes, structures rigides, travail éclaté**" face à l'introduction de nouvelles technologies, d'une nouvelle organisation du travail.

Une nouvelle organisation du travail ? De quel type ?

Avant tout la reconnaissance de l'importance des **ressources humaines** à l'origine des innovations, des nouvelles cultures professionnelles, d'une **autonomie** des différents acteurs, qui se prolongent jusqu'à la mise en place d'organisations participatives : "**groupes de projets, cercles de qualité, ateliers flexibles**".

Ces modes participatifs révèlent des acteurs nouveaux aux compétences insoupçonnées, des échanges installés sur des rapports originaux (hors hiérarchie généralement).

Manifestation d'une interprofession ?...

Nous nous sommes efforcés dans cette introduction de placer le concept de l'interprofession dans la prospective sociologique actuelle que nous avons tentée de représenter par le choix des 3 ouvrages sommairement présentés ("**Entrer dans le XXIe siècle**" - "**Sortie de siècle**" et "**La Société française en tendances**").

Nous pensons avoir établi dans l'avant projet du présent mémoire que la question essentielle de notre étude serait celle du **rôle que peut jouer l'interprofession dans la sortie de la crise économique** sans oublier que les modestes moyens de notre investigation nous invitent à proposer seulement **quelques réponses**.

Nous considérons pour acquit le champ de l'étude se rapportant à celui qui couvre toute l'étendue de "l'écrire" au "lire" en étudiant les différentes composantes suivantes : l'interprofession dans la presse professionnelle, la formation, la création, l'édition, les points de vente, les bibliothèques, la dimension européenne de la question.

— Un accroissement de la mobilité sociale entre 1953
et 1977 (Hommes actifs de 40 à 59 ans)

Categorie socio-professionnelle du père (code CSP53)	Categorie socio-professionnelle du fils (code CSE 53)								Total	Reparti- tion en %
	Agricul- culteurs exploitants 1	Salaries agricoles 2	Artisans petits commer- çants 3	Industriels gros com- merçants professions liberales 4	Profes- seurs, cadres superieurs 5	Institu- teurs cadres moyens 6	Employés personnels de service autres categories 7	Ouvriers 8		
1. Agriculteurs exploitants :										
1953	59,72	6,04	7,82	0,95	0,71	2,13	5,09	17,54	100,00	33,1
1977	37,79	3,52	6,14	1,48	3,00	3,71	8,92	35,44	100,00	27,0
2. Salariés agricoles :										
1953	13,46	25,77	12,69	-	0,38	0,38	7,31	40,00	100,00	10,2
1977	3,57	13,22	5,91	0,94	1,36	4,10	9,58	61,32	100,00	5,8
3. Artisans, petits commerçants :										
1953	3,98	1,49	47,76	2,99	3,23	6,22	8,46	25,87	100,00	15,8
1977	2,64	1,05	21,42	6,42	12,51	9,85	13,89	32,22	100,00	12,6
4. Industriels gros commerçants, professions libérales :										
1953	2,86	1,43	10,00	42,86	11,43	7,14	7,14	17,14	100,00	2,7
1977	1,38	-	13,99	20,92	26,04	11,90	9,71	16,05	100,00	4,2
5. Professeurs, cadres supérieurs :										
1953	3,92	-	15,69	5,88	41,18	17,65	13,73	1,96	100,00	2,0
1977	2,21	-	4,25	10,10	42,44	21,28	9,62	10,11	100,00	4,0
6. Instituteurs, cadres moyens :										
1953	-	-	16,28	11,63	16,28	16,28	18,60	20,93	100,00	1,7
1977	0,51	0,27	4,09	5,73	30,17	30,03	11,38	17,83	100,00	4,3
7. Employés, personnels de service, autres catégories :										
1953	5,14	-	10,29	4,00	12,00	13,71	17,14	37,71	100,00	6,9
1977	1,40	0,68	6,98	2,38	15,63	20,69	16,83	35,41	100,00	10,3
8. Ouvriers :										
1953	3,13	2,14	11,54	0,57	1,42	8,55	10,83	61,82	100,00	27,6
1977	1,15	1,01	6,71	1,99	6,30	10,66	13,80	58,37	100,00	31,8
Ensemble :										
1953	23,16	5,50	16,18	2,71	3,42	5,85	8,72	34,47	100,00	100,0
1977	11,44	2,25	8,48	3,66	10,15	10,64	12,12	41,25	100,00	100,0

Pohl R., Soleilhavoup J., La mobilité sociale. *Economie et Statistique*, n° 144, mai 1982.

— Comparaison des destinées en 1977 et 1985*
En % (1^{re} ligne : 1985; 2^e ligne : 1977 avec la structure de 1985)

Groupe sociopro- fessionnel du père	Groupe socio-professionnel du fils						En- semble
	1	2	3	4	5	6	
1. Agriculteur exploitant	33,8	8,9	5,0	12,0	6,7	33,6	100,0
	33,3	9,8	5,0	10,8	7,4	33,7	100,0
2. Artisan, commerçant, chef d'entreprise	2,0	29,0	19,6	19,2	7,2	23,0	100,0
	1,6	30,2	20,2	20,6	7,8	19,6	100,0
3. Cadre, profession intellectuelle supérieure	0,5	9,2	59,8	20,7	6,0	3,8	100,0
	1,4	10,3	57,8	21,6	4,1	4,8	100,0
4. Profession intermédiaire	0,1	10,0	31,8	31,3	8,8	18,0	100,0
	0,5	8,9	30,9	36,0	10,0	13,7	100,0
5. Employé	0,3	9,7	22,9	31,7	13,9	21,5	100,0
	0,8	8,6	21,6	31,0	15,0	23,0	100,0
6. Ouvrier	1,4	9,8	7,7	22,0	10,2	48,9	100,0
	1,3	9,0	7,4	21,0	9,6	51,7	100,0

Champ : hommes français de naissance âgés de 40 à 59 ans, actifs ou anciens actifs.

* Lecture : les chiffres relatifs à l'année 1977 ne représente pas les destinées réelles : ils sont « calés sur les marges de 1985 ». Parmi les tableaux compatibles avec les marges de 1985, celui-ci est, en un certains sens, le plus proche de la table observée en 1977.

b) "L'INTERPROFESSION : A TRAVERS LES CHRONIQUES

DE LIVRES HEBDO ET LIVRES DE FRANCE

La notion "d'Interprofession" à travers les rubriques de Livres hebdo et Livres de France depuis la création des 2 revues en 1979.

Il convient de rappeler que ces deux périodiques qui prennent la suite de la **Bibliographie de la France-Biblio** et du **Bulletin du Livre**, constituent en tant qu'outils bibliographiques une information* de base indispensable aux libraires et aux bibliothécaires pour leurs commandes (forme traditionnelle et habituelle "**papier**"), sous la responsabilité du **Cercle de la Librairie**, organisme d'information bibliographique, économique et professionnelle pour tous les métiers du livre

En raison de la **mission même** de cette structure, nous avons jugé nécessaire d'analyser la place de la notion d'**Interprofession** dans les 2 revues.

Les Origines : Il faut se reporter aux deux premiers numéros (4 septembre 1979 pour **Livres-Hebdo** et 1er septembre 1979 pour **Livres de France**) qui fixent dans deux éditoriaux les objectifs des revues :

- **Livres-Hebdo** : (suite de la Bibliographie de la France et du Bulletin du Livre). La description du "**Guide du Professionnel**" (première partie de **Livres-Hebdo**) s'oriente presque exclusivement du côté du secteur de l'édition : "campagnes de promotion des éditeurs", "les matériels P.L.V.", "les demandes de retour", "les changements d'adresse des éditeurs et des diffuseurs". Enfin, on situe **Livres-Hebdo** dans une perspective d'information permanente sur le monde des livres et de la profession, grâce à des études, des enquêtes, des reportages des échos ou encore des chroniques régulières consacrées à toutes les professions du livre : de l'édition à la librairie, des bibliothèques aux imprimeurs.

On peut retirer de l'analyse de ce premier éditorial une absence évidente d'objectifs clairement définis. Ainsi le monde de la profession du Livre (et il n'est pas encore question d'interprofession) est invoqué au nom d'une information qui se veut généraliste et signalétique avant tout.

Livres de France - Les perspectives de **Livres de France** sont de même nature : on vise toujours à donner une **information généraliste** sous la forme de "**renseignements professionnels**" à l'intention d'un ensemble assez détaillé de professionnels (libraires, bibliothécaires, documentalistes de CDI ou d'entreprises, éditeurs étrangers ou simples lecteurs).

A la fin de l'éditorial, il y a une reprise de ce souci de l'information destinée aux professionnels dans un but pratique : exemple du premier reportage "**une journée avec**" un libraire afin de débattre du problème de l'application du prix net.

- **Premier constat** : l'**interprofession** n'est pas invoquée à la création de 2 revues qui placent la rubrique "**Guide de la profession**" dans une préoccupation, très large d'une information, que l'on pressent assez neutre.

L'étude de l'ensemble des tables :

1°/ **Naissance de la rubrique "Interprofession" en 1981** -

Naissance discrète que révèle la table annuelle de **Livres-Hebdo** (2 articles généraux, 9 sujets sur **Electre**) que confirme celle de **Livres de France** (8 entrées au total ; 3 au titre d'une rubrique **Politique** ; 2 **Manifestations** ; 1 : **Cercle de la Librairie** ; 2 : **équipement**).

2°/ **Augmentation du nombre des entrées dans Livres-Hebdo** : multipliée par 10 entre 1981 et 1991 - une reprise très irrégulière dans **Livres de France** : Croissance jusqu'en 1984, baisse ensuite des années 1985- 1989, un pic en 1990 et à nouveau une chute en 1991.

3°/ **L'apparition éphémère de subdivisions** : ainsi création à l'intérieur de la rubrique **Interprofession** d'une entrée sur le **Prix unique** en 1981 jusqu'en 1983, d'une autre en 1983 sur la **décentralisation**. Ces deux mentions disparaissent dès 1984.

En 1991, on note une entrée sur la **Médiation Cahart** une sur la **Fureur de Lire** (depuis 1990) et sur **Electre** (depuis 1988).

- **Livres de France** présente les mêmes irrégularités en 1981 ; création de 2 subdivisions pour une année **Cercle de la Librairie et équipement** en 1982 ; **Enquêtes** (enseignement l'année en cours) ; 1984 marque la fin de la subdivision **Politique** ouverte en 1981 et 1984 celle de **Manifestations** depuis 1981 - la rubrique **Fureur de Lire** continuant depuis 1988.

- Il ressort de cette première analyse quantitative des traits permanents : augmentation de la chronique dans **Livres-Hebdo** de 1981 à 1991, constance de deux sous rubriques consacrées à la **Fureur de Lire** et à **Electre**.

- des particularités éphémères : naissance et disparition de subdivisions comme "**Politique**" "**Manifestations**" "**Enquêtes**" "**Cercle de la Librairie**" "**Equipement**" .

Mais on peut penser après tout, que le propre d'une notion d'un phénomène social est d'évoluer dans le temps en raison des adaptations toujours nécessaires.

Qu'en est-il réellement ?

En 1981 **Livres-Hebdo** ouvre sa rubrique **Interprofession** par un article sur le budget de la culture assez anecdotique mais la portée en sera considérable : doublement du budget entre 1981 et 1982 et un autre article consacré au **Cercle de la Librairie : quel avenir ?** En effet, au delà de la vente d'une partie de ses locaux pour faire face à ses engagements financiers, le **Cercle de la Librairie** met en place, dès 1980, une profonde restructuration de ses missions afin d'être "**plus que jamais le lieu de rencontre et d'étude commun des professionnels du livre**".

Ensuite sont rassemblés 9 articles sur le **prix unique du livre** et la **loi du 10 août 1981**, événement important dans l'histoire du livre même si on doit noter la présence peu conséquente de deux sujets sur le rapport **Pingaud-Barreau**.

Il y a de fait, cependant, une certaine unité dans le rassemblement de ces articles qui placent **l'interprofession** dans une perspective dynamique : des moyens supplémentaires, une régénération d'un organisme essentiel, mise en place d'une réglementation pour aider un des secteurs de la chaîne du livre en difficulté.

A défaut de procéder par la mise au point théorique d'une définition, on pouvait accepter l'idée de faire naître un concept en l'illustrant par des exemples précis.

- **10 ans après où en sommes-nous ?** L'augmentation des entrées sous la rubrique **Interprofession** cache en réalité des entrées multiples : le même article étant cité plusieurs fois (ex : **Le plan lecture sous tensions**, **Les Libraires associés au Plan Lecture**, **Belles étrangères : onze écrivains norvégiens**). La richesse numérique de la rubrique pouvait laisser supposer une **interprofession** en plein développement, dans une conjoncture extrêmement favorable, le bilan de notre analyse nous conduit à parler d'une interprofession : "**tronc commun**" "**carrefour**" "**point de rencontre**" où le même dénominateur est de toute évidence le livre ; mais au delà : aveu de l'impossibilité d'une définition dynamique.

- **Livre de France** confirme cette analyse. L'année 1981 prend en compte l'essentiel de ce qui s'est passé au nom de **l'Interprofession** : augmentation du budget de la Culture, restructuration du **Cercle de la librairie**, Rapport "**Pingaud-Barreau**" sur le livre et la lecture.

- **10 ans après** : en 1991 la rubrique **Interprofession** se résume aux annonces de la **Fureur de Lire** avec 3 entrées.

En conclusion, nous devons souligner l'abandon de la volonté exprimée au début de la création des 2 revues d'une rubrique dynamisant la notion d'interprofession - renonciation d'autant plus regrettable qu'elle provient d'une structure qui doit avoir pour mission même la mise en place d'une interprofession novatrice.

10 ans après, la rubrique devient le lieu de rencontre de toutes les évidentes réalités.

Constat qui n'est peut être pas très éloigné des propos du fondateur du **Bulletin du Livre** et de **Livres-Hebdo** : "Il reste malgré tout à faire : Le Bulletin, comme Livres-Hebdo n'est pas arrivé à susciter des études de fond faites par des professionnels comme on peut en lire dans **"Publishers weekly"**... Et puis l'information économique sur le livre est toujours insuffisante. Elle se heurte trop souvent au silence des professionnels qui ne mesurent pas assez son intérêt"...

1991	Articles Généraux 62	Médiation CAHART 20	Fureur de Lire 19	ELECTRE 4	TOTAL 105
1990	63		22	8	93
1989	57			22	79
1988	31			10	41
1987	33				33
1986	15			7	22
1985	26				26
1983	13	Décentralisation 3		Prix Unique 14	30
1982	16			7	23
1981	2			9	11

	Articles Généraux		Fureur de Lire			TOTAL
1991	0		3			3
1990	10		7			17
1989	5		1			6
1988	2					2
1987	6					6
1984	9			Manifestations 7		16
1983	3	Politique 6		8		17
1982	0	7		3	Enquêtes 2	12
1981	0	3	Equipement 2	2	Cercle Librairie 1	8

La profession de libraire nécessite une information permanente : il lui faut à la fois connaître le mouvement des publications, l'évolution du goût de la clientèle et ce qui l'influence.

Pour cela, le libraire a à sa disposition plusieurs sources d'information :

- la presse spécialisée et en particulier les périodiques "Livres-Hebdo" et "Livres de France"
- la radio et la télévision
- le salon du livre
- les groupements professionnels et syndicats
- l'éditeur

La presse spécialisée

"Livres de France" et "Livres Hebdo" ont un rôle essentiel en fournissant des informations très complètes sur les publications et en permettant les commandes.

18 % seulement des libraires de l'échantillon ne reçoivent aucun de ces magazines. 8 % reçoivent seulement "Livres de France", 24 % "Livres de France" et "Livres Hebdo", et 50 % "Livres Hebdo" seulement.

Parmi les 8 % qui reçoivent seulement "Livres de France", 4,5 % le lisent pour s'informer, et 3,5 % s'en servent aussi pour des commandes. Parmi les 24 % qui reçoivent les deux publications, 17 % n'utilisent "Livres de France" que pour consultation, et 7 % aussi pour des commandes.

Les 74 % des libraires qui reçoivent "Livres Hebdo" l'utilisent d'abord pour s'informer (38 %) et pour effectuer des commandes (35 %). Ce magazine représente donc un outil très important pour la plupart des libraires, surtout parmi les plus grands (notre échantillon comporte

en effet une proportion assez forte de libraires au-dessus de la moyenne, ce qui contribue certainement à accentuer le phénomène).

Parmi les 18 % de libraires qui ne reçoivent aucun des deux magazines, la moitié a recours à une autre source d'information.

Autres sources d'information

	Pourcentage des libraires
presse, radio et télévision	32 %
presse et télévision	27 %
télévision seulement (Bernard Pivot)	10 %
presse seulement	6 %
presse et radio	4 %
radio et télévision	2 %
aucun de ces supports	12 %
sans réponse	8 %

67 % des libraires utilisent la presse comme source d'information, et 69 % la télévision.

Le salon du livre

39 % des libraires s'y sont rendus au moins une fois : 70 % des libraires dans les Yvelines, 50 % dans le Pas-de-Calais, 50 % dans la Haute-Garonne, mais aucun des libraires du Jura.

Une proportion un peu plus faible des libraires (36 %) déclare par ailleurs se rendre régulièrement à Paris pour s'informer, passer commande à un éditeur ou rencontrer le syndicat. 68 % disent n'y venir que rarement ou jamais.

11 % des libraires déclarent manquer de temps pour s'informer.

c) FORMATION ET INTERPROFESSION

"La formation, au niveau interprofessionnel est maintenant le point fondamental. Elle doit constituer le fer de lance de l'activité du prochain syndicat".

Serge Eyrolles
P.D.G. d'Eyrolles -
Président du groupe des éditeurs
scientifiques techniques et médicaux -

..."Car le décloisonnement, interdisciplinarité est nécessaire aussi bien dans le domaine culturel que dans le domaine documentaire pour surmonter les clivages qui paralysent la profession".

Jacques Keriguy
- Ecole Nationale supérieure des sciences
de l'informatique et des bibliothèques -

"...permettre l'adaptation des travailleurs au changement des techniques et des conditions de travail".

Préambule de la 1ère loi de juillet 1971¹
sur la formation permanente continue - *

Nous avons volontairement choisi de mettre en avant propos de ce chapitre consacré aux relations de la formation et de l'interprofession 3 citations qui relèvent de 3 champs différents :

1°) Celui de l'activité économique avec la position d'un responsable d'un grand groupe d'édition.

2°) Celui de la réflexion théorique : présentation de l'avis du directeur d'un grand établissement universitaire de recherche.

3°) Enfin, le rappel du cadre général de la lère loi de 1971 de mise en place de la formation p^rermanente continue.

Il est évident que le secteur de l'édition se trouve confronté en raison de son propre développement actuel, marqué par une concentration ayant atteint des limites, et par les nécessaires mutations que demande l'ouverture du grand marché européen de 1993, à une recherche de nouvelles stratégies commerciales et financières vers des créneaux susceptibles de maintenir une rentabilité élevée. Il faut être ainsi capable de nouvelles orientations, de reconversions rapides au gré des mouvements du nouveau marché international qui se dessine.

Notons que de grands groupes comme Hachette ou Bertelsmann trouvent déjà la référence européenne trop étroite et visent une expansion dans les bassins dits linguistiques.*²

Ces nouvelles stratégies demandent donc une préparation du personnel à la mobilité, un effort pour accroître la productivité dans une compétitivité croissante et créer ainsi un climat social favorable aux multiples adaptations nécessaires.

L'étude de Bernard Guillou et Laurent Maruani : **Les stratégies des grands groupes d'édition** (analyses et perspectives - Cahiers de l'Economie de Livre. Hors Série 1) illustre ces modifications quand les auteurs décrivent les nouvelles **cartes des pouvoirs** dans "l'entreprise édition". Cette carte des pouvoirs n'est que le "reflet : de l'époque", des "exigences stratégiques", de la "nature de l'environnement économique", de la "personnalité des dirigeants" - et s'est modifiée récemment par l'importance accrue des financiers, des gestionnaires au détriment des ingénieurs.

Cela marque aussi une nouvelle culture d'entreprise : on s'adapte aux changements nécessaires par une meilleure capacité de mobilité, on utilise mieux les compétences pour améliorer la productivité collective, on se donne un meilleur climat social par de nouvelles relations humaines.

On ne peut s'étonner que dans le cadre du 6^o Plan, les éditeurs interrogés choisissent dès cette époque une formation de type permanente post-embauche plutôt qu'une formation universitaire.

En effet, la formation universitaire prend par définition un champ plus large que la formation permanente mise en place de surcroît après le recrutement et pose à terme une reconnaissance des diplômes acquis par un changement de qualification.

Il est intéressant de comparer à ce jour les programmes de formation offerts par l'**Asfodelp** (association nationale pour la formation et le perfectionnement professionnels en librairie et en papeterie) et l'**Asfored** (association pour le développement de la formation dans les métiers de l'édition).^{*3}

La date de création de ces deux associations se situe en 1972 dans le cadre des applications des premières lois sur la formation continue de 1971.

Rapidement l'**Asfored** réunit la quasi totalité des entreprises d'édition et propose dès l'année suivante les premiers projets d'accord avec l'université pour les formations éditoriales. Cette volonté de conduire avec le monde universitaire des formations de haut niveau se traduit par l'ouverture d'un mastère "**Management de l'édition**" en 1991 pour les ingénieurs, médecins, titulaires d'un DEA, d'un DESS, les anciens élèves des grandes écoles de gestion.

En outre, on peut souligner qu'à Bordeaux (siège d'un département de **carrières de l'Information** avec une section spécialisée dans les métiers du livre), Robert Estivals a développé un enseignement de la **bibliologie** où domine comme le souligne Jean-Marie Bouvaist (**Pratiques et Métiers de l'édition**) une volonté militante d'une "**interprofession**" (auteurs, éditeurs, imprimeurs, libraires, bibliothécaires, etc...) brisant les corporatismes pour se mettre au service de la lecture et des lecteurs.

Dans le même temps 1972-1992, l'**Asfodelp** affiche sa division en 1991 sur la création d'un diplôme national de librairie souhaité par la **coordination des libraires** en octobre 1990, mais repoussé par ceux qui estiment que seule la compétence, le savoir-faire acquis sur le terrain ont de l'importance dans la gestion d'une librairie.^{*4}

A l'heure actuelle 7 structures tentent de dispenser une formation prenant en compte une nécessaire interprofession :

- 1) **Asfoldelp** : Certes le niveau de formation initiale a été relevé, mais les deux diplômes délivrés (**CAP** de librairie - papeterie - presse et **BP** Brevet professionnel) sont d'un niveau modeste. Il faudra attendre les résultats du **Centre de développement des commerces du Livre**, en liaison avec le **Comité consultatif des métiers de Livre**, de créations récentes pour juger des nouvelles orientations de la politique de formation de l'**Asfoldelp**.

- 2) **Epernay** : ouvert aux bacheliers, mais de faible capacité (1 dizaine de postes), offre un enseignement inférieur à une année scolaire.

- 3) **Créteil et la FNAC** : ouverte en 1991 la filière de formation des libraires pour une trentaine d'étudiants sera sanctionnée par l'obtention d'un DUT.

- 4) **A Lyon Institut de promotion commerciale** : 15 places environ pour une formation de niveau de : brevet de technicien supérieur, des Instituts universitaires de technologie, de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur.

- 5) **Les centres en liaison avec des Universités** : Bordeaux, Mulhouse, Villetaneuse Paris-Nord.
 - **Bordeaux** : 50 étudiants pour 1 formation sur 2 ans, secteur librairie et édition.
 - **Paris-Nord** : formation jusqu'à la maîtrise de sciences et techniques "communication", ouverte depuis 1985 en 2 ans pour une vingtaine d'étudiants (mais 80 % d'entre eux se dirigent vers l'édition).
 - **Mulhouse** : 3 mois depuis 1979 pour former des vendeurs, des premiers vendeurs ou des chefs de rayon.

Ce rapide panorama des structures de formation, nous conduit à relever les points suivants :

- **Au niveau quantitatif** : la faiblesse de la capacité d'accueil par rapport aux besoins en référence aux 28.000 points de vente retenus par l'Asfodelp et Jean-Pierre Colin, Norbert Vannereau (**Librairies en mutation ou en péril ?**).

- **Au niveau qualitatif** : le niveau trop inégal des formations et la part encore trop faible de l'enseignement universitaire en dépit des formations de qualité des centres de Bordeaux, Paris-Nord et Mulhouse.

Cette situation préoccupante à notre sens se vérifie quand on s'intéresse à la situation des autres pays européens. L'Allemagne avec son école de librairie (**Buchhändlerschule**) : seul pays où la **formation** des libraires est **régie par la loi**, la **compétence** des professionnels **contrôlée**, la province irriguée par des chambres de commerce locales actives dans le secteur de la formation.

C'est ainsi que ce souci du professionnalisme conduit au Danemark les éditeurs à fournir seulement les librairies aux qualités professionnelles reconnues.

Cette description contribue à la séparation entre une Europe dite du "Nord" et une Europe du "Sud", ou encore l'opposition entre une certaine rigueur de l'organisation et des exigences moins élevées.

Il est vrai aussi que l'entretien accordé en 1990 par Pierre Descomps et Xavier d'Arthuys à Philippe PINCON (Interprofession des Métiers du Livre) place l'Asfodelp dans une situation particulière par rapport à la formation et à l'interprofession :

- Exclusion des auteurs et des lecteurs de la chaîne du livre au nom d'une conception très économiste : "Les commerçants" en priorité sont concernés.
- Regroupement de la profession de **Libraire** sous toutes ses activités jusqu'à la bureautique.
- L'acceptation de la nécessité d'un marketing, mais différent parce qu'il s'agit du livre.
- La relative confusion des métiers - exemple de programme de formation commune entre des dépositaires de presse et des dépositaires des B CP, expérience certes intéressante, mais qu'il nous paraît difficile d'ériger en système.

- Au niveau de la formation, la même absence de clarté dans les objectifs de la formation en proposant l'illusion d'un **tronc commun** à toutes les professions.

A ce propos, nous pensons faire la même remarque relative à l'expérience commune "**dépositaires de presse et de la B CP**" : les métiers du livre ont certes des points communs, mais ils ont certainement plus à gagner en développant par un enseignement de haut niveau les spécificités de chaque branche.

En fait les **rencontres de Marcevol** sous entendent une immense bonne volonté en faveur du livre, illustrées par les propos suivants "quelque chose de convivial", "un bon souvenir" "l'amour du livre" "un agréable et important souvenir" "quelque chose (colloque de Marcevol) qui traîne vaguement dans les têtes", une formation parcellisée aux ambitions trop réduites, une invocation à une **interprofession** comme agent universel portant remède à tous les maux de la crise du livre.

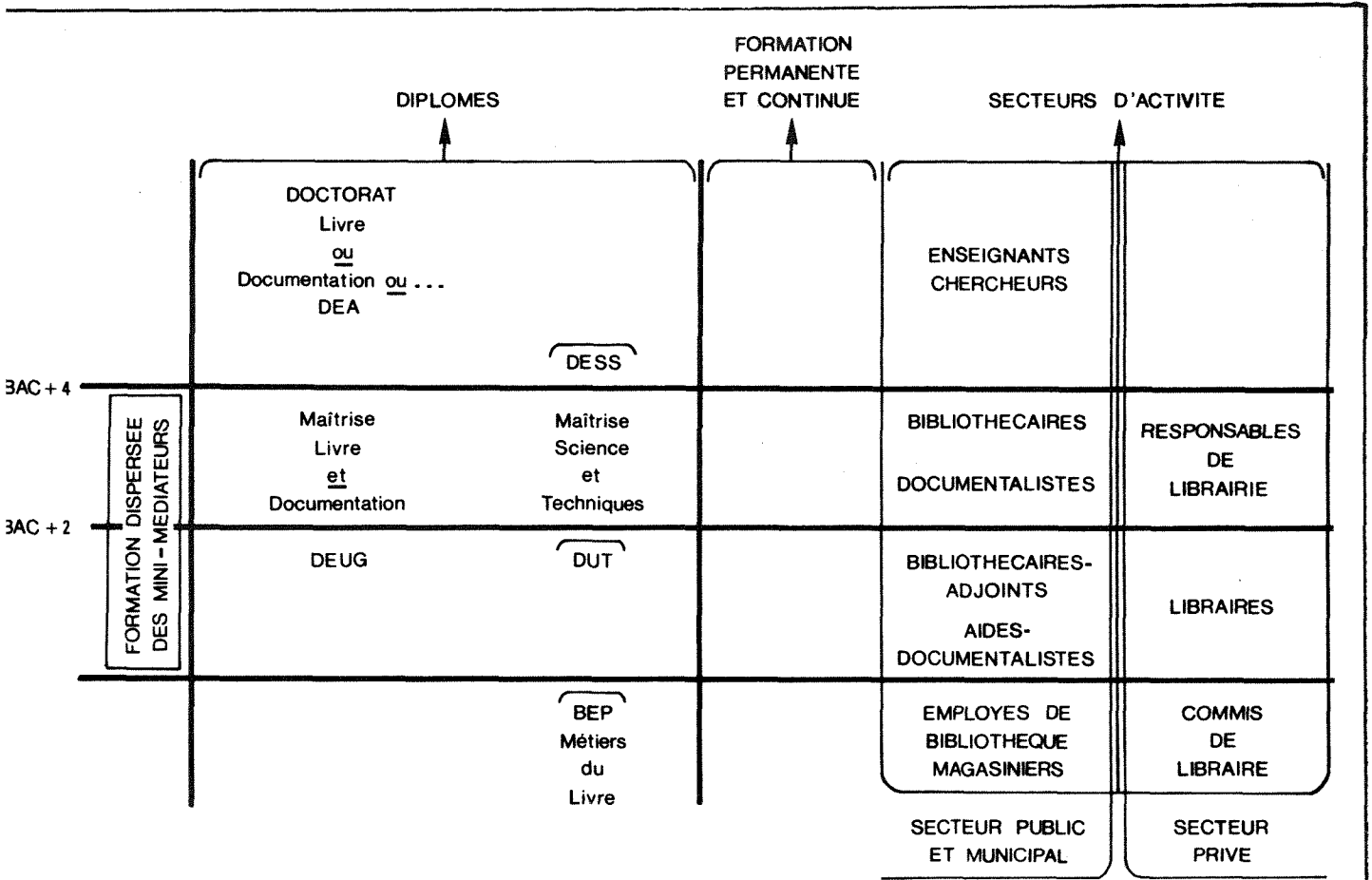
- Cette vision idyllique et volontariste s'éloigne par trop de la réalité décrite plus haut relative à la formation réellement dispensée.

- Cependant, le paysage de ce secteur change comme en témoignent les modifications de l'ENSB en 1991. L'école nationale supérieure de bibliothécaires a vécu. Elle devient **Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques**. Au delà des appellations, il s'agit d'une réforme profonde des missions de l'établissement portant sur l'enseignement délivré, le public visé, le contenu des programmes comme le soulignent Jacques Kériguy et Christine André dans l'article consacré à ce sujet du **Bulletin d'Information de l'A.B.F.** (N° 150 du 1er trimestre 1991).

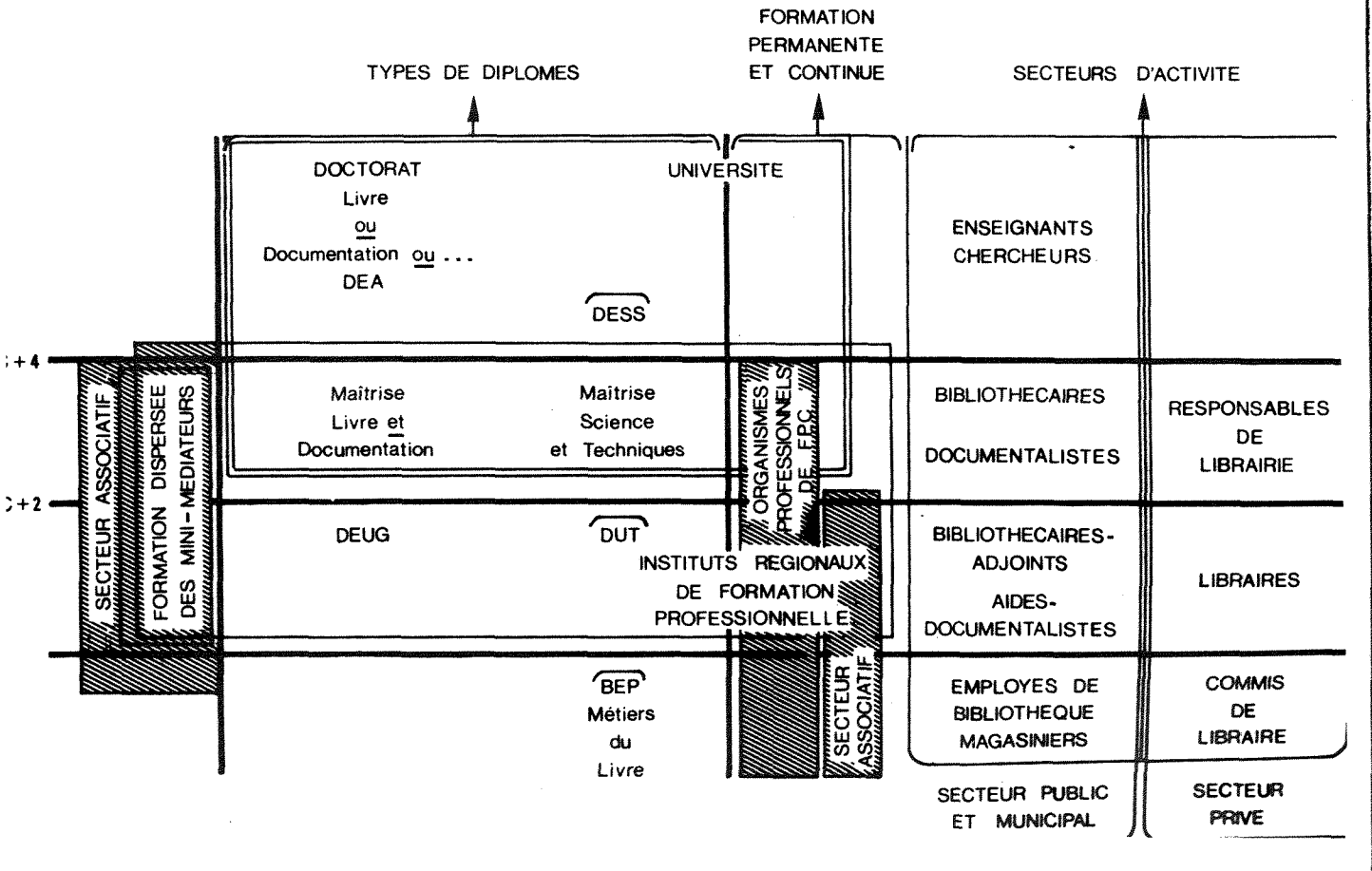
Le fait essentiel tient bien désormais dans la vocation universitaire de l'établissement (reconnue par les textes réglementaires) qui affirme ainsi la volonté de concilier dorénavant la recherche scientifique et la nécessaire prise en compte d'un vaste domaine professionnel.

On fait aussi le constat de la fin d'une illusion de la formation du personnel des bibliothèques limitée jusqu'alors à la bibliothéconomie.

"S'ouvrir à des disciplines nouvelles,... les intégrer dans les programmes des établissements...", c'est se placer dans le champ d'une formation dépassant le cadre de la reproduction du savoir-faire et prenant en compte une interprofession novatrice.

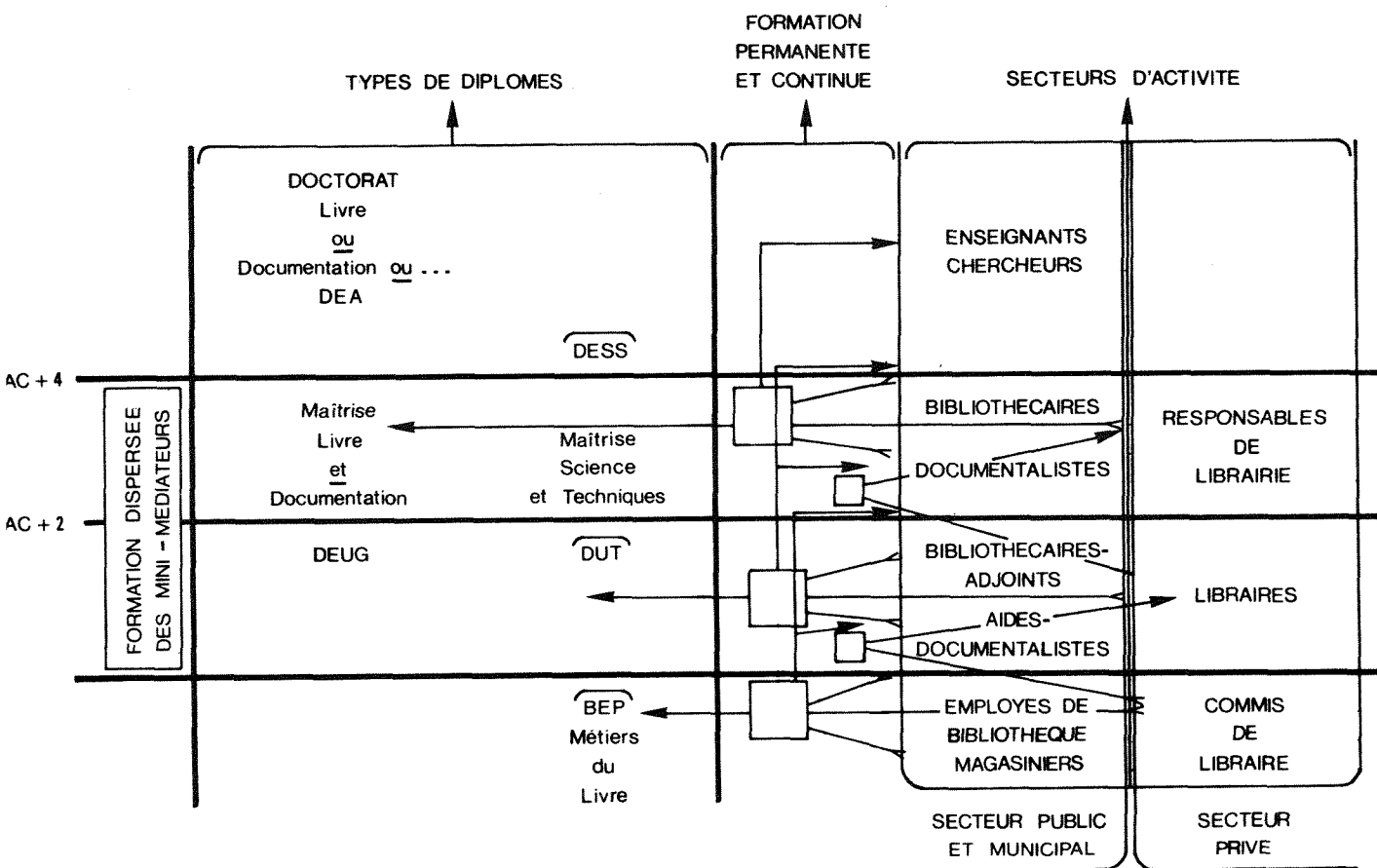


DOMAINES D'INTERVENTION DES PARTENAIRES

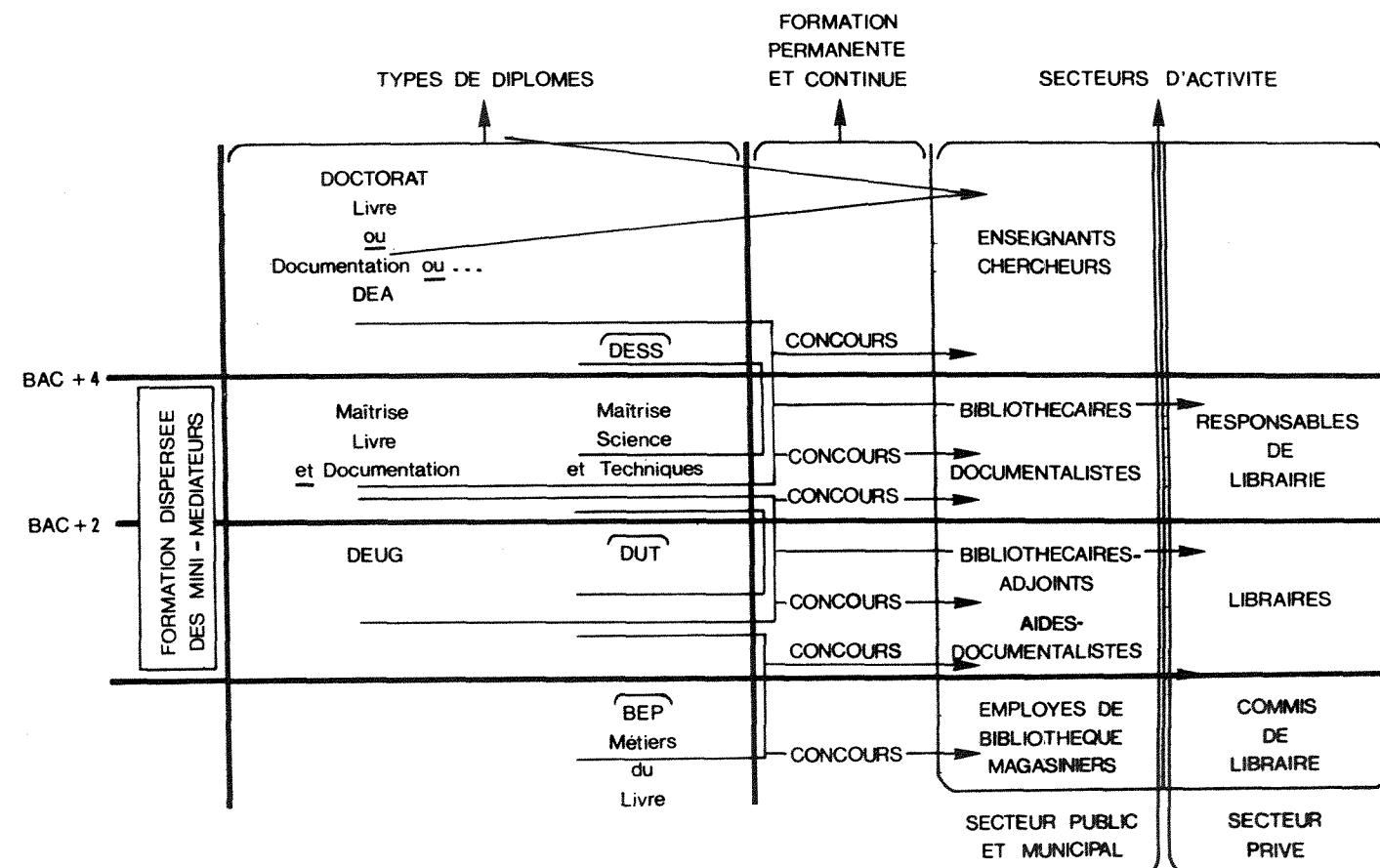


(Source : Pingaud, Bernard et Barreau, Jean-Claude. pour une politique du livre et de la lecture... voir Bibliographie)

FILIERES DE FORMATION CONTINUE



TYPES DE DEBOUCHES



* 2

	Marché intérieur		Etranger		Ensemble	
	Francs (1 000)	%	Francs (1 000)	%	Francs (1 000)	%
Ventes de livres	7 949 832	87,8	1 109 589	12,2	9 059 421	100,0
Cessions de droits	264 290	66,8	131 383	33,2	395 673	100,0
Total	8 214 122	86,9	1 240 972	13,1	9 455 094	100,0

(Source : Problèmes Politiques et sociaux, N°558, 1985, Paris,
La Documentation française)

PANORAMA DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES LIBRAIRIE EN FRANCE

EN 1991 / 1992

FORMATION INITIALE

S'adresse aux jeunes, en fin de scolarité secondaire, et est dispensée par des Universités où les participants ont le statut d'étudiant et reçoivent une formation à temps complet. Les entreprises accueillent les étudiants de 4 à 6 semaines par an, pour la découverte de la pratique du métier et la rédaction d'un rapport de stage.

ORGANISMES	NIVEAU RECRUTEMENT	DIPLOMES DELIVRES
1. Universités		
Paris Nord Paris XIII - Villetaneuse	BAC	DEUG, Culture et Communication 900 h sur 2 ans
Paris XIII - Villetaneuse	BAC + 2	MST, Communication 2 ans en alternance avec entreprise
Bordeaux III IUT B	BAC	DUT, Option "Métier du livre" 900 h en 2 ans
Haute-Alsace Mulhouse	DEUG DUT	Licence es-Lettres Option librairie. 1 an
2. Chambres de Commerce		
IPC Lyon	Inscription individuelle sur dossier, demandeur d'emploi	Certificat de stage
CFCL Epernay	Inscription individuelle sur dossier	Certificat de stage

FORMATION EN ALTERNANCE DE JEUNES

S'adresse aux moins de 26 ans, salariés des librairies, qui reçoivent en alternance, une formation théorique au centre de formation, une formation pratique sur leur lieu de travail.

ORGANISMES	NIVEAU RECRUTEMENT	DIPLOMES DELIVRES
ASFODELP	Classe de 2e	CAP librairie - Papeterie - Presse en 2 ans
	Niveau BAC ou CAP LPP avec expérience	CTL en 1 an
	BAC ou BAC + 2	BP en 2 ans
MELUN SENART IUT	Sur dossier en alternance avec la FNAC	DUT

- FORMATION PROFESSIONNELLE

S'adresse à tous salariés de plus de 2 ans d'activités en librairie, en vue de conforter les compétences requises pour le métier de libraire.

ORGANISMES	CONDITION D'INSCRIPTION	SANCTION
1. ASFODELP (Paris) Stages courts : gestion des stocks assortiments, vente.. Formation qualifiante	Formation continue ou congé individuel de formation	Certificat de stage Certificat de stage
2. IPCL (Lyon)	Congé individuel de formation	Certificat de stage

Formation

Est-il besoin d'une formation particulière pour pratiquer ce métier ?
 En règle générale, non, comme en témoignent les chiffres :

Formation "sur le tas" 60 %
 Formation supérieure 39 %

L'apprentissage "sur le tas" s'est souvent fait dans la librairie des parents ou dans des stages, après l'éventuel passage du baccalauréat. Les libraires sans formation estiment pour la plupart qu'elle n'est pas utile : certains disent même qu'il suffit d'être bon gestionnaire pour pratiquer ce métier.

Pour ceux qui ont une formation supérieure, celle-ci n'est pas toujours directement liée à leur profession actuelle (études commerciales, scientifiques, etc.), mais ceux qui ont fait des études de lettres déclarent en général en tirer bénéfice.

La formation est plus fréquente chez les libraires des Yvelines (60 %) et du Sud-Est (Haute-Garonne, Lot : 60 %).

Pour ce qui concerne le personnel employé, la relative faiblesse de la formation est encore plus accentuée :

Formation "sur le tas" 71 %
 Formation supérieure 23 % (surtout chez les jeunes libraires)

d) LA CREATION, LES ECRIVAINS -

"Je savais qu'en écrivant, j'allais vivre une vie de pauvreté. Je préférais ne pas avoir à faire subir à des enfants cette condition là".

Charles Juliet

..."jamais je ne pourrai "faire un drame" de mon travail d'écrivain, pas plus qu'un jardinier n'a lieu d'en faire un de sa besogne. Je ne retire, de cette situation sans aucun lustre, ni fierté, ni honte. C'est ainsi, et je voudrais même que ce fut de plus en plus ainsi"...

Philippe Jaccottet

"Tant que l'auteur considère le produit de son oeuvre comme un revenu supplémentaire, les rapports restent équilibrés. A partir du moment où l'oeuvre devient le gagne-pain,^{*} la tension monte".

Robert Laffont

Faut-il faire osciller la situation de l'écrivain entre deux extrêmes : celle de l'écrivain vivant difficilement de sa plume et celle de l'auteur enfin reconnu assuré d'une meilleure condition ? Ou encore enfermer la problématique de cette question dans le propos de Jérôme Lindon sur les 2 % de manuscrits de romans publiés, c'est à dire le constat d'une masse considérable d'écrits qui ne connaîtront jamais l'édition ?

Le Littré reconnaît dans l'écrivain "l'homme qui compose des livres" ; les décrets de 1975 (en particulier celui du 30 mars sur la propriété littéraire et artistique) définissent l'auteur comme celui qui tire de l'édition et de la diffusion de son oeuvre au moins 50 % de ses ressources.

Dans ce cas, il faut encore hésiter entre une définition qui fait référence à l'activité créatrice ou une description inscrite dans la société : ce qui rapporte quelques moyens à l'écrivain.

On le comprendra, il est difficile d'aborder la situation de la création, de l'écrivain sans faire un choix entre les différents angles possibles de l'analyse.

Prenons en compte l'aspect chiffré de la question pour commencer.

L'Agessa (organisme de la sécurité sociale des auteurs) recense pour l'exercice social de juillet 1989 à juin 1990, 1300 écrivains avec des situations très contrastées (une moitié gagne au mieux

150.000 F. par an, une petite minorité disposant de revenus nettement plus importants : 500.000 F., voire un million de francs).

Le chiffre modeste d'écrivains recensés est à mettre en rapport avec le nombre considérable de manuscrits expédiés aux éditeurs de l'ordre de 60 à 70.000. **Marc Pessin**, éditeur remarquable par la qualité du travail réalisé, du choix des textes à éditer jusqu'à leurs diffusions, reconnaîtra au cours de notre entretien recevoir environ 2 manuscrits chaque jour qui sont retournés dans le cas d'une non édition à leurs auteurs.

Il y a là la manifestation bien établie d'un problème de la société française qu'on ne peut évacuer par la boutade : "En France tout le monde écrit et personne ne lit !..." Jérôme Lindon pose bien à notre sens une question essentielle à savoir : faut-il choisir de définir l'écrivain par l'acte d'écriture ou de publication (ou d'édition). Ou encore admettre que le crible de l'éditeur (Jérôme Lindon parle de "tri") est le seul élément déterminant pour donner acte à la naissance de l'écrivain ?

Cette question pour les raisons évoquées ci-dessus était en 1981 au centre des préoccupations des membres de la **Commission du livre et de la lecture**, dirigée par Bernard Pingaud et Jean Claude Barreau dans l'examen des points suivants : situation de la création (statut de l'écrivain, aide à la création, traduction), projet d'une **Maison des écrivains et du livre**.

Le projet était ambitieux et renouait avec la philosophie du Front Populaire. On parle donc : de reconnaître l'auteur comme un travailleur avec tous les droits qui s'y rattachent (pris en compte de l'unicité de la profession pour ne pas séparer les activités principales ; droits d'auteurs tirés de l'édition ; des activités secondaires : traductions, collaborations littéraires diverses) - de revoir la fiscalité des auteurs (étalement des droits d'auteurs, suppression de l'imposition des récompenses littéraires), de corriger enfin la loi de 1957 sur la propriété littéraire et artistique.*²

Vaste chantier de réformes et de bouleversements prévisibles que le rapport Pingaud Barreau avait seulement préfiguré car dix ans après la situation est restée pratiquement inchangée.

La question a même connu des dérives inquiétantes comme l'application en 1991 de la TVA aux auteurs alors que la Communauté européenne avait prévu de laisser la question en l'état (c'est à dire le régime de l'exonération) jusqu'en 1993 pour statuer ensuite définitivement.

Le statut social de l'écrivain reste à mettre en place, mais il faut admettre la rudesse et la complexité de la tâche, ce qui explique que Patrice Cahart dans son rapport **Le Livre français a-t-il un avenir ?** ait écarté cette question du champ de sa recherche. Pierre Assouline évacue lui aussi ce problème dans l'enquête de **Lire** (N° 180 de 1990) par une présentation détaillée des organismes (CNL, Fondations, Conseils Généraux, etc...) chargés d'aider par bourses, aides diverses, etc..., les auteurs, sans porter remède définitif à une situation préoccupante, sans avancer quelques solutions pour une prise en compte de l'écriture en tant qu'acte social.

Ainsi, on peut reconnaître avec **Jean Marie Bouvaist (Pratiques et Métiers de l'édition)** que le libéralisme économique ne garantit pas toujours la liberté d'expression et encore moins la possibilité de création; avec **Régis Debray** que "la dépendance à l'égard de l'Etat n'a jamais été un idéal, dépendre du marché de l'opinion, donc du plébiscite commercial comme validation morale et intellectuelle, risque d'être un cauchemar".

La voie est donc étroite entre une intervention de l'Etat tout puissant et le "laisser faire" du libéralisme.

Dans le cadre de notre enquête, nous avons rencontré 5 écrivains : Jean-Pierre Andrevon, Frank Giroud, Charles Juliet, Emma Louis, Nicole Schneegans.

Jean-Pierre Andrevon : spécialiste et maître incontesté de la science fiction française; reconnaissance attestée par sa présence régulière dans la célèbre collection *Présence du Futur* chez Denoël. Le rédacteur de la notice qui lui est consacrée dans le *guide des écrivains de la Région Rhône-Alpes* parle d'une rare fertilité, certes, mais il faudrait admettre aussi une absolue nécessité: faire paraître au minimum 2 titres par an pour assurer une modeste existence. L'auteur a, en effet, abandonné depuis une vingtaine d'années la protection du double métier : enseignant ou journaliste.

On retire de l'entretien un certain pessimisme sur la situation de l'écrivain, l'auteur limitant son champ d'activité aux indispensables relations avec son éditeur. Cet isolement rendu parfois nécessaire par l'écriture était rompu (jusqu'en 1991) par une participation active au Centre de Création Littéraire de Grenoble, organisme faisant oeuvre d'un certain militantisme de l'écriture et dirigé jusqu'à sa dissolution par l'écrivain Philippe de Boissy.

Frank Giroud : agrégé de l'université, ancien élève de l'École des Chartes, scénariste de bandes dessinées depuis une dizaine d'années. Publie essentiellement chez Glénat, à citer la série **Louis La Guigne**, (en 8 tomes à ce jour) et en 1990 les **Oubliés d'Annam**, retour sur le passé de la présence française en Indochine.

Au cours de notre entretien, l'auteur a attiré notre attention sur les points suivants de la situation d'écrivain spécialisé dans l'écriture de bande dessinée :

- fragilité du marché depuis quelques années conduisant auteurs et éditeurs à utiliser le procédé de la série qui permet une relance éditoriale sur les premiers titres prévus.

- difficultés liées à la stagnation de la presse spécialisée de la bande dessinée et parfois disparition de certains titres (**Circus**, **Métal hurlant**) qui sont par le système de "pré-publication" un moyen important pour les scénaristes, illustrateurs d'assurer la pérennité de leur travail.

La rencontre illustre cependant un choix intelligent entre une activité intellectuelle volontairement adoptée et un statut social relativement modeste. Continuité des circonstances, un certain isolement se dégage de cette situation que l'auteur cultive sans ostentation voulant avant tout préserver une qualité de l'écriture.

Charles Juliet; que nous avons rencontré à plusieurs reprises et connu avant le succès médiatique de *L'Année de l'éveil* (1989). L'homme force le respect : les années difficiles de la jeunesse de l'internat de caserne ; la lente prospection intérieure du *Journal* (3 volumes parus à ce jour - période de 1957 à 1981), les rencontres avec Bram Van Velde, Samuel Beckett, une recherche poétique sans concession.

Mais la situation sociale de l'auteur illustre bien l'inadaptation d'un système : une vie matérielle extrêmement difficile en dépit d'une bourse du CNL, d'une résidence en Allemagne (Tubingen, Stuttgart) et d'un projet d'accueil pour 1992 par le Conseil Général du Gard.

Au delà de la personnalité même de Charles Juliet, on comprend l'extrême réserve de ses relations avec ses éditeurs : pas de participation personnelle à la négociation des droits pour l'adaptation cinématographique de "*L'Année de l'éveil*", une connaissance très limitée des tirages de tous ses écrits. Cela s'accompagne par un refus affirmé du carriérisme, du parisianisme. L'homme est d'une fidélité exemplaire, à ses amis, à sa ville, à son passé.

Sa participation active : aux fêtes du Livre (*Fureur de Lire*), aux manifestations de rencontres littéraires (les invités de Charles Juliet à Annecy, avec la bibliothèque municipale : Claude Roy, Christian Bobin, Andrée Chedid, etc...), aux traditionnelles "ventes signatures" relève de l'exercice normal d'une courtoisie toujours présente.

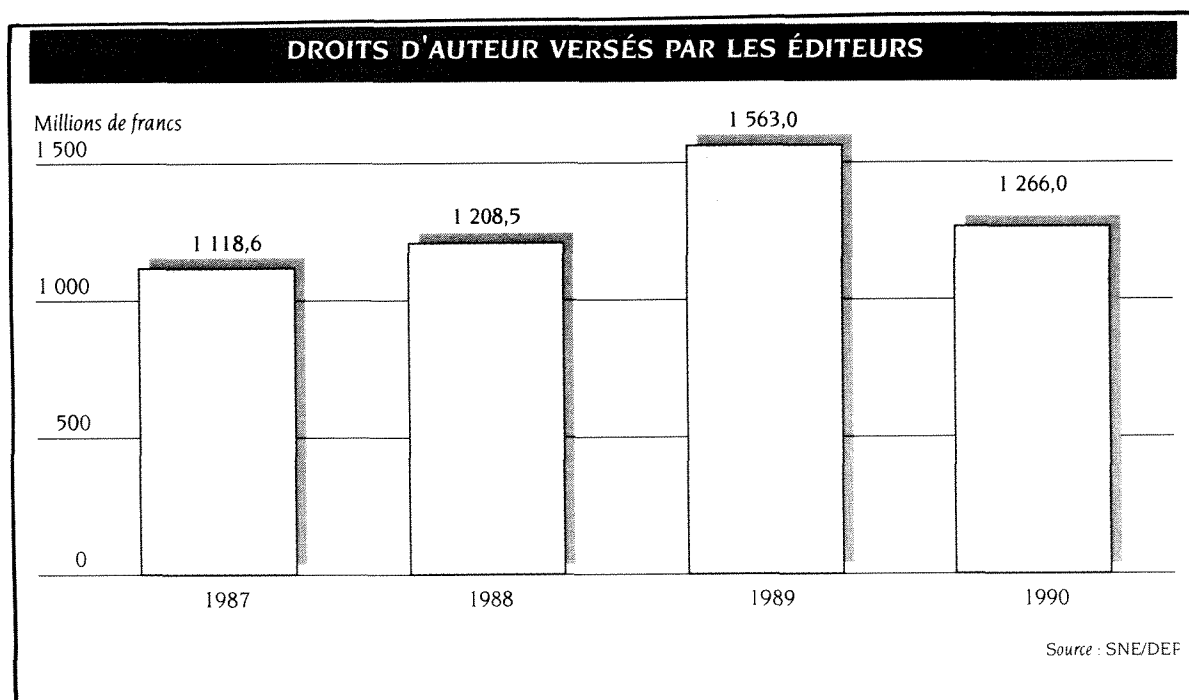
Emma Louis et Nicole Schneegans font partie elles, du groupe sans cesse renouvelé d'auteurs qui doivent arbitrer des partages difficiles entre la vie professionnelle et l'activité créatrice.

Emma Louis : journaliste dans le grand quotidien régional local, 1er roman *Entre Ciel et Terre* au Centre de Création Littéraire de Grenoble, a publié aux Editions Curandera *Carnet de voyage en Dauphiné, L'Isère vagabonde (1991)*, commande de l'éditeur, souhaiterait se consacrer pleinement à l'écriture mais se heurte du fait de son statut professionnel à la réglementation du CNL comme à celle de l'ORAL. De par son activité a une bonne approche du monde du livre à Grenoble particulièrement, mais reste au fond assez réservée sur une situation locale en prises aux schémas plutôt traditionnels (ventes signatures, rencontres, etc...).

Nicole Schneegans, chargée d'études au Centre Régional de Documentation Pédagogique de Grenoble, spécialiste de la littérature de jeunesse (3 parutions chez Flammarion, et Amitié), un premier roman chez Stock en 1989 - fait état de la difficulté de sortir des classements bien établis (auteur de livres pour les jeunes). Le désir d'aborder plus à fond une autre écriture (roman) se faisant sentir chaque jour plus pesamment. Comme Emma Louis constate avec regret les difficultés pour obtenir une bourse du CNL ou une aide de l'ORAL.

"Halte au pessimisme" ! titrait Josyane Savigneau en introduction à *L'année des lettres* pour l'édition de 1989 et cherchait le réconfort dans les beaux succès de l'année auprès d'un "grand public", beaux succès assurés avant tout par des auteurs reconnus (Benoîte Groult, Dom Frank et Jean Vautrin, Henri Troyat, Claude Mauriac, etc...) dans un contexte que Pierre Lepape décrit quelques pages plus loin marqué par un parisianisme sans partage vis à vis de la province et par une création romanesque aux mains des lettrés qui exercent déjà un autre métier.

"Un autre métier" voilà certainement la caractéristique essentielle du secteur de la création et de ses acteurs rendant son approche difficile et faussant les possibilités de mise en place d'une réelle interprofession. Le champ de la création nous est apparu très circonscrit dans des limites bien définies. En raison de l'isolement certes nécessaire à l'écrivain, les relations vers l'extérieur sont souvent vécues comme une nécessité commerciale : celle d'aider la promotion des ouvrages édités (ventes signatures dans les librairies).



Les lois du 11 mars 1957 et du 3 juillet 1985 quelques repères

Créer, adapter des ouvrages en coédition ou en coproduction, sur le plan juridique relève — quant au fond — des mêmes règles et contraintes que l'édition traditionnelle : c'est dire que tout responsable d'ouvrage ou de collection doit toujours garder en mémoire, dans chacune de ses démarches, la lettre et l'esprit de la loi du 11 mars 1957. Privilégier certains articles clés est relativement téméraire, car la lecture intégrale des textes demeure irremplaçable. Nous avons néanmoins pris ce parti, en l'assortissant de deux indications : en caractères romains, nous reproduisons l'intégralité (ou un fragment de l'article), en petites capitales, en marge, nous avons tenté de très brièvement définir la portée de l'article.

DES DROITS DES AUTEURS

DROIT DE PROPRIÉTÉ INCORPORELLE

Article 1 : « L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » (*sont définis les attributs d'ordre intellectuel, moral et patrimonial*).

« L'existence ou la conclusion d'un contrat de louage d'ouvrage ou de service par l'auteur... n'emporte aucune dérogation à la jouissance du droit. »

ÉTENDUE DE LA PROTECTION

Article 2 : *Sont protégées* « toutes les œuvres de l'esprit, quels qu'en soient le genre, la forme d'expression, le mérite ou la destination ».

RECENSEMENT DES ŒUVRES DE L'ESPRIT

Article 3 : *Il recense toutes* les œuvres de l'esprit, englobant l'écrit, et les œuvres chorégraphiques... les compositions musicales, les œuvres cinématographiques... et audiovisuelles... les œuvres de dessin, de peinture, d'architecture, de sculpture, de gravure, de lithographie... les œuvres photographiques de caractère artistique ou documentaire... les œuvres des arts appliqués, les illustrations, les cartes géographiques, les plans, croquis et ouvrages plastiques relatifs à la géographie, à la topographie, à l'architecture ou aux sciences et, selon la loi du 3 juillet 1985, les œuvres graphiques et typographiques.

AUTEURS DE
TRADUCTIONS/
D'ADAPTATIONS

Article 4 : « Les auteurs de traductions, d'adaptations, transformations ou arrangements... jouissent de la protection...sans préjudice des droits de l'œuvre originale. »

PROTECTION
DU TITRE

Article 5 : « Le titre d'une œuvre ..., dès lors qu'il présente un caractère original, est protégé comme l'œuvre elle-même... »

RESPECT
DU NOM
DE L'AUTEUR
ET DE L'ŒUVRE

Article 6 : « L'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre. Ce droit est attaché à sa personne. Il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible. Il est transmissible à cause de mort aux héritiers de l'auteur.... »

PROTECTION
DE L'ŒUVRE
DES SA CREATION

Article 7 : « L'œuvre est réputée créée, indépendamment de toute divulgation publique, du seul fait de sa réalisation, même inachevée, de la conception de l'auteur. »

Articles 9 - 13 : Sont définis : l'œuvre de collaboration, l'œuvre composite et collective et les droits des co-auteurs.

DROIT DE L'AUTEUR,
DES AYANTS DROIT
D'EXPLOITER
SON ŒUVRE.
SA DUREE.

Article 21 : « L'auteur jouit, sa vie durant, du droit exclusif d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire. Au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants droit pendant l'année civile en cours et les cinquante années qui suivent. »

e) L'EDITION

LA DISTRIBUTION,

..."Le métier d'éditeur est un métier total, pour lequel vous devez avoir à la fois un goût pour les livres, un jugement, un sens de la communication, de la production, du commerce et des finances... C'est un métier d'une merveilleuse diversité, risqué, mais aussi en perpétuel renouvellement"...

Robert Laffont

..."Mais notre priorité est incontestable d'alléger nos programmes. Au premier semestre, [1991] nous n'avons fait que réduire la production en fonction de la conjoncture ; nous avons l'idée d'être plus sévères dans les mois et les années à venir"...*¹

Francis Esménard
P.D.G. d'Albin Michel

..."Plus le marché*² est difficile, plus le salut ne peut venir que de la qualité, de l'authenticité des talents. Les tentatives pour faire du chiffre avec de fausses valeurs se paieront de plus en plus cher"...

Jean Claude Fasquelle

- Janvier 1992 : l'éditeur Bernard Barrault suspend son activité, la fonction éditoriale de cette maison née en 1983, sera reprise en totalité par Flammarion déjà actionnaire majoritaire depuis plus d'un an.

Trois raisons essentielles sont avancées :

- 1) - modification rapide de l'édition observée ces derniers mois,
- 2) - intrusion des agents littéraires visant à imposer les lois du marché américain,
- 3) - dégradation des règles déontologiques jusque là en fonction,

"La mort du Livre" promise par le sociologue Marshall Mac Luhan (*La Galaxie Gutemberg* (1962) et *Pour comprendre les Médias* (1964) se fait finalement attendre même si la concurrence dans les dépenses de consommation chez les ménages accentue le recul de l'écrit.

En effet, la synthèse des enquêtes réalisées entre 1973 et 1988 et présentées dans *Les Pratiques Culturelles des Français 1973-1989* pouvait globalement laisser supposer un développement de la diffusion du livre (augmentation des foyers possédant des livres, des Français qui ont lu ou acheté au moins 1 livre ou encore fréquenté une bibliothèque). Or une analyse plus fine met finalement en évidence le fléchissement du nombre moyen de livres lus, le recul de la lecture chez les 15-24 ans, et la féminisation du lectorat, marquant ainsi une place moins prépondérante de l'écrit dans notre culture - restant cependant toujours essentiel dans la transmission des connaissances.

Ce marché en fait en difficulté, intensifie les modifications de restructuration en cours depuis de nombreuses années - marquées avant tout par une **progression du Capital** dans cette activité économique en raison du poids de la distribution et du niveau toujours plus élevé des dépenses de promotion.

On connaît les liens d'**Hachette** et de **Paribas** depuis 1911 (Banque de Paris, et des Pays bas), des problèmes rencontrés par Robert Laffont lors des difficultés liées aux changements de part du capital de sa maison entre les financiers de Wall Street et Time-Life, le poids de l'Union Financière de Paris dans le groupe de la Cité, l'importance de la Banque de l'Union parisienne chez les éditions Bordas.

Cette progression du capital accompagnant une concentration toujours plus forte vise bien en effet comme le soulignait **Laurent Maruani**, à l'occasion du 10e salon du livre en 1990, une amélioration du **taux de rentabilité**.^{*4}

Il est vrai comme le montrent, par ailleurs, Bernard Guillou et Laurent Maruani dans le numéro hors série (N° 1) des Cahiers de l'Economie du Livre (**Les stratégies des grands groupes d'édition. Analyse et perspectives**)^{*5} que les charges financières sont considérables : la mise à jour de l'Encyclopaedia Universalis aura coûté en 1984 autant que l'édition originale, l'édition du grand Larousse Encyclopédique, Encyclopédie des années 90 environ 200 MF.

en raison des améliorations techniques d'impression (surenchère sur l'appareil iconographique) et de l'internationalisation grandissante des éditions.

Cette logique financière induit une politique éditoriale d'une ampleur nouvelle : poids des méthodes de marketing et de commercialisation, recherche systématique des débouchés vers l'audio-visuel, focalisation sur les titres et les auteurs les plus susceptibles d'être appuyés de façon massive par les médias prescripteurs : voilà quelques traits du marché américain, (logique du **best-seller** privilégiant à l'excès les ouvrages à rotation rapide) qui tend à imposer ses règles au marché européen.

Dans cette perspective, on peut regretter que le débat organisé à l'occasion du 10e Salon du Livre ne prenne pas en compte les effets excessifs des concentrations sous l'angle de la **production littéraire et artistique**.

Faut-il donc s'accom^moder du constat des choix opérés par les grands groupes qui préfèrent "payer 1 M. d'avance sur le synopsis d'un auteur à succès que 10.000 dollars pour le premier roman, fût-il plein de promesses d'un inconnu" comme le constatent Bernard Guillou et Laurent Maruani ?

Ou encore partager l'inquiétude de Jean Guy Boin dans ce même débat en se demandant si des **"logiques trop exclusivement financières ne conduisent pas à une banalisation, à une standardisation de la production, tant au niveau national qu'international ?**

On s'accorde à penser que les années à venir seront celles d'une stagnation du marché **"culture-art-loisirs"** et en particulier celui du secteur de la littérature générale face au développement du domaine de la connaissance, de l'éducation, des dictionnaires, des encyclopédies, des livres scolaires d'enseignement et de formation.

La **baisse des tirages moyens**,⁶ l'apparition de nouveautés conçues et écrites rapidement, la présence temporaire des ouvrages en librairie autant de phénomènes qui accélèrent une logique d'industrie moderne axée sur les hauts profits.

Reste cependant à la marge un secteur de petits éditeurs⁷ qui ont contribué à la renaissance d'un **artisanat créateur** décrit par Jean-Marie Bouvaist et Jean Guy Boin dans l'ouvrage **"Du Printemps des éditeurs à l'âge de raison - Les nouveaux éditeurs en France (1974-1988)"**.^{||}

Ces nouveaux éditeurs se sont installés en premier lieu sur le terrain laissé libre par les grands groupes : le secteur des romans avec des tirages par titre inférieurs à 10.000 ex. ou des ouvrages de recherche dans une fourchette de 2 à 3.000 exemplaires.⁸

On note une importance fortement marquée pour les auteurs nouveaux : 70 % de ces éditeurs ont publié des premières oeuvres. Cette politique éditoriale originale accompagne des structures d'entreprise très éloignées des modèles de référence : Ces **"éditeurs artisans"** (issus en majorité de l'université pour plus de 60 %), visent les **micro-marchés** et s'attachent dans une pratique globale de leur métier à garder la maîtrise de toutes les étapes de la naissance du livre jusqu'à sa rencontre avec le public. Il s'agit d'une édition à **"dimension humaine"**.

9

Cette organisation* horizontale, l'éditeur gardant un contact permanent avec les libraires, la presse exige de l'interprofession (autres éditeurs, libraires, bibliothécaires) une activité soutenue que les nouveaux et jeunes éditeurs estiment trop souvent insuffisante.

Cette exigence à l'égard d'une interprofession active et militante se justifie par les difficultés rencontrées lors de la mise en place de la distribution (l'intendance commerciale) et de la diffusion (la promotion des ouvrages auprès des divers détaillants afin d'obtenir les commandes nécessaires).

10

Créer sa propre structure de distribution* relève d'un effort financier considérable : couvrir 1500 à 2000 points de vente exige près de 50 millions de CA au prix de cession libraires, soit près de un million d'exemplaires vendus, ces quelques chiffres avancés par Bouvaist et Boin montrent bien la nécessité de sous-traiter distribution et diffusion et placent cette activité au centre des problèmes éditoriaux.

Citons encore quelques chiffres : 280.000 titres réputés disponibles, 10 à 15 librairies en France avec un fonds supérieur à 100.000 titres, plus de 50 nouveautés commercialisées chaque jour ouvrable : des paramètres difficilement contournables qui conduisent les éditeurs à sous traiter généralement distribution et diffusion.

On connaît le poids du **CDL** (Centre de Diffusion du Livre) d'Hachette^{*11} : accès pour l'éditeur aux 1000 points de vente dans la mise en place des nouveautés et à la totalité du réseau des CRDL animé par les représentants. Le coût restait en 1982 fort élevé : 500.000 F. de caution à l'entrée, service entre 9 et 15 % du prix public hors taxe, nécessité d'être accepté auparavant par une structure de diffusion.

La **Sodis**, structure de distribution du groupe Gallimard impose les mêmes règles aux éditeurs ; **Interforum** (groupe Laffont-Albin Michel) des contraintes financières assez lourdes (retenue de près de la moitié des ventes en guise d'assurance) qui pénalisent les trésoreries.

Reste le groupe des moyennes et petites structures : Diffe-dit, Distique, etc... Citons les PUF qui distribuent certainement dans de bonnes conditions les ouvrages d'une dizaine d'éditeurs au regard du faible taux de retours (environ 6 %).

On retrouve au niveau de la diffusion les mêmes problèmes évoqués ci-dessus à propos de la distribution. Nécessité d'être intégré dans un réseau de qualité assurant une bonne promotion des ouvrages.

Au terme du chapitre consacré aux services commerciaux dans **Pratiques et métiers de l'Édition** de Jean Marie Bouvaist, un entretien avec Jean-Guy Boin directeur financier et commercial des éditions **La Découverte**, diffusées par la CDE (1), distribuées par la Sodis est proposé.

On retiendra la nécessité d'une étroite collaboration entre le distributeur et l'éditeur y compris en matière de tirage, de promotion et de synthèse des informations recueillies sur le terrain par le réseau du distributeur.

Cependant au niveau de l'ouverture vers l'étranger, les lourdes contraintes financières limitent les ambitions de l'éditeur à une simple présence dans les pays francophones.

(1) "Depuis, trente deux ans que je suis dans le métier, je n'ai jamais vu pareille crise. Les libraires, hier complices, ne jouent plus le jeu. Eux-mêmes en proie à des problèmes financiers que je comprends, se méfient de la fragilité des petits éditeurs. Mais si nous disparaissions, que vont-ils devenir ? C'est un vrai problème de société": Jean-Paul Belval, fondateur-gérant de la CED (Centrale Edition Diffusion), in **Livres-Hebdo** N° 48 29.11.1991 - **Diffuser les petits éditeurs : une gageure.**

Dans le cadre de notre enquête, nous avons rencontré les représentants des maisons d'éditions (1) suivantes : Cent Pages, Glénat, Jérôme Millon, la Pensée Sauvage, les Presses universitaires de Grenoble (PUG), le Verbe et L'Empreinte, la Voix de son livre.

On peut opérer deux regroupements :

1°) le **groupe des grands ou moyens éditeurs** : Glénat, PUG, Voix de son livre.

2°) les **petits éditeurs** : Cent Pages, la Pensée Sauvage, le Verbe et L'Empreinte.

En outre, notre enquête nous a conduits à examiner le fonctionnement de deux centres de grands organismes de la distribution : Hachette et Presses de la Cité.

12

(1) Voir le dossier de l'Oral sur **L'Edition en Rhône-Alpes**. Livres de France N° 68 Mars 1992 : "10 % des éditeurs concentrent 80 % de la production".

"Glénat se réorganise" titre Livres Hebdo dans son numéro 49 du 6 décembre 1991. Réorganisation avant tout financière marquée par l'entrée en force du groupe financier **EURIS** disposant d'environ 30 % du capital après le rachat des parts détenues par une banque locale filiale de la Société Lyonnaise de Banque. A la tête de la nouvelle société La **Compagnie des livres et des lettres**, un directeur administratif et **financier**.

Sans ambiguïté, l'éditeur reconnaît : la nécessité d'être "**gros**" pour prendre des risques et le besoin pressant d'opérer des changements dans la politique éditoriale de la maison d'édition.

Ainsi, de l'origine de la société en 1974, sur le marché porteur de la bande dessinée régénérée avec les événements de mai 68, les éditions Glénat se transforment en raison du constat du ralentissement de la croissance et donc d'une nécessaire diversification.

Une première indication : la structure même de la société intègre désormais une entreprise de publicité et de communication illustrant bien l'importance de cette activité dans le monde de l'édition. Second signe : changements dans la politique éditoriale même : diversification : livres de sport (marine), sur le vin et avant tout la montagne qui réalise en 1990 plus de 20 % du CA global. Ces mutations éclairent la pénétration européenne du groupe, ses projets d'installation aux Etats Unis et au Japon.

Si l'expansion de cette maison d'édition est donc incontestable, la question de la protection du capital familial sera peut-être au centre des préoccupations des années à venir.

Les Presses Universitaires de Grenoble (P.U.G.) ont connu depuis leur création en 1972 une histoire mouvementée. A l'origine une société anonyme de forme coopérative avec des actions réparties dans le milieu universitaire : cette faiblesse des fonds propres aggravée par la suppression de la subvention de l'université sera à l'origine de plusieurs crises marquées par des changements successifs à la tête du directoire.

Néanmoins les **PUG** développent une activité éditoriale originale axée sur :

- des relations privilégiées avec le monde universitaire (enseignants : auteurs ; étudiants : lecteurs).
- des collections de qualité : citons en particulier : "**Débuts d'un siècle**" série allemande (Tucholsky, Panizza, Döblin, Hessel) dirigée par Jean Michel Palmier spécialiste des courants culturels des années 1920-1930, et de L'expressionnisme allemand, Maître de Conférence à la Sorbone ; ou encore la collection "**L'Empreinte du Temps**" dirigée par Roger Canac avec quelques titres importants "**Les Colporteurs de l'Oisans**" ; **Gaspard de la Meije**".

En outre, les **PUG** illustrent bien le problème fondamental de l'importance du choix distributeur ou du diffuseur : en 1977 entrée dans la **Sodis** de Gallimard avec une réduction des titres édités ; maintien en 1991 chez **Distique** distributeur apprécié des libraires pour l'importance du catalogue (12.000 titres), la souplesse des retours, la rapidité dans l'exécution des commandes, la qualité de l'information.

"La Voix de son livre" ou VSL, 1er éditeur en France dans ce secteur ; 1er distributeur (25 éditeurs, Radio France ; BPI, Centre Pompidou) offre à travers un catalogue de plus de 500 titres une approche originale du livre que consacrent les pratiques actuelles des Français (en 15 ans le pourcentage de l'écoute des disques ou des **cassettes** au moins un jour sur deux a plus que doublé, passant de 15 % en 1973 à 32 % en 1988 - phénomène massif de grande ampleur) - VSL diffuse ses cassettes enregistrées à travers un réseau extrêmement dense : 580 références de grandes surfaces de distribution alimentaire, 200 stations service sur les routes, autoroutes, etc...

Certes le catalogue de Radio-France (distribué par VSL) est de qualité (Entretien avec **Julien Gracq** ; Evocation d'**Albert Camus** à Alger avec **Jules Roy**) mais le catalogue propre de VSL offre une diversité de valeur (Jacques le Fataliste, Contes italiens du Moyen-Age de Boccace, la Mort à Venise, etc...).

VSL développe en Rhône-Alpes une activité éditrice méconnue des instances culturelles (Ville, Oral d'Annecy, etc...) que salue cependant en 1991 la presse... belge à l'occasion des manifestations organisées en Belgique parallèlement à la **Fête nationale du Livre** Fureur de lire en France.

"Cent Pages", maison d'édition à deux niveaux : réalisation pour des tiers d'ouvrages basés sur le savoir faire technique (graphisme, édition, etc...) ainsi fabrication de catalogues d'exposition (Musée Dauphinois, Musée de la Mode, etc...) et activité éditoriale traditionnelle avec cependant la volonté de publier des textes courts : moins de 100 pages, d'où le nom choisi. Citons encore le succès spectaculaire des 500.000 exemplaires des 3 petites guides de **l'Agence française contre le Sida**. Une activité très indépendante à l'écart des instances culturelles (pas de demande au CNL, à la **Drac de la Région**) avec la volonté évidente de garder la maîtrise de l'entreprise sans être pourtant à l'abri de contradictions : regrets sur le rôle pas assez performant des libraires, du distributeur (**Distique**), sur l'absence de relais dans les médias. "Cent Pages" éditera en 1992 le photographe Jean-Pierre Bonfort, jusqu'alors aux Editions Marval, signe d'une reconnaissance en raison des exigences élevées de Jean-Pierre Bonfort pour la réalisation technique : fidélité de l'impression, etc...

La Pensée sauvage d'Alain Geoffroy maintient son activité éditoriale par la publication de revues très spécialisées et reconnues pour la qualité des recherches : **Psychisme et Culture** (nouvelle revue d'Ethnopsychiatrie), **Corps et Psychisme** (revue de médecine psychosomatique) ; **Archéozoologie** (revue internationale d'archéozoologie du Conseil international pour l'Archéozoologie) distinguée par les universités américaines. Ces publications accompagnent avec intelligence une édition d'ouvrages qui complètent le champ couvert par les revues.

Visant un marché très ciblé, avec des tirages modestes (souvent inférieur à 1000 ex.) la **Pensée Sauvage** maintient une gestion économique satisfaisante (3 personnes) en raison de la bonne connaissance du champ d'activité choisi. Cependant, les insuffisances déclarées de la distribution trop axée sur les nouveautés, l'absence d'une véritable critique des médias gênent l'expansion de la **Pensée Sauvage**. Une vive attente se manifeste à l'égard des pouvoirs culturels (en particulier **L'ORAL**) pour conduire une politique éditoriale plus dynamique, celle de la région Languedoc-Roussillon étant citée en exemple - (Voir **Livres de France** N° 139 - Mars 1992, pages 56 et 59).

Jérôme Millon, directeur des éditions du même nom, vise à l'image de **Cent Pages** la sous-traitance dans la réalisation de livres pour d'autres éditeurs. La faiblesse financière de la maison incite à l'édition d'ouvrages tombés dans le domaine public: **Le Livre des subtilités** (XIIIe s.), **L'Art de se taire**, (XVIIIe s.), **Parfait pêcheur** (1643).

Jérôme Millon est certainement le type même du jeune éditeur pouvant faire naître "**certaines formes de livres**", dans la "**constitution de nouvelles structures et l'expérimentation de nouvelles pratiques**" (p. 121 **Du Printemps des éditeurs à l'âge de raison** par Jean-Marie Bouvaist et Jean-Guy Boin).

En effet, "lassés de servir des livres pré-vendus, qui n'ont besoin de personne pour être empruntés", pour reprendre la formulation des deux auteurs, on peut s'appuyer sur la complicité militante d'un éditeur comme Jérôme Millon pour faire connaître la production écartée par les médias, pour favoriser les rencontres avec un public en fait disponible et tenter de rompre l'uniformisation des tirages industriels.

Le Verbe et l'Empreinte, éditions de **Marc Pessin** : c'est avant tout l'aventure individuelle et exceptionnelle d'un éditeur qui refuse tous les compromis. Marc Pessin contrôle le parcours du livre dans sa totalité de la sélection des manuscrits jusqu'à la diffusion distribution, assurées par l'éditeur lui-même, avec une passion, un amour du livre que les années transforment à peine. On peut citer à son égard Pierre Seghers :

"De Ljubljana à Broadford, de Mayence à Berlin, d'Osaka à New-York, de Montréal à Londres, les grands amateurs du monde entier, les bibliothèques et les musées ont organisé, pour Marc Pessin, d'importantes expositions".

"On assiste aussi à une modification sensible du réseau de diffusion, et notamment de la place de la librairie traditionnelle qui se réduit au profit des circuits de grande distribution et du commerce spécialisé... Il faut que nous intégrions ces facteurs à nos réflexions".

Jean-Louis Lisimachio - Octobre 1991

Directeur du groupe Livre Hachette

Le Centre régional du Livre d'Hachette (CRDL) à Grenoble a vécu. A la place un livre service (LSR) ; entre les 2 formules une réduction drastique du nombre des volumes disponibles (de plus de 100.000 ex. à moins de 10.000 ex.), le Centre de Grenoble devenant un appendice du dépôt principal de Lyon et ayant pour objectif de servir les petites et moyennes librairies dans un rayon de 60 km environ. La partie administrative, la gestion informatique des comptes relèvent désormais de Lyon.

Si manifestement les économies d'échelle sont atteintes, on peut s'interroger sur le rôle d'un tel centre réduit à la distribution des nouveautés, des titres courants largement médiatisés. Les petits libraires, les responsables de centre de presse, professionnellement mal informés seront conduits à opérer des choix dans un fonds restreint et de qualité bien insuffisante.

Les Messageries du Livre, des Presses de la Cité ont procédé en 1991 à une réorganisation complète de leur réseau national de distribution. Six nouvelles directions régionales assurent désormais la diffusion et la diffusion des éditeurs du Groupe des Presses de la Cité (plus de 30 éditeurs) ainsi que celles de maisons qui n'appartiennent pas au groupe principal (plus de 70 éditeurs).

Le nouveau centre en Rhône-Alpes de la **Dral** s'est installé depuis 1991 à Saint Genis Laval, à deux pas d'Hachette Diffusion et d'Interforum. La réorganisation régionale s'est faite au nom d'une concentration rendue nécessaire pour des économies attendues. On relève dans la brochure la présentation de la nouvelle structure les préoccupations essentielles du distributeur : diffuser **les livres les plus essentiels** des éditeurs distribués, fournir à la clientèle le "**maximum**" de livres les plus **représentatifs** de leurs propres ventes, mise en place de **nouveautés ciblées**, offrir aux libraires les "**meilleures ventes**" de l'édition française, réaliser des scores (!!) excellents sur des **titres sélectionnés**, etc...

Tout ce vocabulaire sous-entend un souci évident pour une efficacité commerciale souhaitée et atteinte. Cependant, il suffirait de remplacer le mot **livre** par le nom d'un produit quelconque de la grande distribution pour rendre de nouveau le texte tout aussi intelligible.

Les objectifs quasi industriels des maisons d'édition (grandes et moyennes), de distribution et de diffusion écartent les mécanismes de l'**interprofession**.

Reste l'archipel des petits éditeurs qui peuvent réaliser des actions significatives dans une synergie des différents acteurs (auteurs, bibliothécaires, libraires).

* 1

Néanmoins, l'édition française n'est pas parvenue à alléger durablement ses stocks. Ils sont exprimés, ci-dessous, en proportion du chiffre d'affaires (source : SNE) :

1978	32,5 %	1983	24,2 %
1979	34,9 %	1984	24,5 %
1980	24,6 %	1985	30,7 %
1981	25,6 %	1986	34,9 %
1982	23,6 %		

L'amélioration de 1980-84 était due à un ralentissement de la production, et à une gestion plus économe (en cas de forte demande se portant brusquement sur un ouvrage, les éditeurs savent désormais qu'ils peuvent compter sur les presses Cameron). La reprise de la production, et la tendance des libraires, notamment parisiens, à comprimer leur fonds, ont détérioré à nouveau ce poste du bilan éditorial.

(Source : Cahart, Patrice. Le Livre a-t-il un avenir ?... voir Bibliographie)

CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'ÉDITION

	Millions de francs										
	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Chiffre d'affaires total	6 193	6 738	7 674	8 313	8 909	9 455	9 922	10 697	11 667	12 849	13 377
de livres	5 979	6 567	7 471	8 042	8 564	9 059	9 597	10 331	11 272	12 466	13 027
des droits	214	171	203	271	345	396	325	366	395	383	350

Source : SNE/DE

TITRES ÉDITÉS

	Unités										
	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Titres édités	25 762	25 602	26 348	27 348	28 974	29 068	30 424	30 982	31 720	36 325	39 054
de nouveautés	11 891	11 639	11 887	11 823	12 100	13 080	13 245	13 530	13 839	15 474	16 543
des rééditions	1 230	1 582	1 748	2 057	2 133	2 196	2 966	3 133	3 511	4 276	3 709
des rééditions	12 641	12 381	12 713	13 468	14 741	13 792	14 213	14 319	14 370	16 575	18 802

— : titre édité pour la première fois ; nouvelle édition ; édition transformée ; réimpression ; tirage.

Source : SNE/DEP

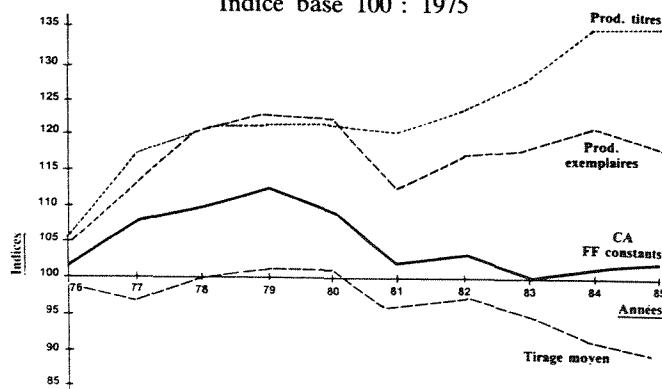
EXEMPLAIRES PRODUITS

	Milliers d'unités										
	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Exemplaires produits	378 760	345 923	361 721	365 138	371 905	365 756	364 635	366 651	359 405	396 068	386 165
de nouveautés	178 572	158 184	161 941	160 088	156 089	160 229	150 183	151 241	147 701	154 673	155 561
des rééditions	19 601	25 339	42 853	47 871	53 453	48 494	60 224	63 932	63 726	74 085	56 750
des rééditions	180 587	162 400	156 927	157 179	162 363	157 033	154 228	151 478	147 978	167 310	173 854

Source : SNE/DE

* 2

Evolution 1976-1985
Chiffre d'affaires en francs constants, production en titres,
production en exemplaires, tirage moyen
Indice base 100 : 1975



(Source : Problèmes Politiques et sociaux. N°558. 1985. Paris. La Documentation française)

(Source : Janine Cardona, Chantal Lacroix : Chiffres clés 1991. Paris, la Documentation française, 1992)

- L'évolution de la lecture de livres depuis 1973

Sur 100 Français âgés de 15 ans et plus, ont lu au cours des 12 derniers mois...

	Aucun livre			1 à 9 livres			10 à 24 livres			25 livres		
	1973	1981	1989	1973	1981	1989	1973	1981	1989	1973	1981	1989
Ensemble	30	26	25	28	23	32	23	25	25	22	29	17
15-19 ans	11	7	14	23	30	37	31	35	29	35	26	19
20-24 ans	14	11	19	22	33	30	35	30	33	29	26	17

4

*

Frais financiers/résultat brut d'exploitation	1983	1984	1985
• dans l'édition	35 %	19 %	18 %
• dans l'ensemble de l'industrie	42 %	39 %	36 %

(Source : Cahart, Patrice. Le Livre a-t-il un avenir ?... voir Bibliographie)

4

*

LE COÛT D'UN LIVRE

La structure de coût d'un livre de tirage moyen (tirage de 5 000 exemplaires) est approximativement la suivante, en pourcentage du prix public TTC (il s'agit de résultats moyens) :

• FRAIS DE FABRICATION	15,0 %	} Edition : 34,5 %
dont photocomposition	(5,3 %)	
papier	(3,0 %)	
impression	(4,5 %)	
couverture	(2,2 %)	
• FRAIS COMMERCIAUX	5,0 %	} Auteur : 9,5 %
(publicité, promotion)		
• FRAIS GÉNÉRAUX D'ÉDITION	14,5 %	} Distribution : 51,0 %
(personnels, frais fixes, frais financiers)		
• DROITS D'AUTEUR	9,5 %	
• REMISE DIFFUSION	6,5 %	
• REMISE DISTRIBUTION	9,5 %	
• REMISE LIBRAIRE	35,0 %	
• TVA (7 % du prix public HT)	6,5 %	
TOTAL	100,0 %	

Source : François Gèze, « La crise de l'édition de sciences humaines », *La Quinzaine littéraire*, Paris, 1-15 mai 1986.

5

*

Tableau : les profits de l'édition (en % du Caht)

	77	78	79	80	81	82	83	84
Résultat d'exploitation	4,8	3,8	3,5	1,4	0,7	3,4	4,8	4,5
Profit brut courant avant impôts	7,4	4,7	7,3	4,6	5,2	7,6	9,4	-
Produits financiers	0,8	0,9	0,9	1,0	1,1	2,1	3,3	4,1

Source : enquête annuelle d'entreprise - Ministère de l'industrie (entreprises de plus de 20 personnes)

(Source : Ecalle, François. Une évaluation de la loi du 10 Août 1981 relative au prix du livre. voir Bibliographie)

(Tirages moyens)	1974	1986
Livres scolaires	19 420	15 060
Livres scientifiques et techniques	4 400	3 260
Sciences humaines, droit, religion	5 760	4 840
Romans	22 700	19 350
Histoire	9 230	9 000
Actualité	10 590	12 500
Encyclopédies, dictionnaires	22 650	30 960
Beaux-arts, beaux livres	9 520	8 380
Livres pour la jeunesse	16 790	13 590
Livres pratiques	17 180	13 020

Genres	% d'éditeurs abondant le genre		écarts
	éditeurs créés entre 1973 et 1988	éditeurs créés entre 1984 et 1988	
Roman	23,0%	26,5%	+ 3,5
Poésie	16,0%	10,0%	- 6
Théâtre	6,0%	5,0%	- 1
Litt. étrangères	2,0%	3,0%	+ 1
Documents	22,0%	23,5%	+1,5
Histoire	26,0%	23,0%	- 3
Philosophie	12,0%	8,0%	- 4
Économie	7,0%	6,0%	- 1
Architecture	9,0%	9,0%	=
Musique	7,0%	8,0%	+ 1
Cinéma	4,0%	4,0%	=
Tourisme	11,0%	12,0%	+ 1
Loisirs	8,5%	12,0%	+ 3,5
Bricolage, jardinage	0,2%	1,2%	+ 1
Sports	3,0%	6,0%	+ 3
Informatique	1,3%	0	- 1,3
Médecine	7,0%	5,5%	- 1,5
Ésotérisme	5,0%	2,0%	- 3
Occultisme/Spiritualité	1,2%	0,6%	- 0,6

* 7

Spécialités	% d'éditeurs créés entre 1973 et 1988 dans la spécialité	% d'éditeurs créés entre 1984 et 1988 dans la spécialité	Écarts entre les deux pourcentages
Littérature	45%	40,0%	- 5
Sciences humaines	46%	39,0%	- 7
Beaux-arts, beaux livres	38%	23,5%	- 14,5
Littérature générale	30%	31,0%	+ 1
Vie pratique	29%	30,0%	+ 1
Sciences et techniques	18%	16,0%	- 2
Jeunesse	16%	12,0%	- 4
Religion	15%	9,0%	- 6
Bande dessinée	9%	12,0%	+ 3
Régionalisme	8%	3,0%	- 5
Enseignement	6%	2,5%	- 3,5
Ouvrages de références	5%	4,0%	- 1

* 8

Répartition du CA/Catégorie des livres		
Catégories de livres	CA (en milliers de F)	% du CA global
Livres scolaires	1 136 247	12,5
Livres scientifiques, professionnels et techniques	564 230	6,2
Livres de sciences humaines	755 489	8,3
Littérature	2 301 319	25,4
Encyclopédies et dictionnaires	1 439 696	15,9
Beaux-arts et beaux livres	572 062	6,3
Livres pour la jeunesse	955 278	10,5
Livres pratiques	1 250 459	13,8
Divers non ventilés	84 641	0,9
Total	9 059 421	100,0

(Source : Problèmes Politiques et sociaux. N°558. 1985. Paris. La Documentation Française)

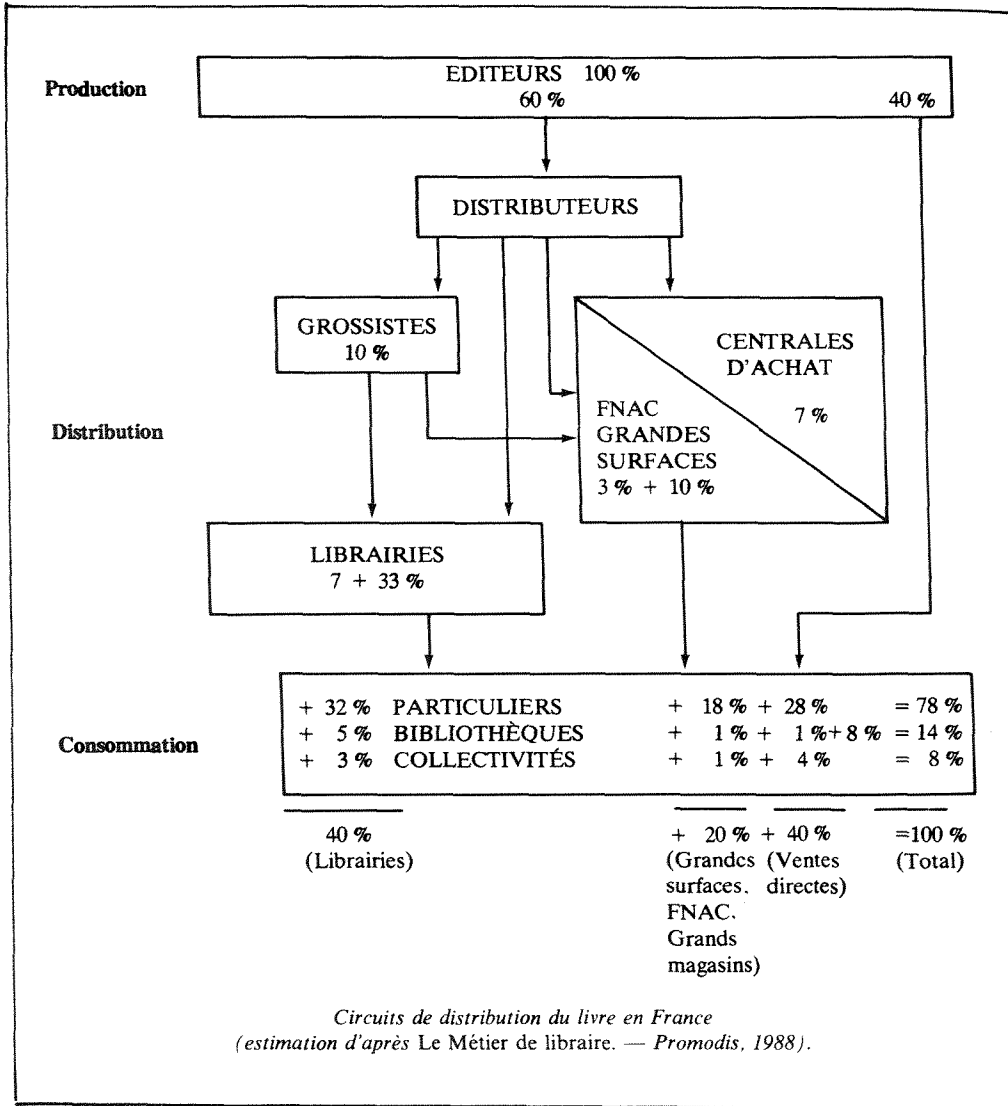
(Source : Bouvaist, Jean-Marie et Boin, Jean-Guy. Du printemps des éditeurs à l'âge de raison... voir Bibliographie)

(Source : Cahart, Patrice. Le Livre a-t-il un avenir ?... voir Bibliographie)

Répartition en pourcentages du chiffre d'affaires de l'édition selon les circuits de distribution

Circuits de distribution	1985	
	Nbre de maisons	%
Ventes par courtage	42	8,9
Ventes par correspondance	210	13,1
Ventes aux clubs	37	1,5
Ventes aux diffuseurs	221	35,5
Ventes aux grossistes et aux détaillants		37,5
dont :		
• librairies	227	(28,2)
• grandes surfaces et magasins populaires	36	(3,3)
• autres	56	(1,8)
• non ventilé	17	(4,1)
Ventes aux collectivités et administrations	83	1,1
Autres circuits	69	2,4
		100,0

(Source : Problèmes Politiques et sociaux. N°558. 1985. Paris, La Documentation française)



Mise en place d'un « espoir de succès » : auteur confirmé, titre auquel « croient » l'éditeur et le diffuseur

150 à 200 exemplaires dans 15 librairies	2 800 ex.
12 à 25 exemplaires dans 185 librairies	4 200 ex.
6 à 13 exemplaires dans 400 librairies	3 900 ex.
2 à 5 exemplaires dans 300 librairies	900 ex.
5 à 25 exemplaires dans des relais régionaux	520 ex.
Export	1 680 ex.
Total	14 000 ex.

Un office minimal dans un grand groupe de distribution : roman d'un « jeune auteur »

1 exemplaire dans 1 000 librairies	1 000 ex.
1 exemplaire dans les « librairies différentes » qui peuvent s'intéresser à l'ouvrage	383 ex.
5 exemplaires chez les grossistes et relais régionaux	80 ex.
Total	1 463 ex.

(Source : Bouvaist, Jean-Marie. Pratiques et métiers de l'édition... voir Bibliographie)

	Parts du marché
• Hachette	28 %
• Messageries du livre (Presses de la Cité)	22 %
• SODIS (Gallimard)	13 %
• Larousse	11 %
• Inter-Forum	8 %
• Union-Diffusion (Flammarion)	6 %
• Nathan	6 %
• Bordas	5 %
• Seuil	2 %

(Source : Cahart, Patrice. Le Livre a-t-il un avenir ?... voir Bibliographie)

	national	régional
livres scolaires:	12 %	4,2 %
livres scientifiques :	0,7 %	8,5 %
Sciences humaines :	13,2 %	21,7 %
Littérature:	33 %	26,6 %
Encyclopédies, dictionnaires:	1,8 %	1 %
Beaux Arts:	4,2 %	12,4 %
Livres pour la Jeunesse:	17,7 %	10,4 %
Livres pratiques:	10,6 %	7,6 %
Divers: Régionalisme:		5 %
Revues:		2,6 %

(Source : ORAL, Ancey, Enquête de 1982)

f) LES POINTS DE VENTE

"...Dans notre système, le maillon faible, c'est la librairie. C'est sa santé que l'on doit restaurer si l'on veut que la chaîne continue à fonctionner".

Jérôme LINDON. Editions de Minuit.

"La rentabilité des professions du livre apparaît insuffisante. Cette situation rend nécessaire la recherche en commun d'une meilleure productivité globale et une réflexion sur les relations optimales entre les différents auteurs de la chaîne du livre...".

**Préambule. 1er Protocole d'accord
sur les usages commerciaux de la librairie.**

"...il est presque inconcevable que l'on puisse acheter un ouvrage sans le connaître.

...Des librairies-bibliothèques qui ne tendent pas à satisfaire un public nombreux, mais un groupe qu'il soit possible de connaître individuellement et de servir parfaitement".

Adrienne MONNIER. Libraire.

La première approche de l'étude du réseau des points de vente du livre en France fait apparaître une **diversité** assez importante dans l'**évaluation globale** des points de distribution.

On avance les chiffres suivants :

- 10.000 : résultat de l'enquête sur 12 départements par extension au territoire national (**Les Points de Vente du Livre en France sous la direction de Paul Claval**).
- 15.000 : chiffre avancé par Jean-Marie Bouvaist dans l'article "**Les libraires et la Crise**" (Cahiers de l'économie du Livre. N° 7. Mars 1992).
- 28.030 : magasins de détail (**Le Métier de Libraire. Asfodelp**).

En fait, nous avons souhaité en citant deux chiffres extrêmes montrer d'une part la difficulté permanente pour connaître très exactement les différentes composantes de la chaîne du livre et d'autre part que la **définition même** du point de vente du livre est réellement la **question déterminante** pour en évaluer le nombre total.

Quelle **définition** ?^{*1}

A partir du fonds de livres, l'**Asfodelp**, recense par regroupement la totalité des points de vente : de quelques centaines de titres (Diffuseurs de Presse/UNSDPE du 1er groupe Librairie-Papeterie-Presses/assortiment restreint en livres) aux dizaines de milliers (grandes surfaces spécialisées).

A partir du nombre de salariés, l'éventail des situations est toujours aussi large : 8 catégories pour couvrir la totalité du champ de l salarié à plus de 100 salariés. Il faut donc admettre la **diversité** et la **complexité** du réseau français en sachant que par rapport au critère du fonds général de l'édition (280.000 titres réputés disponibles), il existe un groupe restreint (inférieur à 50 établissements) présentant une offre supérieure à 50.000 titres.

Jean-Marie Bouvaist (article déjà cité) opère un classement entre les "**lanceurs**" (80 à 100 librairies capables de faire découvrir un auteur inconnu ou d'assurer la promotion d'une nouvelle collection) et les "**vrais mainteneurs de fonds**" (110 à 150 établissements).

Au delà de cette classification le constat de la nécessité d'un réseau de qualité de 400 à 500 points s'impose or... malheureusement le double rôle avancé (**lanceur** et **mainteneur**) n'est pas assuré par l'ensemble de ces librairies.

Cette situation se renforce par une présence géographique très inégale : à l'exception de Paris, deux régions (Nord et Midi-Pyrénées) proposent des surfaces qui occupent plus de 100 salariés.

Quelle évolution ?

Patrice Cahart (*Le livre français a-t-il un avenir ?*) parle de "variations erratiques", sans grande signification, et d'une "réalité probablement en légère baisse", depuis 1981.

Le **Métier de Libraire** (Asfodelp. mise à jour mai 1988) avance encore dans l'attente de l'analyse de la période 1977-1987, une diminution de la part dans les ventes des librairies "**traditionnelles**" (de 47 % à 37,5 %) face à un renforcement des grandes surfaces spécialisées ou non (de 15 à 25 %), avec cependant une augmentation des effectifs occupés par la branche librairie (définition INSEE) de 11,4 %. Certes on peut admettre que de tenter de comprendre le "secteur livre" en se plaçant d'un strict point de vue économique ou de gestion est forcément réducteur car ignorant de l'environnement ou encore avec J.P. Colin et N. Vannereau (**Librairies en mutation ou en péril ?**) que la "**définition standard**" (clé en main), de la librairie n'existe pas, mais faciliterait nombre de problèmes et en particulier l'étude statistique. Cependant, l'impression d'une **connaissance imparfaite** peut surprendre :

J.P. Colin et N. Vannereau dans un rapport **officiel** demandé par un ministre (celui de la Culture de la Communication des grands travaux et du Bicentenaire) avancent dans leur argumentation des faits placés sous le conditionnel : "... le bilan est **plutôt** positif depuis 1982... Rares **seraient** les villes où le bilan **serait** négatif... Quant au dénombrement des comptes ouverts ou fermés chez les éditeurs, le bilan **serait** très positif."

On retrouve toujours ce même problème dans l'étude de François Escalle (**Une évaluation de la loi du 10 août 1981 relative au prix du livre. Economie et Prévision. N° 86 de 1988**).

L'auteur parle d'une répartition de la demande intérieure entre les consommations des ménages, des entreprises et des administrations, **particulièrement délicate** dans la mesure où on ne dispose **d'aucune source directe fiable** ; affirme clairement que l'information statistique relative au livre souffre **d'insuffisances et d'incohérences manifestes** et ne poursuit pas au delà de 1984 son étude sur les effets de la loi Lang, en raison de statistiques non **fiables** et donc **écartées** du champ envisagé.

La situation des points de vente se mesure nécessairement à l'évaluation que l'on présente de la loi du prix unique du livre, dite **Loi Lang**, votée par le Parlement le 10 août 1981. Rappelons qu'avant cette date, le régime ^{*2} du prix du livre était celui du **prix conseillé** qui avait engendré une pratique générale des remises à des taux élevés (FNAC dès 1974 avec 20 % ; grandes surfaces : 30 voire 40 %) jusqu'en 1979, ensuite instauration du **prix net** fixé par le détaillant en fonction de sa politique commerciale. Ces deux régimes avaient conduit à :

- une baisse des parts de marché de la librairie dite traditionnelle (de 55 % en 1976 à 50 % en 1981) face à :
- une augmentation des grandes surfaces non spécialisées (hypermarchés, FNAC) et des clubs.

La **Loi Lang**, en dehors des mécanismes de la fixation du prix, vise en fait une restructuration du champ culturel du livre dans un **développement de la lecture** et de la **création littéraire**, mettant en évidence les dangers du jeu naturel de la concurrence.

Dans le cas précis, on souhaite donc le maintien, et dans le meilleur des cas, l'accroissement du réseau des librairies traditionnelles, déplaçant ainsi le problème de la concurrence sur les prix à celle qui peut s'exercer sur la **qualité des services rendus**. Un renforcement de la création littéraire est attendue par la publication confortée des livres dits "**difficiles**" que le public peut découvrir essentiellement dans une librairie grâce à l'environnement particulier de ce point de vente : vitrine, fonds en principe de qualité, renseignements, accueil, etc...

Cette distribution de livres **difficiles** à rentabilité moindre s'accompagne d'une politique volontariste du développement de la lecture.

Si les effets propres de la "**Loi Lang**" sont encore pour l'essentiel à quantifier, les différentes études s'accordent pour reconnaître qu'elle marque un **arrêt** dans la dégradation de l'activité économique de la librairie traditionnelle. Cependant, des améliorations sont évoquées :

- Batispte-Marrey (**Eloge de la librairie avant qu'elle ne meure**) à travers les 8 mesures pour une politique volontariste propose plusieurs dispositions afin d'assurer l'implantation de librairies dans les secteurs défavorisés (Opération "**Culture-Datar**" ; Librairies municipales ; établissement d'un **Atlas de la Librairie en France** : publication envisagée par la Direction du Livre en mars 1992).

Jean-Pierre Colin, Norbert Vannereau (**Librairies en mutation ou en péril ?**) souhaitent pour leur part une application plus rigoureuse de la loi, jusqu'aux poursuites judiciaires à l'encontre des contrevenants (question des **rabais illicites**), l'organisation de braderies nationales (nouvelle forme d'une fête du livre ?) et surtout une information de la clientèle sous la forme de campagne nationale afin d'assurer le rééquilibrage des parts de marché entre les points de vente.

Patrice Cahart (**Le Livre français a-t-il un avenir ?**) penche plutôt pour un **maintien de la loi** en son état aussi longtemps que la situation du livre et des librairies ne sera pas améliorée de façon incontestable, en raison des risques d'ouvrir un nouveau chantier polémique, d'inciter de fait à une remise en cause de la loi existante.

Cette position se comprend assez facilement quand on mesure les difficultés qu'il a fallu surmonter dans le cadre de la médiation entre libraires et éditeurs pour aboutir le 5 septembre 1991 au premier protocole d'accord sur les usages commerciaux de la librairie.

Au terme de longues discussions, 4 groupements ou syndicats de libraires avaient accepté les conclusions de la commission présidée par Patrice Cahart. A noter que le présent protocole entrera en vigueur en 1992, lors de la modification des conditions commerciales de chaque éditeur ou diffuseur et qu'il sera **difficile d'apprécier cette même année** la portée définitive de la remise en ordre du service de mise en vente des nouveautés et des remises.

- Et l'interprofession ?

Manifestement cette notion est invoquée par une nécessité indiscutable : celle de réunir tous les partenaires d'une même profession au nom des évidences économiques de la chaîne du livre : la "Médiation Cahart" a rassemblé ainsi au nom d'une "interprofession du regroupement" les deux partenaires nécessaires à l'établissement du premier protocole à savoir les libraires et les éditeurs. Il est vrai et nous l'avons souligné que la tâche était dès le départ difficile et que l'on a souhaité des résultats concrets, immédiats. Placer la médiation "Libraires-éditeurs" sous les auspices d'une interprofession comme nous l'avons définie en introduction dans un nécessaire décloisonnement des professions comportait le risque d'alourdir le processus des débats, ce que ne souhaitaient pas manifestement les initiateurs de la médiation.

Remarquons (Livres Hebdo n° 14.3.4.92) que Patrice Cahart a le projet d'abandonner en juin 1992 ses fonctions de médiateur dans les négociations interprofessionnelles du livre et qu'il est fait état très officiellement d'un défaut d'information chiffrée" qui manifestement empêche les groupes de travail sur "l'observation du marché du livre et les mesures de relance" et celui sur "la rentabilité de la chaîne du livre" d'avancer plus avant dans l'analyse. Autre signe d'un besoin d'une information plus complète, la Direction du Livre et le Cercle de la librairie, ont décidé de financer conjointement une étude sur les problèmes et les besoins des librairies en fonction de leurs spécificités.

Ces deux remarques illustrent une nouvelle fois toutes les difficultés d'une mise en oeuvre d'une réelle interprofession qui dépasse les mécanismes traditionnels.

Cependant on peut remarquer: le Rapport Cahart situé pourtant en dehors des contingences immédiates, ne tente pas de prendre en compte la situation du livre dans une approche globale. Au contraire, l'étude se présente par une succession d'analyses (une dizaine environ) sur les aspects bien connus de l'économie du livre (la production, l'édition, les librairies, les clubs, la loi du 10 août 1981, etc...).

La conclusion même est à l'image du développement du rapport : une liste de 42 mesures certes très détaillées, mais présentées les unes après les autres. Les 7 dernières propositions sont rassemblées sous un même chapitre de suggestions s'adressant à la fois aux pouvoirs publics et aux professionnels, seul signe marquant une tentative d'approche globale des problèmes des métiers du livre.

Le rapport de J.P. Colin et N. Vannereau (*Librairies en mutation ou en péril*) cite à de nombreuses reprises l'interprofession (pages 21, 51, 63, 93, 114) que les auteurs définissent comme la nécessaire évidence de relier tous les acteurs de la chaîne économique du livre.

Ce stade de la simple énumération n'est jamais dépassé sauf quand il est abordé très brièvement la question du **choix de société** (pages 37 et suivantes) qui pouvait ouvrir éventuellement sur les questions d'une réelle interprofession. Ce problème de société se présente sous la forme d'un entretien avec un libraire anonyme (?) qui dresse le constat des mesures non abouties et souhaite situer le débat au niveau de la place de la culture dans le pays, de l'organisation de la production et de la diffusion de l'écrit.

- **L'Asfodelp** (Le Métier de Libraire) propose dans une **charte pour une nouvelle culture professionnelle** au chapitre **Construire le véritable partenariat fondateur de l'avenir** du livre de nouvelles relations interprofessionnelles (auteur-éditeur-diffuseur-distributeur-libraire-bibliothécaire) entre des acteurs solidaires et efficaces.

- **L'efficacité** se justifie aisément au regard des nécessités d'une grande qualité de la librairie pour le devenir du marché du livre et d'une formation adaptée aux nouvelles stratégies de développement.

Par contre, la **solidarité** invoquée fait à notre avis appel à des réflexes corporatistes qui s'expliquent certes par la situation difficile de "l'entreprise librairie" mais sont peut-être insuffisants pour une réelle interprofession.

A la fin de l'ouvrage, Pierre Descomps livre ses "réflexions personnelles sur l'entreprise, son responsable et le métier de libraire", reprises en partie dans l'entretien accordé le 11 juillet 1990 à Philippe PINCON (Interprofession des métiers de livre) que nous avons commenté à l'occasion du chapitre consacré à la formation : Le degré "l'interprofession regroupement" par nécessité économique n'est pas dépassé.

Nous avons assisté en avril 1992 au congrès constitutif de L'Union des Libraires de France à Annecy (U.L.B.) - que nous présentons dans la partie annexe - ⁴ Il ressort de ces 3 jours de tentative pour regrouper les libraires dans un organisme représentatif face aux pouvoirs publics et au monde de l'édition que la situation économique de l'entreprise librairie (à savoir sa trop faible rentabilité) l'emporte sur toutes les autres considérations en particulier culturelles dans la possibilité de promotion d'ouvrages non médiatisés.

Remarquons que les efforts de l'U.L.B. pour regrouper les libraires sont à replacer dans le contexte de la faiblesse des syndicats en France : en avril 1992, le journal *Le Monde* publiait les résultats d'une enquête sur les deux centrales CFDT et CGT : le taux de syndicalisation par rapport à la population active en 1990 était inférieur pour les 2 organisations à 2,5 % !...

Dans le cadre de notre enquête,⁵ nous nous sommes efforcés de couvrir le champ du réseau français de la vente au détail du livre (nous attachant plus particulièrement aux points révélateurs des difficultés de l'économie du livre) à savoir :

- . Les librairies spécialisées : (22,1 % en valeur du CA du marché en 1989).
- . Grandes surfaces spécialisées (6,6 %).
- . Grandes surfaces non spécialisées (9,7 %).
- . Les clubs (44 % avec la vente par correspondance).
- . Les soldeurs/occasion (2,5 %).

La Librairie "La Dérive" du groupement "Mot à mot" (6 librairies nées au début des années 80), affiche clairement une volonté militante de défense de la librairie : participation au collectif régional de préparation de la **Médiation Cahart** à Lyon ; collaboration sans réserve à diverses opérations collectives (**Festival du Conte en Isère** en particulier). L'entreprise est modeste (1 fonds de 10.000 titres. 3,5 personnes. Un CA entre 3 et 4 MF).

La Librairie **Didier-Richard** (CA de 30 MF. 30 personnes. C'est à dire une place dans les 30 premiers du classement de **Livres-Hebdo** (N° 49.6.12.91) illustre bien les changements intervenus ces dernières années dans le secteur de la librairie.

- Une **spécialisation**, espoir d'une meilleure rentabilité : dans le cas présent, le créneau de l'information géographique étendue jusqu'aux guides pratiques, livres régionaux est visée. Elle prend appui sur un fort secteur de la distribution (plus de 2.500 points de vente en particulier dans le Sud-Est) liée pour une grande partie aux accords commerciaux passés pour la cartographie avec **I.I.G.N.** (Institut Géographique National).

- Une **modification** de la composition du capital de la société avec l'entrée en force d'une banque (BNP) et dans une moindre mesure, des représentants de l'industrie pharmaceutique (Alain Mérieux).

- Une attention reconnue pour **l'information**. Ainsi l'organigramme de l'entreprise place avant la direction de la librairie les responsables de la communication et du service commercial.

Avec la librairie HAREL, on entre de plain-pied dans l'histoire de la librairie à Grenoble depuis 1945. A l'occasion de son départ à la retraite Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné, ont consacré un très long article à Jacques Harel (N° du 19 juillet 1991). De notre entretien, nous avons relevé les 2 points suivants :

- 1°) la désunion des libraires^{*6} : sans souhaiter l'unanimité de la profession sur tous les problèmes de la vie de la librairie, notre interlocuteur souligne combien la division des libraires (à ce jour plus de 15 associations de regroupement : syndicales, ou économiques) est préjudiciable (ex : difficultés de la Médiation Cahart - pas d'approche d'une étude informatique tendant à traiter l'ensemble des librairies).

- 2°) rôle de la grande distribution et des grandes surfaces spécialisées : Sans détour, Jacques Harel met en cause la politique de la FNAC, ou des centres Leclerc, qui ne visent pas en fait l'expansion du marché du livre pour une avancée culturelle de la société, mais plutôt une redistribution des canaux de vente, un nouveau partage du marché au détriment bien évidemment de la librairie traditionnelle.

La librairie Harel (129ème du classement Livres Hebdo ; 6,58 M de CA) poursuit son activité dans l'"Hyper Centre" de la Ville, entreprise familiale pour quelques années encore, la transmission^{*7} (ou hélas la reconversion du magasin) étant à l'ordre du jour des prochaines années.

La Librairie **Images** appartient au groupe Glénat, fait partie du réseau de l'éditeur (7 établissements à ce jour dans des grandes villes : Lyon, Bordeaux...) et offre avant tout un fonds axé sur l'intégralité des titres disponibles relatifs à la **bande dessinée**, située dans la zone de proximité de la **FNAC** (moins de 100 mètres) : la librairie bénéficie de la zone de chalandise développée par la FNAC. Nous retrouvons là encore le choix de la **spécialisation** assurant une assez bonne rentabilité (CA de 4 MF - 4 personnes, marge nette de près de 5 %, un taux de rotation voisin de 4), en dépit de la forte concurrence exercée par les librairies des hypermarchés (Leclerc, Carrefour) qui utilisent assez régulièrement la possibilité de vendre avec des remises supérieures à 5 % les ouvrages (dans le cas précis les bandes dessinées) visés par l'article 5 de la Loi Lang du 10 août 1981 (livres édités ou importés depuis plus de 2 ans et dont le dernier approvisionnement remonte à plus de 6 mois).

La Librairie **Paillet** (120 m² à la vente - 7 personnes dont 4 à la librairie, 20.000 volumes, une activité papeterie à hauteur du 50 % du CA, informatisée pour une partie : gestion comptable essentiellement), est le type même de **l'entreprise familiale** qui assure par une bonne connaissance de la clientèle des relations "librairie-acheteur" de qualité. Les responsables constatent avec regret à leur sens, la médiocre efficacité de **l'ORAL**, l'absence d'une politique en faveur du livre de la part de la Ville et de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, et la fin des liaisons personnelles entre le libraire et l'éditeur.

D'autre part, ils estiment que le rôle interventionniste de l'Etat (**Loi Lang, Médiation Cahart**) n'est pas souhaitable et portera à terme préjudice à l'économie du livre. On peut relever cependant une attente pour la mise en place d'une **interprofession novatrice** en dehors des schémas bien établis.

La Librairie de l'Université, du groupement "**L'oeil de La Lettre**", soutenue par les éditions de **Minuit, le Seuil, Gallimard** 96ème position dans le classement de **Livres-Hebdo** (CA de 9 MF - 10 personnes) attire notre attention sur les points suivants :

- 1) - **problème du transport** : délais trop longs, coûteux et trop souvent peu fiables.
- 2) - non respect de la **Loi Lang** - (que les pouvoirs publics devraient faire respecter dans son intégralité).
- 3) - et la recherche permanente de remises toujours plus élevées de la part des organismes soumis à la réglementation des marchés (collectivités, bibliothèques), attitude qui porte préjudice à l'équilibre précaire de la librairie.

La **Librairie des Alpes** a fermé ses portes depuis janvier 1991, en raison de la fragilité des résultats d'exploitation (marge nette disparue depuis plus de 5 ans ; déficit cumulé atteignant 40 % du CA) et d'un marché trop concentré sur les collectivités territoriales et lié à des contingences politiques.

- Arthaud-Flammarion 2, 5ème Librairie de France dans le 1er classement des 150 premières librairies françaises établi par **Livres-Hebdo** avec un CA de 1990 de 69 KF, est la seule parmi les 16 librairies du début du classement à maintenir un rayon papeterie alors que ce type d'activité appartient généralement suivant la typologie de **l'Asfodelp** aux groupements 1 et 2 du classement du réseau de vente (**Groupe 1** - Librairie Papeterie Presse, assortiment restreint en livres - **Groupe 2** - Librairie générale, assortiment diversifié multi-rayons). La Librairie Arthaud-Flammarion relèverait de fait du groupe 4 des grandes surfaces spécialisées. Cette présence du rayon papeterie s'expliquerait par le maintien d'une activité remontant au passé de la librairie reprise à l'occasion du passage de la structure familiale à l'appartenance aujourd'hui à la chaîne des éditions Flammarion (13 points de vente, CA : 250 KF, surface 7.000 m2, 388 salariés).

On remarque à la lecture du tableau de **Livres-Hebdo** les difficultés d'approche statistique de l'économie du Livre que nous avons déjà soulignées : ce classement ne concerne pas les hypermarchés ; les librairies Gibert et celles du groupe Printemps n'ont pas souhaité répondre ; les librairies de la FNAC, de Decitre en particulier absentes par refus de répondre à l'enquête, au nom d'une "**tradition bien française du secret**" alors que libraires, éditeurs, distributeurs réclament la création d'indicateurs économiques, pour une meilleure connaissance de l'activité économique du Livre.

Avec 70 salariés, le rendement par employé est assez faible, confirmé par une M.B.A. (marge brute d'autofinancement de l'ordre de 4 %).

Il est assez difficile de connaître l'exacte santé de l'entreprise pour un observateur extérieur : (la consultation par minitel des comptes et bilans par L'INPI : Institut national de la propriété industrielle offre en 1991 les résultats de 1988), secret commercial oblige et concurrence ouverte avec le magasin FNAC réinstallé dans le centre ville. La présence de la librairie, certainement au nom d'une image de marque, sur tous les marchés en particulier ceux des collectivités territoriales posait par les remises élevées consenties (entre 20 et 25 %) courant 1991, un réel problème d'équilibre de l'entreprise.

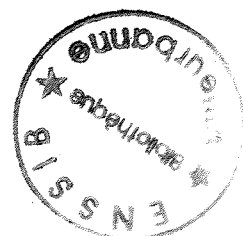
En effet, pour avoir eu accès au **Cahier des Clauses Administratives particulières applicables aux fournitures** (CCAP) de la Bibliothèque municipale de Grenoble, pour 1991 nous avons relevé que sur les 21 lots du marché la librairie était présente 15 fois avec une offre de remise jamais inférieure à 20 % et atteignant 26 % sur le lot particulier des bandes dessinées. Il est révélateur de constater par ailleurs que les autres concurrents ne dépassent pas la barre des 20 % pour rester dans une fourchette comprise entre 15 et 20 %. On peut penser au demeurant que les écarts sont faibles, mais ils sont, de l'avis de nombreux libraires rencontrés suffisamment conséquents pour déstabiliser une entreprise fragilisée.

A notre avis, les propos recueillis auprès de la responsable de la Librairie de l'Université (cités plus haut)^{P. 96} sont d'actualité et doivent conduire à une adaptation de la réglementation en vigueur qui tend finalement à éliminer la concurrence alors qu'il s'agit du fondement des textes réglementaires des marchés des collectivités territoriales.

Ajoutons que les conditions particulières font apparaître des critères de choix que les grands établissements sont en mesure de remplir totalement **participation aux actions des bibliothèques dans le cadre de la promotion du livre, office, prêt gratuit, actualités suivies, recherches, éditions étrangères, etc...**

Il y a là, à notre sens, une situation inquiétante, à laquelle on ne peut échapper en renvoyant les libraires à leurs responsabilités ; la **solidarité nécessaire** des différents acteurs de la chaîne du livre est bien établie, elle devrait porter les responsables de la bibliothèque à envisager d'autres solutions.

L'interprofession est donc vécue comme une nécessité commerciale dans le maintien de bons rapports, le programme de la venue d'auteurs relevant en grande partie de la direction parisienne et s'inscrivent dans le plan de communication du groupe : qui comporte des écrivains aux ouvrages généralement "**pré-vendus**".



Après une implantation à la périphérie de la ville, la librairie **FNAC**, réinstallée depuis 5 ans environ dans le centre ville, visait il y a encore quelques mois une place dans "**l'hypercentre**", confirmant l'importance stratégique de la localisation géographique de la librairie en milieu urbain. Ce phénomène conduisant à une augmentation considérable du prix du m² en centre ville, et à un rejet vers l'extérieur des libraires incapables de supporter des charges financières aussi lourdes est suffisamment inquiétant pour être une question importante de l'avenir de la librairie. L'augmentation des baux commerciaux qui a chassé les librairies du Quartier latin à Paris, remplacées peu à peu par des commerces à la rentabilité financière plus élevée, a conduit la Ville de Paris à verser une subvention à **L'ADELC** (association pour le développement de la librairie de création, fondée en 1988 par des éditeurs : Minuit-Gallimard, Le Seuil, La Découverte et soutenue depuis par le club **France-Loisirs**).

La direction de la librairie est à l'image de la chaîne au plan national, qui connaît bien tout le poids de la communication, des effets escomptés par un art maîtrisé de l'information. On peut citer en exemple le discours de **Jean-Louis Pétriat, PDG de la FNAC**, dans Libération du 4 novembre 1991 : "Dans les 3 ans à venir, la FNAC prépare un doublement de ses surfaces en investissant 1,3 milliard et un doublement de son chiffre d'affaires, de 5 à 10 milliards. En fait il n'y a là qu'un **projet**, mais habilement présenté pour que le lecteur retienne avant tout l'idée de l'expansion **dynamique** de l'entreprise.

Ainsi en l'absence de renseignements statistiques contrôlables la **FNAC** avance des chiffres éloquent⁸ : l'offre de 100.000 volumes sur 370 m2, 30 à 35.000 exemplaires vendus par mois, un bénéfice net supérieur à 5 %. Des informations montrent que les préoccupations de rentabilité sont cependant bien présentes : une gestion manuelle du fonds très rigoureuse (minimum de 4 ventes par exemplaire pour le maintien dans le fonds), des nouveautés qui constituent plus de 40 % des titres présentés, validation de la "loi des 20-80" (20 % des titres assurent 80 % du chiffre d'affaires). Jean-Marie Bouvaist (article déjà cité des **Cahiers de l'Economie du Livre**) avance un phénomène "inquiétant" la réduction de 30 % des assortiments des Librairies FNAC, inquiétant certes, mais pas surprenant en fait de la part de la politique du Livre de la FNAC.

La FNAC bénéficie auprès de sa clientèle de l'idée encore bien présente d'un établissement pratiquant une politique avantageuse des prix : résultat des pratiques dans le passé de "discount" très médiatisé et d'une méconnaissance de la part du public de la **Loi Lang** de 1981. La direction actuelle ne souhaite pas le maintien des opérations engagées chaque année avec l'ORAL d'Annecy et les Bibliothèques de Grenoble ; estimant que les manifestations de 1991, autour de l'écrivain Philippe Jaccottet ("**Une région très livre**") relevaient d'un élitisme trop marqué. L'**interprofession** est réduite à l'exercice d'une mise en scène d'auteurs reconnus ; le programme des invitations relevant pour l'essentiel de la programmation décidée au siège de la direction à Paris. La FNAC s'accommode plutôt de la **Loi Lang** et penche vers une réforme du système des offices aboutissant à des

commandes fermes dès l'origine de la part des libraires (système en vigueur en Allemagne). La concurrence avec la librairie Arthaud se vit manifestement comme un **partage** du marché, dans l'attente certainement d'une progression au détriment de ce principal concurrent.

Avec la librairie de l'hypermarché **Carrefour**, on aborde les problèmes de la grande distribution entrée depuis 1960 dans le mode de vie des Français, sur 833 centres recensés en 1990, plus de 80 % vendent des livres au nom certes de l'utilité de ce produit valorisant les autres références, mais aussi de fait attirés par des marges intéressantes par rapport aux autres marchandises. Nous avons constaté, au cours de notre entretien, que l'application intégrale des mécanismes de la grande distribution est cependant un frein au développement du rayon librairie. En effet, la règle de base de l'hypermarché repose sur la possibilité de **cibler** le plus parfaitement le produit présenté au public dans un choix que l'on tente toujours de resserrer en dépit de l'importance des références (30 à 50.000 suivant les différents magasins). Or le livre par définition dans sa diversité et par le nombre d'exemplaires théoriquement disponibles entre difficilement dans ce schéma réducteur : constat avoué par le responsable de la librairie. **L'uniformisation** de la production éditoriale qui se dessine en raison de l'industrialisation de l'économie du livre est **attendue** par la grande distribution, elle serait certainement à l'origine d'un développement plus important des rayons librairie qui présentent pour l'instant des assortiments moyens (400 à 5.000 titres - poches, bandes dessinées, policiers) et réalisent un pourcentage encore modeste (inférieur à 2 %) du chiffre d'affaires.

M. E. Leclerc, coprésident du mouvement **Leclerc** (entretien du 25.10.1991 à **Livres-Hebdo**) se défend pourtant de vouloir une telle perspective : "Nous ne cherchons pas à homogénéiser nos librairies", mais reconnaît cependant quelques lignes plus loin une situation différente :

"Il est vrai que les chefs de rayons ont, dans les hypermarchés, des contraintes spécifiques qui sont liées au caractère multiproduit des magasins. Cela les amène parfois à préférer recevoir un **seul représentant** pour un plus grand nombre de produits"...

9

*
 France Loisirs, dans l'Isère ouvre trois magasins, (Grenoble, Bourgoin et Vienne) se classe dans les premiers rangs des librairies du département (en 1990 : CA de 13 MF, 55.000 adhérents dont 29.000 acheteurs en magasin, plus de 150.000 livres vendus). Elle développe une offre étendue sur le marché des loisirs : disque, photo, tourisme, etc... L'opération de démarrage de France-Loisirs est passée par la "librairie-relais" Arthaud-Flammarion. En l'absence d'enquête sur le transfert des achats vers la librairie d'accueil, l'impression recueillie auprès des responsables des deux établissements montre que ce déplacement est resté marginal. Constat qui justifierait a posteriori l'hostilité des libraires à cette opération (en particulier la Librairie Harel) marquée par quelques démissions au sein de la Fédération française des syndicats de libraires (FFSL). L'influence grandissante de France-Loisirs est soulignée par J.M. Bouvaist et J.G. Boin (Du printemps des éditeurs à l'âge de raison) par le choix des éditeurs en fonction des possibilités d'être sélectionnés ensuite par le club, et par le nombre croissant de nouveautés éditées chaque année. Enfin relevons pour bien montrer la puissance de la machine éditoriale de France-Loisirs : l'entreprise a eu les moyens de perdre chaque année pendant 10 ans, une somme supérieure au chiffre d'affaires des éditions du Seuil.

La Librairie **La Bouquinerie** développe une activité partagée entre **le livre neuf** pour quelques éditeurs très ciblés (Dalloz, PUF en liaison avec le milieu universitaire, ou des éditions très originales: Fata Morgana, le Verbe et l'Empreinte de Marc Pessin) et le marché du **livre d'occasion** en expansion (le réseau français des soldeurs double son CA entre 1981 et 1988).

Une entreprise modeste (CA de 2,5 MF ; 3 personnes, 55 m²), mais un **dynamisme certain** : la librairie ne renonce pas en dépit de son excentricité, de sa surface réduite à conduire des opérations de qualité au profit de petits éditeurs (le cas pour le **Verbe et l'Empreinte** avec la présentation de tous les titres disponibles du catalogue, courant 1991).

Enfin pour compléter ce tableau, nous avons recueilli à l'occasion de conférences, le point de vue de deux libraires : Geneviève Journaux de la librairie philosophique **Le Sphinx** à Grenoble et M. Péju de la librairie **La Proue** à Lyon. Du discours de M. Péju, nous retiendrons 3 idées essentielles :

1°/ La volonté de replacer le livre dans son **contexte culturel et historique**, ce qui a le mérite de donner une autre dimension à l'activité de la librairie cantonnée trop souvent d'emblée dans son environnement économique.

2°/ Les nécessaires corrections souhaitées (de la part des pouvoirs publics) d'un marché trop soumis aux **excès** d'une communication omniprésente.

3°/ Enfin, l'indispensable orientation de la librairie vers une **spécialisation**, opportunité d'un développement pour la petite et moyenne librairie.

Cette spécialisation de l'activité est retenue par Geneviève Journaux qui s'emploie à fidéliser sa clientèle par une qualité de l'accueil, une compétence sans cesse développée pour satisfaire les demandes des acheteurs.

Pour conclure ce chapitre consacré aux **Points de vente**, nous souhaitons avancer quelques traits caractéristiques relatifs à l'Interprofession.

La variété des situations économiques conduit à une interprofession diversifiée.

Pour l'heure, il nous semble que la **grande distribution** situe avant tout l'Interprofession comme un ensemble de mécanismes économiques sur lesquels elle entend jouer un rôle accru.

Les **grandes surfaces spécialisées** développent une interprofession liée profondément aux relations commerciales imposées par le lien traditionnel "client-fournisseurs" ou à l'importance que ces librairies tiennent dans le paysage régional.

A notre avis les potentialités d'une **interprofession novatrice** mettant en place de nouvelles relations entre les partenaires pour une valorisation de livres non médiatisés, une rencontre entre une édition et un public de fait disponible, se manifestent essentiellement chez les libraires des **librairies spécialisées**, petits ou moyens établissements.

Une étude de Paris-Sorbonne a évalué, à partir d'un échantillon, les établissements ayant une activité de librairie « notable » :

– Rayons de grande surface	700	
– Petites librairies (moins de cinq personnes) à choix restreint	5 700	
– Petites librairies (moins de cinq personnes) à choix modifié	1 900	
– Librairies moyennes ou importantes (plus de cinq personnes)	1 100	(dont 250 de plus de 10 personnes)
	<u>9 400</u>	

(Source : Cahart, Patrice. Le Livre a-t-il un avenir ?...
voir Bibliographie)

— LIEUX DE VENTE — Parts de marché 1981-1988.

VOLUME (en %)	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988 *
Librairies spécialisées	26,5	27,5	27,7	26,1	25,9	25,4	25,2	22,0
Maisons de la presse	7,0	8,2	7,6	6,7	6,7	6,9	6,2	6,4
Grandes surfaces spécialisées	5,2	4,0	4,0	4,7	5,0	5,1	5,6	6,6
Grands magasins	3,5	3,4	3,2	3,2	3,0	3,4	2,6	2,4
Grandes surfaces non spécialisées	13,5	12,7	14,0	13,4	14,2	14,5	15,4	16,5
Courtage	2,3	2,6	2,3	2,3	3,0	2,2	1,8	2,5
Correspondance/Clubs	30,2	28,8	29,9	31,5	30,7	31,7	32,7	32,3
dont Clubs via détaillants	7,5	7,0	7,0	7,1	6,9	8,2	7,8	12,0
Soldeur/Occasion	3,0	3,4	4,0	4,1	4,5	4,8	4,7	5,0
Autres	5,0	5,3	4,5	4,0	4,5	4,0	4,3	4,7
Non-réponse	3,9	4,2	2,8	3,8	2,5	2,0	1,4	1,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
VALEUR (en %)	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988 *
Librairies spécialisées	23,6	24,3	25,9	24,0	23,9	24,6	24,4	22,1
Maisons de la presse	4,5	5,3	5,8	5,0	4,9	5,5	4,9	4,9
Grandes surfaces spécialisées	5,1	4,4	4,2	4,5	4,8	5,1	5,5	6,6
Grands magasins	2,3	2,2	2,4	2,1	2,2	2,2	1,9	1,9
Grandes surfaces non spécialisées	7,3	6,6	7,2	6,9	8,0	8,5	8,9	9,7
Courtage	11,9	12,1	11,3	10,8	12,9	9,6	8,5	11,4
Correspondance/Clubs	36,7	34,6	34,2	38,4	35,1	36,0	36,5	33,9
dont Clubs via détaillants	7,0	6,9	6,6	6,7	6,2	7,7	7,2	10,4
Soldeur/Occasion	1,3	1,5	1,7	1,5	1,9	2,3	2,5	2,5
Autres	4,8	4,9	4,3	4,1	4,1	4,0	5,1	5,2
Non-réponse	2,6	4,2	3,0	2,6	2,1	2,2	2,0	1,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Observatoire de l'économie du livre 1990, à partir de données SOFRES.

	SECODIP		F. Rouet	Pratiques cult.	U.S.L.F.	B.I.P.E.		C.E.S.
	1972	1976	1976	1981	1981	1981	1983	1983
VENTES DIRECTES	54,2	48,4	33	*	14	26,4	26,8	30
V.P.C.	} 41,7	} 36,2	15	} 29,2	} 8	10,1	9,8	} 20
Clubs			8			10	10,1	
Courtage			12,3			12,2	10	
Autres V.D.					1			
DÉTAILLANTS	40,1	45	67	*	86	73,3	73	65
Librairies spécialisées	32,8	36,2	55	49,2	49/56	27	27,9	} 45
Maisons de la Presse & autres		34,4		36,5		23	19	
Bibl. de Gare (B.B.G.)	0,7							
F.N.A.C.			2	14,4		5,1	4,1	} 20
Autres gdes surfaces spécialisées						0,9	0,8	
Grands magasins	} 3,8	} 3,7	} 10	16,8	} 27/33	3,4	3,2	
Magasins populaires							5,2	
Hyper	} 2,8	} 5,1	} 23,9			11,7	15,9	
Super								2,2
Autres	5,7	6,6	0	0	2	(y. c. MPop) 0,3	(y. c. MPop) 0,2	5
Lieu de travail (?)	2,1							
Discount		1,2						
Marchés, foires		0,2						
Non ventilé	3,6	5,2						
Total	99,3	100	100	*		100	100	100

*²

LES PARTS DE MARCHÉ DES DIFFÉRENTS CIRCUITS DE DISTRIBUTION (en % de la consommation des ménages en valeur). Synthèse F. Ecalte				
	1976	1981	1983	1985
Librairies traditionnelles	55	50	46-48	46
Grandes surfaces non spécialisées	12	24-26	22-24	23
(dont hypermarchés et F.N.A.C.)	7-8	12	15-16	16
Ventes directes	2	5	4	4
(dont clubs dont France-Loisirs)	33	24-26	29-31	31
	8	10	12	13
	nd	7	9	10

Répartition du marché du livre *

Points de vente	rappel 1981	1984	1985
	%	%	%
Librairie spécialisée	25,6	25,4	25,6
Librairie papeterie	8,2	7,3	6,9
Maison de la presse	8,2	7,8	7,5
FNAC	4,4	3,9	4,2
Grand magasin	3,7	3,3	3,1
Hyper-supermarché	12,3	12,8	13,7
V.P.C. et Club	23,7	25,7	24,4
Autres	13,9	13,8	24,6
Total	100	100	100

* Pourcentages calculés sur le nombre d'exemplaires

Bull. Bibl. France, Paris, t. 33, n° 1-2, 1988

Évolution du marché du livre selon les canaux de distribution

(en % du nombre d'exemplaires vendus aux ménages)

		1982	1983	1984
Librairies	FNAC	3,3	3,2	3,9
	Librairie spécialisée	26,0	27,2	25,4
	Librairie papeterie	8,4	8,0	7,3
	Maison de la presse	9,5	8,1	7,8
	Kiosque, gare, aéroport, métro, drugstore	2,0	1,5	1,1
		49,2	48,0	45,5
Grandes surfaces	Grand magasin	3,5	3,3	3,3
	Hypermarché, supermarché	11,8	12,9	12,8
	Uniprix, monoprix, prisunic	1,5	1,5	1,3
		16,8	17,7	17,4
Vente directe	VRP courtier	2,8	2,3	2,5
	Vente par correspondance	3,5	5,5	5,8
	Club	19,4	18,1	19,9
		25,7	25,9	28,2
Divers	Groupement d'achat	0,8	0,8	0,6
	Soldeur	1,3	1,5	1,5
	Occasion	2,2	2,7	2,8
	Autre	4,0	3,4	4,0
		8,3	8,4	8,9
Total		100,0	100,0	100,0

Source : L'évolution des librairies et le prix unique du livre, Paris, La Documentation Française, 1987, p. 24.

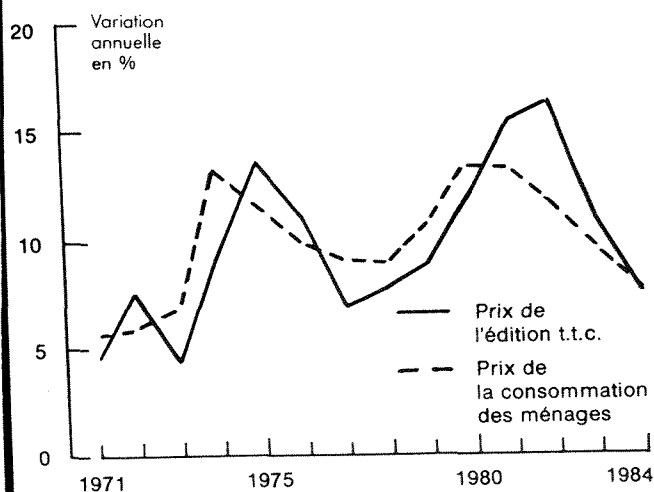
**Evolution de l'indice du prix
à la consommation du livre : 1971-1985**

Régime	Glissement		Moyenne annuelle	
	Taux de variation annuelle %	Différentiel avec indice général des prix %	Taux de variation annuelle %	Différentiel avec indice général des prix %
prix conseillé				
1971	+ 2,5	- 3,7	-	-
1972	+ 7,3	+ 0,4	+ 3,8	- 2,4
1973	+ 2,8	- 5,7	+ 4,8	- 2,5
1974	+ 11,3	- 3,9	+ 8,6	- 5,1
1975	+ 18,9	+ 9,3	+ 15,1	+ 3,3
1976	+ 8,2	- 1,7	+ 13,8	+ 4,2
1977	+ 7,2	- 1,8	+ 6,8	- 2
1978	+ 7,6	- 2,1	+ 7,5	- 1,6
1979	+ 8,6	- 3,2	+ 8,7	- 2,1
prix net				
1980	+ 16,5	+ 2,9	+ 12,2	- 1
1981	16,7	+ 2,7	+ 16,7	+ 3,3
prix unique				
1982	+ 12,3	+ 2,6	+ 16,9	+ 5,1
1983	+ 11,7	+ 2,4	+ 10,8	+ 1,2
1984	+ 5,7	- 1	+ 7,1	- 0,3
1985	+ 5,1	+ 0,4	+ 5,3	- 0,5
1986	+ 4,7	+ 2,5	-	-
1987	+ 3,8	+ 0,6	-	-

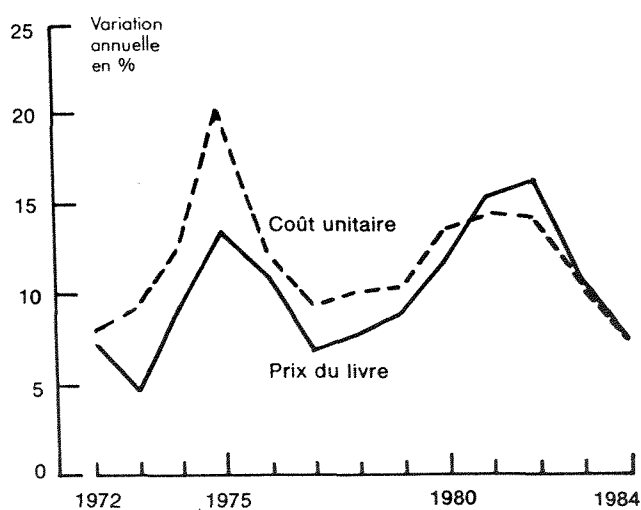
**Evolution du prix du livre
(1970-1987)**

	01.01.81 (base 100 année 1970)	01.01.86 (base 100 année 1980)	Taux d'augmentation mai 1986 / mai 1987
Indice général	264,0	160,3	2,6
Livres non-scolaires	239,6	174,2	4,5
Journaux	439,0	192,4	6,7
Revues	325,8	167,6	8,1
Spectacles	311,9	176,8	5,6
dont cinéma	306,4	168,4	5,1

Graphique : prix du livre et prix de la consommation des ménages



Graphique : prix et coûts du livre



Congrès d'Annecy 12,13,14 avril 1992 - UNION DES LIBRAIRES DE FRANCE ULB.

A l'initiative de : **SNL** : (Syndicat national de la librairie), **SLUT** : (Syndicat des libraires universitaires et techniques), **SLLR** : (Syndicat des libraires de littérature religieuse), **SLCF** : (Syndicat des libraires classiques de France), **ALSJ** : (Association des libraires spécialisés pour la jeunesse), **ALIFRA** : (Association des libraires de France).

Nous avons pu assister au congrès "**constitutif**" de **L'ULB** en avril 1992 ; notre propos n'est pas de rendre compte des actes du Congrès dans son intégralité (actualité bien décrite par la presse professionnelle **Livres Hebdo**, **Livres de France** en particulier **Livres Hebdo** n° 15 du 10.4.1992), mais de souligner quelques lignes forces de ce Congrès à savoir :

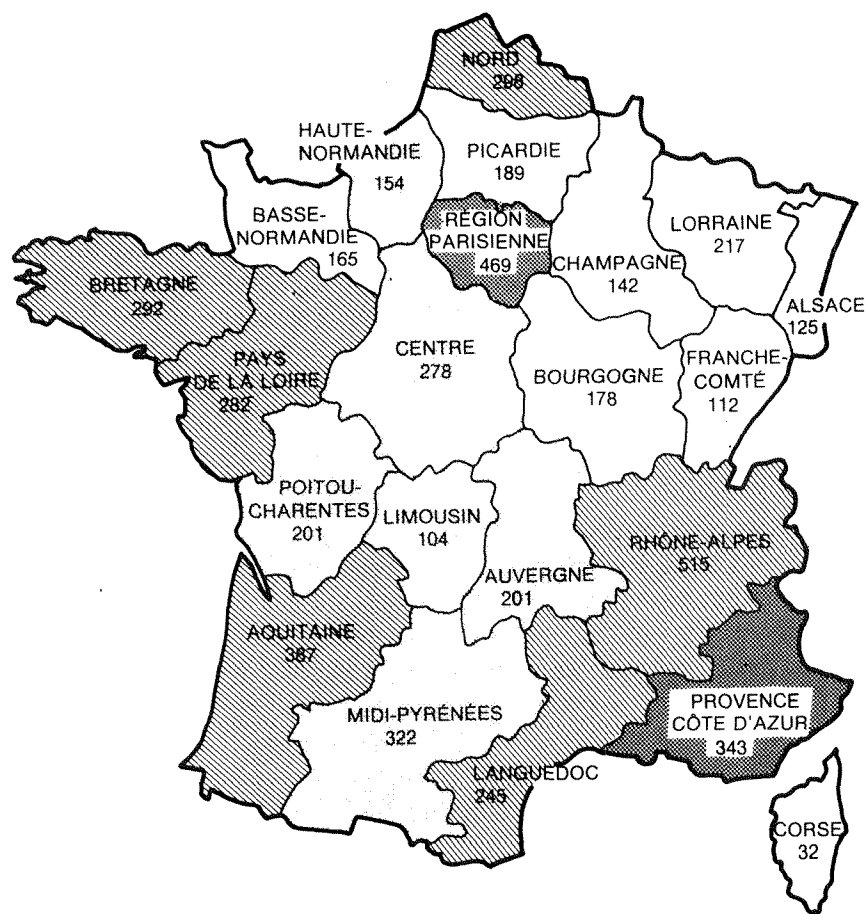
- la volonté **d'union**, face en particulier au monde de l'édition beaucoup plus uni au niveau syndical (ce qui explique la difficulté de faire avancer la revendication d'une **remise de 40 %** pour les livres de fonds - la demande de l'arrêt immédiat des **ventes directes** de la part des éditeurs comme celle relative au **raccourcissement des délais de garde**).



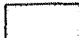

- un **appel** sans détour à l'égard des pouvoirs publics (Ministère de la Culture pour une meilleure application de la loi **Lang** dans son intégralité (1)).

- enfin le constat que seule la **spécialisation** peut être à l'origine de la sauvegarde puis du développement de la librairie dans le contexte économique difficile d'aujourd'hui.

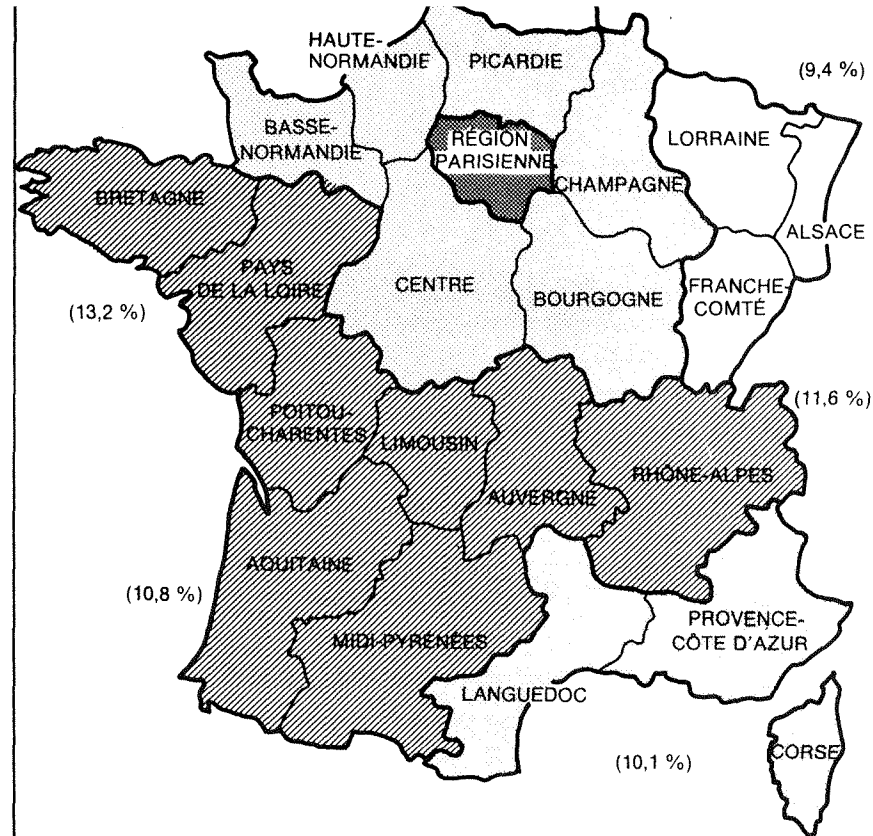
Remarquons que l'**interprofession** est évoquée au nom des relations économiques nécessaires entre les partenaires pour ne concer-
ner que **deux** acteurs : le libraire et l'éditeur.

- (1) Le Ministère de la Culture (Direction du Livre et de la Culture) a mis à disposition des libraires (10.000 ex.) une brochure en juin-juillet 1992 "**Prix du Livre, mode d'emploi**" pour répondre à ce besoin d'information ressenti par tous les acteurs de la chaîne du livre.



-  + 30 % Ile de France - Provence-Côte d'Azur
-  + 15 % Bretagne - Rhône-Alpes - Aquitaine - Nord - Pays de la Loire - Languedoc-Roussillon
-  + 10 % Midi-Pyrénées - Centre - Poitou-Charentes - Auvergne - Haute-Normandie - Alsace - Limousin
-  - 10 % Lorraine - Picardie - Bourgogne - Corse - Basse-Normandie - Champagne - Franche-Comté

— INVENTAIRE COMMUNAL : Nombre de librairies-papeteries dans chaque région et pourcentages des communes équipées.



-  + 6 000
-  + 2 500
-  + 3 500
-  + 2 000

— Nombre d'établissements par zone d'aménagement.
Le pourcentage de la population française de chaque zone est indiqué entre parenthèses.

Nombre d'entreprises vendant en magasin	Nombre total de magasins	CA HT total de vente des magasins en milliers de F	Moins de 20 m ²	de 20 à 60 m ²	de 60 à 120 m ²	de 120 à 400 m ²	400 et plus
			Nombre de magasins	Nombre de magasins	Nombre de magasins	Nombre de magasins	Nombre de magasins
16 900	17 562 100 %	16 564 924	2 511 14,3 %	10 313 58,7 %	3 308 18,8 %	1 283 7,3 %	147 0,9 %

— Nombre et surface des magasins de vente au détail (1988)

	Nombre de communes équipées librairie-papeterie	Distance moyenne des communes non équipées à la commune équipée la plus proche	Évolution 80/88					
			% de communes équipées		% des communes urbaines équipées			
Rhône-Alpes	515	8,8 km	17	18	52	55	84	88
FRANCE	5 251	9,4	13,4	14,4	59	62	87	89

Source : Inventaire communal.

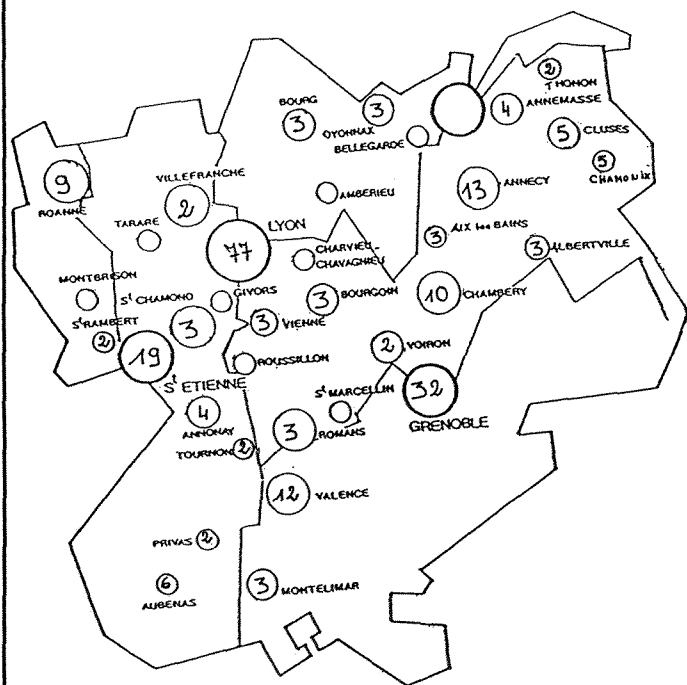
5

	Totaux entreprises	0 salarié	1 et 2 salariés	3 à 5 salariés	6 à 9 salariés	+ 10 salariés	+ 20 salariés	+ 50 salariés	+ 100 salariés
pour la France	27 897	16 610	6 669	2 394	992	506	245	38	15
politaine		100 %	60,5 %	24,4 %	8,5 %	3,5 %	2 %	0,9 %	0,15 %
ie-Alpes	9,4 %	2 588	1 565	671	204	76	54	13	5

— Librairie-Papeterie-Presses (APE 64-43), fichier national INSEE février 1988, vente en magasin, vente itinérante, vente directe, vente par correspondance...

5

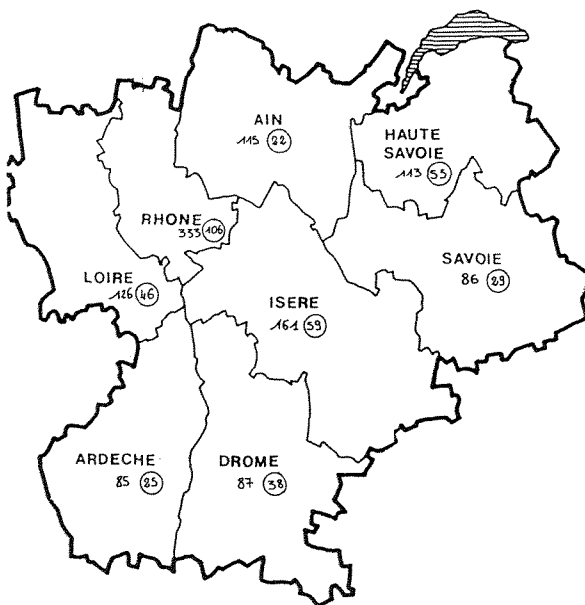
LES LIBRAIRIES EN RHONE-ALPES



Répartition par ville des librairies, bouquinistes de livres anciens et d'occasion, d'après l'enquête l'ORAL

- Métropoles ou villes moyennes
- (32) Nombre de librairies à Grenoble

REPARTITION DES LIBRAIRIES PAR DEPARTEMENT DANS LA REGION RHONE-ALPES



Données d'après l'enquête ORAL

Réseau extensif : 115

Pôles librairies : ○(22)

Typologie des pôles librairies en Rhône-Alpes

	Nb d'entreprises (1)	Lib. Pap. Presse	Lib. Presse	Lib. Papeterie	Lib. Générale	Lib. spécialisées ou rayon	Nb de communes
	37	12	4	15	5	1	23
Ardèche	39	5	11	11	9	3	14
Drôme	51	10	0	11	14	16	21
Isère	86	17	1	24	12	32	29
Loire	70	14	2	16	15	23	17
Rhône	140	24	7	32	20	57	30
Savoie	39	8	4	12	9	6	12
Hte Savoie	71	16	11	18	10	16	27
	533	106	40	139	94	154	173

Implantation géographique par département des grandes surfaces

	Grands Magasins	Mag. Populaires	Hypermarchés	Supermarchés	France Loisirs	Maxi Livres
Ain	0	0	10	52	1	0
Ardèche	0	1	3	33	0	0
Drôme	2	1	7	45	2	1
Isère	3	4	17	105	3	1
Loire	2	2	10	63	2	2
Rhône	1	4	16	113	4	3
Savoie	0	2	6	53	2	1
Hte Savoie	1	6	8	91	2	3
	9	20	77	555	16	11

Complémentarité et concurrence en Rhône-Alpes

	Librairie	Grands magasins	Mag. Populaires	HyperMarchés	SuperMarchés	Maxi livres	France Loisirs	Total
	37	0	0	10	17	0	1	64
Ardèche	39	0	1	3	11	0	0	54
Drôme	51	2	1	7	15	1	2	77
Isère	86	3	4	17	35	1	3	146
Loire	70	2	2	10	21	2	2	107
Rhône	140	1	4	16	38	3	4	202
Savoie	39	0	2	6	18	1	2	66
Hte Savoie	71	1	6	8	31	3	2	119
	533	9	20	77	186	11	16	835

Les principaux pôles librairies en Rhône-Alpes

	Entreprises	Communes	Nb de librairies par ville
Ain	22	17	Bourg en Bresse 3/ Oyonnax 3/ Miribel 2) (soit 8 sur 22)
Ardèche	25	12	Aubenas 6/ Annonay 4/ Bourg St Andéol 2/ Privas 2, Tournon 2, (soit 16 sur 22)
Drôme	38	18	Valence 12/ Montélimar 3/ Romans 3/ Crest 2/ Die 2/ Dieulefit 2/ Grignan 2/ Pierrelatte 2 (soit 28 sur 38)
Isère	61	22	Grenoble 32/ Bourgoin Jallieu 3/ Les Deux Alpes 3/ Vienne 3/ Voiron 2) (soit 43 sur 60)
Loire	46	15	St Etienne 19/ Roanne 9/ St Chamond 3/ Charlieu 2/ Firminy 2/ St Just St Rambert 2 (soit 37 sur 46)
Rhône	107	23	Lyon 77/ Villeurbanne 5/ Bron 2/ Vaugneray 2/ Villefranche sur Saône 2 (soit 88 sur 106)
Savoie	29	13	Chambéry 10/ Aix les Bains 3/ Albertville 3/ (soit 16 sur 29)
Hte Savoie	54	24	Anancy 13/ Chamonix 5/ Cluses 5/ Annemasse 4/ Rumilly 3/ Sallanches 3/ Gaillard 2/ St Julien en Genevois 2/ Thonon les Bains 2/ (soit 39 sur 54)
	380	144	

Démographie et offre marchande en Rhône-Alpes

	Population 1990	Nb de librairies "pôles livres"	Nb habit/librairie
Ain	273 768	22	12 444
Ardèche	139 815	25	5 592
Drôme	275 879	38	7 260
Isère	771 336	60	12 855
Loire	595 028	46	12 936
Rhône	1 381 882	106	13 037
Savoie	230 915	29	7 963
Hte Savoie	419 591	54	7 770
	4 088 214	380	10 758

Les caractéristiques professionnelles des pôles librairies

	Pôles librairies ORAL	DCL	Informatique	Abonnements L. Hebdo - L. de France	Groupements et associations	Electre Transmission
Ain	22	4	2	13	1	0
Ardèche	25	10	4	14	2	1
Drôme	38	17	4	21	6	0
Isère	61	34	3	42	3	3
Loire	46	17	4	18	1	3
Rhône	105	54	11	44	11	2
Savoie	29	15	2	22	2	3
Hte Savoie	54	35	6	38	3	2
	380	186	36	212	49	14

Les groupements et associations représentés en Rhône-Alpes

	Lib. L	Lib. Clé	Lib. Majuscule	Plein Ciel	Oeil de la Lettre	La Procure	Sloe
Ain	1	-	-	-	-	-	-
Ardèche	1	-	-	1	-	-	-
Drôme	3	1	1	1	-	-	-
Isère	-	-	1	-	-	-	-
Loire	1	-	-	-	-	-	-
Rhône	7(*)	-	-	1	2	-	1
Savoie	-	1	-	-	1	-	-
Hte Savoie	-	1	1	-	-	1	-
	13	3	3	3	5	1	1

La place des grandes librairies dans les réseaux

	Librairies de + 200 m2				
	Nb. Librairies	Surfaces offertes	Nb. librairies	Surfaces offertes	% des surfaces
Lyon	50	10 370 m2	13	7 530 m2	73
Grenoble	25	4 246 m2	5	3 260 m2	73
St Etienne	13	2 145 m2	4	1 390 m2	74
Valence	8	978 m2	1	200 m2	20
Chambéry	8	660 m2	1	200 m2	30

6

*

Groupement professionnel et syndicat

Plus des deux-tiers (71 %) des libraires touchés par l'enquête appartiennent à un groupement d'achat de livres ou de papeterie. Selon le type d'établissement, le pourcentage d'adhésion est le suivant :

Librairie pure	73 %
Librairies-papeteries	68 %
Maisons de la Presse + autre activité	53 %
Maisons de la Presse + papeterie + autre	100 %
Librairie-papeterie + autre activité	92 %

L'appartenance à un syndicat ou groupement de libraires est moins fréquente : 23 % seulement des libraires de l'échantillon - qui touche cependant des librairies plus importantes que la moyenne. 70 % des libraires jugent l'information donnée par les syndicats médiocre, contre 20 % qui trouvent positif le rôle des syndicats dans ce domaine.

7

*

On peut classer les libraires français en trois catégories selon qu'ils ont choisi leur profession par goût, par héritage ou par opportunité commerciale. Parmi les libraires ayant répondu à l'enquête, ont choisi leur métier

par goût	40 %
par héritage	28 %
par occasion	15 %
par goût et héritage	11 %
par goût et occasion	3 %

Dans leur majorité, les libraires font donc ce métier parce qu'il leur plaît. C'est particulièrement vrai dans la Région Parisienne (90 % des cas dans les Yvelines). Dans d'autres régions, le choix est plutôt le fait d'une tradition familiale : c'est le cas en Franche-Comté (Jura : 87 % ; Doubs : 67 %).

* 8

F N A C	Surface de vente (m ²)	Nombre de titres proposés
Forum des Halles	2 160	130 000
Montparnasse	2 143	120 000
Lyon	1 000	80 000
Strasbourg	600	70 000
Toulouse	550	60 000
Marseille	800	60 000
Montpellier	550	55 000
Belfort	220	20 000

* 9

	1981	1985
Chiffre d'affaires HT France (en millions de F.)	863,8	1 673 (+ 11,8 % / 1984)
dont livres (1)		1 254,75
Nombre de livres vendus	20 000 000	26 500 000
Nombre de boutiques (2)	186	181 (dont 77 relais)
Surface totale des boutiques	14 662 m ²	21 210 m ² (+ 45 % \approx)
Nombre de catalogues envoyés(3)	15 000 000	18 000 000
Nombre de colis expédiés	6 500 000	8 000 000
Nombre d'acheteurs moyens par trimestre	3 080 000	4 000 000

(Source : Roussy, Bernadette. Librairie. voir Bibliographie)

g) LES BIBLIOTHEQUES, LA LECTURE.

Il s'agit de doter notre pays de bonnes bibliothèques, utiles, commodes, fréquentées, il s'agit que les Français aient les mêmes ressources que leurs concurrents et voilà tout... Avec nos mots de populaires, nous ne savons pas ce qu'est une bibliothèque publique libre... Les Municipales, qui devraient être à tout le monde, sont entraînées par les archéologues qui les dirigent vers la pure curiosité historique, elles se ferment au grand public, à l'esprit moderne, ont des budgets ridicules, des heures d'ouverture impossibles...

Eugène MOREL

Il faut faire de la bibliothèque un lieu d'échange et de confrontation, un centre de rayonnement intellectuel et de promotion culturelle. Sans assise sociale, la bibliothèque devient une institution vulnérable. Sans une confrontation accrue avec le public et avec les oeuvres, elle n'est qu'un lieu de distribution. Il faut donc que la population se reconnaisse dans ses bibliothèques, que les professionnels du livre les perçoivent comme des outils efficaces d'élargissement du public et de promotion des oeuvres.

(Rapport Pingaud Barreau)

"Pour ma part, il me semble que, si l'on veut éviter l'éclatement d'une profession où l'on n'est déjà pas si nombreux, il faut avant tout veiller à ce que les bibliothécaires aient une très solide formation générale au départ et que certains au moins poursuivent des recherches dans les domaines qui sont spécifiques à leur profession"...

Henri-Jean Martin

En introduction de ce chapitre consacré aux bibliothèques, nous avons placé 3 propos pour éclairer notre réflexion.

1°/ **Eugène Morel** : ce "singulier personnage" pour reprendre la formule de Jean-Pierre Seguin (**Autrement. N° 121. avril 1991. La Bibliothèque**) avait dressé, en son temps, un état des bibliothèques en France qui fut à l'origine d'une vive polémique dans le monde professionnel (Jean-Pierre Seguin parle de "peignée"). On peut s'accorder avec Madeleine Raffin-Deloule (**Thèse : Les Bibliothèques de lecture publique**).

"Tout ce qu'il demandait au début de ce siècle reste, à quelques points près, passablement d'actualité : nous n'avons pas encore de réseau national de lecture publique, ni de législation faisant obligation de créer des bibliothèques là où elles n'existent pas encore".

2°/ **Le rapport Pingaud-Barreau** : Les deux auteurs dans la partie du rapport consacré à "l'état des lieux" (**Les Données du problème**) mettent l'accent sur la nécessaire **interaction** qui doit naître dans les bibliothèques par, une mise en relation du public et des oeuvres, en dépassant la simple fonction de distribution pour s'engager en fait sur les voies de la **promotion**.

La promotion de quels ouvrages ?

Certainement les oeuvres, pour reprendre la distinction opérée par Paul Valéry, qui "**tendent à créer leur public**", à l'opposé de celles "**qui sont comme créées par leur public (dont elles remplissent l'attente et sont ainsi presque déterminées par la connaissance de celle-ci)**".

3°/ Les **propos de Henri-Jean Martin**, recueillis par Richard Figuiet pour le numéro de la revue **Autrement** consacrée aux bibliothèques (N° 121. avril 1991). Pour reprendre l'inscription mise en exergue de l'article "**l'historien du livre qui a formé presque tous les bibliothécaires actuellement [et qui] s'interroge sur l'avenir du livre et des bibliothèques**"^{*3} énonce avec simplicité quelques vérités essentielles se rapportant à l'opposition bien connue entre le bibliothécaire **homme érudit** ou **homme de métier**. Henri-Jean Martin dépasse cette contradiction, en ayant le souci d'une **unité** à préserver pour l'ensemble de la profession et souhaitant avant tout une formation initiale axée sur une **très solide** formation générale.

Notons cependant que Bernadette Seibel (**Au nom du livre : analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires**) adopte dès le départ de sa recherche une hypothèse inverse : à savoir le partage de la profession en deux centres distincts (reposant sur la distinction faite par P. Bourdieu) entre deux modes de production culturels : le **système de production savante** liée à l'enseignement contre le **système de grande production** lié au marché, à la demande externe à la concurrence.

Bernadette Seibel prolonge cette analyse vers la profession de bibliothèque pour proposer deux principes de légitimité :

- La légitimité acquise par la fonction intellectuelle, savante, la création littéraire artistique, associées à une valorisation des activités professionnelles, qui débouche sur la notoriété et le prestige intellectuel.
- La légitimité du service rendu liée à l'inflation de l'information, à la reconnaissance d'un public par la prescription, l'animation à caractère pédagogique.

L'auteur relève le poids de la mise en relation avec le système scolaire (page 81 et suivantes), à l'origine des dispositions des agents, produisant un effet de hiérarchisation des pratiques professionnelles qui s'opèrent avant tout dans les établissements spécialisés. Ainsi les agents les plus qualifiés scolairement et professionnellement exercent dans le domaine du savoir (expertise, travail éditorial, formation professionnelle) ; à l'opposé en lecture publique le besoin d'une position reconnue ou influente implique le contrôle du passage à "l'existence d'auteurs, d'artistes proches du pôle de la création culturelle plutôt que de la production scientifique", et conduit comme le souligne Bernadette Seibel à mettre en place des opérations de consécration : divulgation ou autodivulgation des créateurs réhabilitation des plus méconnus, etc...

A cet égard, nous pensons illustrer cette analyse par la présentation de deux manifestations à l'initiative des Bibliothèques de Grenoble : "Regards sur Prague" et "Folije".

"Regards sur Prague" (Printemps 1992) : un ensemble (expositions, tables rondes littéraires, représentations théâtrales, concerts) qui tente de prendre en compte la vie culturelle de la Tchécoslovaquie entre 1948 et 1989 dans sa lutte contre une organisation sociale visant la normalisation. En liaison avec l'université et un centre de création de recherche et des cultures, cette opération est conduite par des conservateurs développant "un modèle d'excellence lié à la notoriété scientifique à caractère historique, ou à la critique littéraire ou artistique" pour reprendre la formulation de Bernadette Seibel.

A l'opposé "Folije" (Juin 1992), salon de littérature jeunesse (stands d'éditeurs, exposition de livres, accueil-conseil d'un public très large : jeunes enfants du primaire, parents, enseignants, documentalistes, etc...), à l'initiative des bibliothécaires de lecture publique, relève bien de "l'aptitude à la communication⁴ dans la mesure où la vie professionnelle est pensée plutôt comme une source de solidarité active, fondée sur l'échange, la discussion, la négociation entre des individus capables d'affronter les rapports humains".

Peut-on voir dans cette différenciation des pratiques professionnelles, la ligne de partage entre les agents susceptibles de mettre en oeuvre ou non l'interprofession ?

Bernadette Seibel poursuit son analyse pour décrire le modèle de l'expert-gestionnaire opposé à celui de l'excellence lié à la notoriété scientifique à caractère historique. Et manifestement par la prise en compte de la valeur d'usage de biens culturels se dégagent les pratiques de l'interprofession à savoir :

- aide au milieu de la création,
- aide au milieu scientifique par la mise à jour du savoir
- diffusion des substituts d'oeuvres d'art (vidéo-disque, etc...) auprès d'autres diffuseurs (journalistes, photographes),

que Bernadette Seibel décrit comme une **philosophie intellectualiste de la pratique**. Ce modèle va souvent à l'encontre des schémas hiérarchiques verticaux qui font moins appel à l'autorité spécifique pour une mise en oeuvre de "stratégie pour convaincre", une aptitude à gérer la médiation. Cette vie professionnelle est donc pensée plutôt "comme une source de solidarité active, fondée sur l'échange, la discussion, la négociation, entre les individus capables d'affronter les rapports humains. Cependant, le public (sa demande, ses interrogations liées au quotidien) tend à rapprocher ces deux pratiques professionnelles pour une transformation des hiérarchies internes et introduire "une nouvelle morale de l'indépendance".

Il n'est pas surprenant qu'à l'occasion de l'étude de l'animation culturelle (page III et suivantes) mise en oeuvre dans les bibliothèques de lecture publique on retrouve les éléments fondamentaux de l'interprofession que Bernadette Seibel caractérise par une "valorisation des contacts" noués à l'occasion des animations :

les créateurs, les professionnels de la diffusion des industries culturelles (librairies, éditeurs, enseignants, animateurs...).

Les chiffres retenus (voir tableau ^{#5} : **Activités exercées et valorisées selon le secteur d'activité et l'âge**) montrent :

- en bibliothèques spécialisées : une augmentation avec l'âge de l'ensemble des activités tournées vers l'extérieur (intervention extérieure, contacts : créateurs, producteurs, interprofessionnels et autres médiateurs) au niveau de l'activité exercée alors que le phénomène est inverse dans le cas de l'activité préférée ou souhaitée. Il y a là une incohérence que nous expliquons mal. Il faudrait peut-être remettre en perspective le parcours dans le temps de ces professionnels pour tenter de prendre en compte ce résultat assez paradoxal. S'agit-il du constat avoué d'un désaveu de pratiques qui de fait ont eu peu de prise sur la réalité des changements ?

- en bibliothèque de lecture publique : les résultats du même questionnement nous paraissent plus cohérents. L'adhésion au projet de l'interprofession est assez stable dans les 3 tranches d'âge retenues, cas de l'activité exercée, et semble décroître avec l'âge dans le cas de l'activité préférée ou souhaitée.

L'analyse de B. Seibel permet de relever que **l'appel à l'alliance**, donc à la reconnaissance des concurrents émane de fractions différentes des classes moyennes (petite bourgeoisie urbaine) alors que le souhait de **L'interprofession** (libraire, éditeur, et autres diffuseurs) serait porté y compris par des classes supérieures ascendantes.

Cependant, on peut s'interroger dans les conclusions de l'analyse sur la "**dénégation explicite de l'économie**" qui opposerait le bibliothécaire au libraire.

Pourquoi le libraire ne peut-il tirer profit du désintéressement dans l'acte de se faire connaître comme novateur, découvreur de petites maisons d'édition, de nouveaux talents ?...

Il est intéressant de se reporter à un autre ouvrage de B. Seibel, écrit au début des années "80" et reposant sur l'étude de la période 1968-1978 pour apprécier les rapports des bibliothèques et de l'animation (B. Seibel **Bibliothèques municipales et animation**. Dalloz 1983 avec le concours du service des études et recherches au Ministère de la Culture). Décrivant l'animation comme une **sélection de biens, messages et services culturels**, afin de faciliter l'accès des biens culturels au public, l'auteur, à notre connaissance, ne fait pas mention de l'interprofession ou de ses mécanismes. Il est vrai, et B. Seibel le rapporte à juste titre que cette période se plaçait dans le cadre des commissions préparatoires au VI^e plan (1971-1975) qui fixaient à la lecture publique des objectifs entre autres,

d'organisation "autour des livres et documents imprimés, à l'aide de techniques audiovisuelles de manifestations réunissant non seulement les lecteurs, mais surtout des personnes intéressées par des échanges, des débats, des expositions".

Ce projet qui repose sur une intervention entre le public et les professionnels se place dans une perspective d'accès plus facile du public aux biens culturels, mais ne cherche pas à travers l'activité de la bibliothèque à modifier la pratique culturelle. On garde comme objectif l'extension des activités culturelles sans tenter de rompre avec les schémas bien établis ce que se proposerait de faire 10 ans après une **interprofession novatrice**.

Nous avons tout au long de la présente étude fait longuement référence au rapport de B. Pingaud et J.C. Barreau (**Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture**), pour ne retenir à l'occasion de ce chapitre consacré aux bibliothèques que les conclusions du rapport. Au delà d'une **solidarité** nécessaire des acteurs face aux problèmes de la lecture, les deux rapporteurs préconisent la mise en place d'une **Conférence interprofessionnelle du Livre**, à l'initiative des pouvoirs publics, qui doivent avoir pour mission essentielle de faire dépasser aux différentes professions le strict point de vue de leurs secteurs.

A ce jour, cette conférence reste à être mise en place.

Les **Bibliothèques publiques en Europe**, ouvrage paru en 1992 aux éditions du Cercle de la librairie, sous la direction de Martine Poulain, avec la collaboration de nombreux spécialistes, tente la synthèse sur la situation des bibliothèques en Europe (12 pays y compris la France). Ce livre peut être révélateur de l'état à ce jour de l'interprofession vue du côté des établissements de lecture publique.

Le terme n'est pas employé et on décrit avant tout l'**animation** présentée sous la forme d'expositions ou de débats (autour de livres, d'éditeurs ou d'écrivains), jusqu'à la forme la plus achevée de l'accueil d'écrivains-résidents (page 176 et suivantes).

Peut-on parler d'une mise en place d'une interprofession ?... Nous sommes enclin à porter un jugement **nuancé** quant au problème du statut des personnels des bibliothèques entièrement modifié (septembre 1991 pour les agents des collectivités territoriales⁶ ; janvier 1992 personnel d'Etat) et de la question de la formation.

Soulignons avant tout un aspect fondamental que relèvent Martine Poulain et Christine Girard (Revue **Interlignes**. N° 24. Novembre 1991 : "**1991 bibliothèques**") à savoir la formation assurée désormais par **L'ENSSIB** pour les personnels d'Etat (scolarité de 18 mois) et les agents des collectivités territoriales (1 an en liaison avec le Centre national de la fonction publique territoriale).

Nous avons déjà évoqué la mutation de L'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires en Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, développant désormais pour reprendre la formulation de Martine Poulain **"la recherche en son sein sur toutes les questions touchant à l'univers des bibliothèques et des sciences de l'information"**, et le constat de l'auteur :

"Ces activités sont appelées à prendre de l'ampleur, car elles sont insuffisantes en France et pourtant ô combien nécessaires".

Christine Girard (article cité ci-dessus) retient dans sa conclusion **"quelques orientations positives"** qu'il convient de **"souligner"** à savoir : **"tout d'abord le rapprochement avec l'Université"**. Cette remarque prend appui sur l'observation des changements qui s'opèrent dans l'Université française tendant à une professionnalisation des enseignements universitaires : Maîtriser une spécialité en étant capable de la dépasser et d'être en mesure par sa compétence théorique de base d'en acquérir éventuellement une ou plusieurs autres au cours de sa vie voilà certainement un objectif essentiel de l'Université. La qualification professionnelle ne saurait être conçue comme une adaptation étroite au premier poste de travail, mais envisagée dans un champ professionnel progressivement exploré dont l'ouverture variera selon les secteurs. Cela suppose l'acquisition d'une culture générale rendant possible la spécialisation initiale et les reconversions ultérieures prises en compte par la formation permanente.*⁷

Dans cette perspective **l'interprofession** sera vécue comme un préalable aux mutations, aux passerelles vers les métiers voisins. A ce jour, pour reprendre l'expression de Martine Poulain "**la période est donc de turbulence en ce qui concerne les statuts et la formation des personnels de bibliothèques**", mais reconnaissons que si le rapprochement de l'Université s'accompagne d'un renforcement et d'une reconnaissance plus accrue de la formation continue et des formations d'adaptation à l'emploi, il y a là manifestement des signes profonds d'un changement.

Nous avons pu bénéficier de la parution dans les **Cahiers de l'Economie du Livre** (N° 7 de mars 1992) d'une étude de Claude Greiss sur **Les Bibliothèques et l'Interprofession en RFA**. Cette analyse reposant sur une enquête de terrain effectuée en 1990 auprès des bibliothèques et fournisseurs fait apparaître les différents points suivants qu'il convient de remarquer :

1°) - une production éditoriale **différente** : les nouveautés sont deux fois plus nombreuses en RFA qu'en France, les réimpressions deux fois moins élevées. C'est un trait que nous avons déjà relevé à l'occasion du chapitre consacré à l'édition, (on assure une "**certaine sécurité**" par l'importance des réimpressions).

2°) - un **poids inégal** des bibliothèques publiques dans le marché : en France environ 6 % (chiffre tiré de l'ouvrage de J.P. Colin et N. Vannereau) contre une estimation de l'ordre de 15 à 20 % en RFA, qui donne en Allemagne aux acquisitions des bibliothèques

une influence suffisante pour modifier les équilibres de la chaîne du livre (difficultés grandissantes pour les petites et moyennes librairies face au développement accru des grandes librairies employant plus de 50 personnes sur des surfaces de 2500 à 3500 m²).

3°/ - une pratique modérée de la remise : entre 5 et 10 % au maximum alors qu'en France cette recherche systématique "**du moindre coût**" y compris par la procédure des marchés publics entraîne parfois la librairie vers des zones dangereuses pour son équilibre financier. La politique commerciale "**libraire-éditeur**" étant cependant assez semblable quant aux rabais consentis par les éditeurs allemands.

4°/ - une coopération "**libraire-bibliothèque**" engagée par la voie informatique dans l'échange en Allemagne des informations bibliographiques à l'occasion des commandes ; à l'opposé en France la faiblesse de l'informatisation des librairies.

L'auteur n'a pas abordé, à notre regret, la question du choix opéré par les bibliothèques allemandes dans la production nationale. Question essentielle pour mesurer l'influence des bibliothèques et apprécier les inflexions éventuelles. On peut supposer cependant que les choix ne relèvent pas systématiquement du consensus général. L'auteur a longuement analysé le problème des méthodes et usages des bibliothécaires (rôle décisif des **lectorats** ou lecteurs dans le choix des ouvrages), la qualité de l'information sur le livre (multiplicité des moyens y compris ceux qui émanent du secteur

commercial) devenant **"un enjeu de taille dans les relations interprofessionnelles"**. On peut penser que les mécanismes du marché sont influencés par ces pratiques professionnelles.

Enfin, on relève que le Conseil Supérieur des Bibliothèques propose en 1992 une **Charte des Bibliothèques** pour la France faisant mention dans l'article 7 (page 7) de la nécessité pour les bibliothèques des collectivités publiques d'être représentatives en particulier des **productions éditoriales**, (l'emploi du pluriel étant à notre sens révélateur de la prise en compte du pluralisme de la production nationale). Il s'agit là bien évidemment d'un **projet**, réunissant **"les principes selon lesquels il [le C.S.B.] estime que les bibliothèques françaises doivent fonctionner"** qui, s'il était accepté par les pouvoirs publics marquerait une avancée importante en particulier dans le **partage des responsabilités entre l'Etat et les différentes collectivités dans le domaine des bibliothèques**, en réaffirmant les principes du fonctionnement démocratique des bibliothèques.

C'est le sens aussi donné dans un entretien par E. Pisier, Directrice du Livre et la Lecture (Livres-hebdo, n° 40 du 4 octobre 1991) remplaçant la formule **"intervention de l'Etat par "politique publique"**, s'efforçant à l'occasion de la mise en place des commissions pour le XI^e plan de placer le livre et la lecture dans la commission sur la **"créativité culturelle"**, et s'élevant avec force contre la séparation arbitraire entre la **D.L.L.** (Direction du livre et la lecture) et le **C.N.L.** (Centre national des Lettres), au premier organisme la politique de régulation économique, au second les dimensions culturelles

pour souhaiter une prise en charge par le C.N.L. de **l'unicité** de la question (économique et culturelle).

Notons aussi l'intention de modifier l'aide aux auteurs, en détachant ce concours des commissions éditoriales pour rendre ce secteur **indépendant** et prendre en compte la totalité des problèmes des différents acteurs (auteurs, traducteurs en liaison avec la Société des Gens de Lettres SGL).

Un numéro spécial de La **Lettre d'information** de la Direction du Livre et de la Lecture et du Centre national des Lettres en date du 20 mars 1992, donne d'une façon détaillée les mesures pour 1992 envisagées par le Ministère de la Culture et de la Communication afin de faire face à la **crise de l'édition, de la librairie**" ou à la **"baisse de la lecture"**. Remarquons que l'ensemble du dispositif se fixe pour objectif de corriger le **"déséquilibre entre les ouvrages à succès et les oeuvres de recherche ou les textes érudits"**. Mais il est fait état avant tout d'une nouvelle définition des responsabilités du **CNL** (Centre national des Lettres) et de la **D.L.L.** (Direction du Livre et de la Lecture).

Au **CNL**, par la nature même de son Conseil d'Administration, **organisme interprofessionnel** par excellence, il reviendrait désormais les interventions de régulation des flux économiques dans une concertation étroite avec tous les représentants de l'ensemble des métiers du livre.

A la **D.L.L.**, en raison de la construction européenne et des profondes modifications attendues pour 1992 (ratifications éventuelles des accords de Maastricht signés en décembre 1991) en particulier une mission de réglementation, et **"d'harmonisation européenne"**.

On retrouve ce même souci (redéfinition des missions) dans les propos tenus par le Directeur des Affaires Culturelles de la région Rhône-Alpes à l'occasion de l'assemblée générale de l'O.R.A.L. à Annecy (1er trimestre 1992) : nécessité d'une attention soutenue à l'égard des écrivains **tout au long** de la chaîne du livre par l'ensemble des partenaires (professionnels, organismes institutionnels et culturels) et place de l'ORAL à la **charnière** entre les professionnels et les collectivités locales.

(Actualité Rhône-Alpes du Livre, n° 69, avril 1992, en supplément à "Livres-Hebdo" et "Livres de France").

Manifestement toutes ces modifications sont de grande ampleur ; attendues pour le courant de l'année 1992, il faudra cependant attendre pour juger de leurs effets.

*¹

PERSONNEL	
1987	Unités
Ensemble	11 632
Bibliothécaires	1 166
Sous-bibliothécaires	3 032
Autres	7 434
Pour 1 366 communes.	
Source : MCC/DLL/DEP	

(Source : Janine Cardona, Chantal Lacroix : Chiffres clés 1991. Paris, la Documentation française, 1992)

*²

Communes figurant dans les statistiques en 1987 et 1989

	1987		1989	
	Nombre de communes	Population en milliers	Nombre de communes	Population en milliers
Paris	1	2 189	1	2 189
300 000 habitants et plus	4	1 990	4	1 990
100 000 à 300 000 habitants	31	4 680	31	4 752
50 à 100 000 habitants	70	4 616	68	4 476
20 à 50 000 habitants	266	8 213	265	8 165
10 à 20 000 habitants	304	4 299	317	4 452
5 à 10 000 habitants	329	2 355	380	2 703
Moins de 5 000 habitants	354	1 037	509	1 437
Villes nouvelles	7	491	6	429
TOTAL	1 366	29 870	1 581	30 594

Dépenses totales (investissement et fonctionnement)
en francs par habitant

	Nombre de communes	Population en milliers	Investissement	Fonctionnement	Total
Paris	1	2 189	11,61	71,32	82,93
300 000 habitants et plus	4	1 990	1,79	68,67	70,46
100 000 à 300 000 habitants	31	4 752	20,04	74,28	94,32
50 à 100 000 habitants	68	4 476	19,61	83,62	103,23
20 à 50 000 habitants	265	8 165	22,47	98,79	121,26
10 à 20 000 habitants	317	4 452	26,71	70,49	97,20
5 000 à 10 000 habitants	380	2 703	19,23	113,32	132,55
moins de 5 000 habitants	509	1 437	23,20	68,12	91,32
Villes nouvelles	6	429	7,20	85,39	92,59
TOTAL 1989	1 581	30 594	19,71	84,37	104,08
TOTAL 1987	1 366	29 870	21,47	62,77	84,25

Prêt de livres à domicile - Nombre d'emprunteurs inscrits

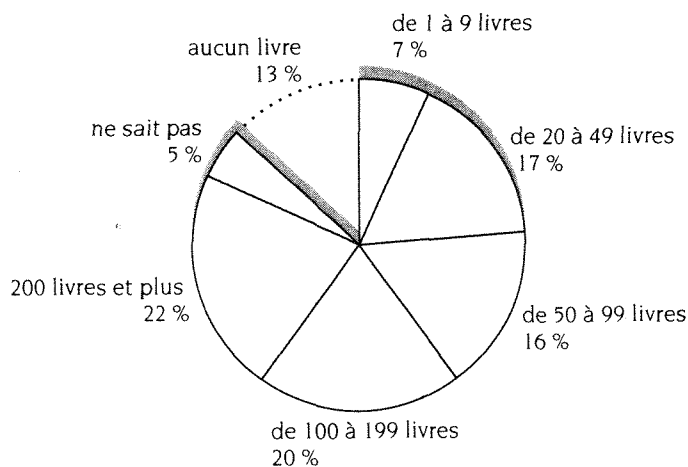
	Nombre de communes	Population en milliers	Nombre d'emprunteurs en milliers	Pourcentage de la population
Paris	1	2 190	221	10,1
300 000 habitants et plus	4	1 990	206	10,4
100 000 à 300 000 habitants	26	3 983	591	14,8
50 000 à 100 000 habitants	65	4 281	645	15,1
20 000 à 50 000 habitants	253	7 782	1 270	16,3
10 000 à 20 000 habitants	299	4 221	690	16,3
5 000 à 10 000 habitants	355	2 544	455	17,9
Moins de 5 000 habitants	457	1 294	254	19,6
Villes nouvelles	6	429	92	21,4
TOTAL 1989	1 466	28 714	4 423	15,4
TOTAL 1987	1 261	27 964	4 236	15,1

LES FRANÇAIS ET LE LIVRE EN 1989

75 % des Français âgés de 15 ans et plus lisent au moins un livre par an.

62 % achètent au moins un livre par an.

87 % vivent dans un foyer où l'on possède des livres (152 livres en moyenne) :



Source : MCC/DEP

— EVOLUTION DE LA LECTURE PAR CATEGORIES DE POPULATION

	LES LECTEURS DE LIVRES % de personnes de chaque groupe ayant lu au moins 1 livre au cours des douze derniers mois			LES FORTS LECTEURS % de lecteurs de chaque groupe ayant lu 25 livres et plus (1)		
	1973 %	1981 %	1988 %	1973 %	1981 %	1988 %
Ensemble	70	74	75	31	25	22
Sexe						
Hommes	72	75	73	34	25	22
Femmes	68	73	76	28	25	23
Age						
15 à 19 ans	89	93	86	39	28	23
20 à 24 ans	86	89	81	33	29	21
25 à 39 ans	78	83	80	30	27	24
40 à 59 ans	61	68	72	29	22	20
60 ans et plus	57	56	63	27	23	24
CSP du chef de ménage						
Agriculteurs	46	59	52	22	15	8
Patrons de l'ind. et du commerce	77	77	78	25	20	15
Cadre sup. et professions libérales	98	97	97	48	34	33
Cadres moyens	95	93	87	41	35	24
Employés	85	84	83	33	21	21
Ouvriers qualifiés et contremaîtres	74	77	71	22	23	19
Ouvriers spéc., manœuv., pers. serv.	64	72	69	30	23	18
Inactifs de plus de 60 ans	57	56	65	27	22	24
Taille de l'agglomération						
Communes rurales	52	58	65	22	19	18
Moins de 20 000 habitants	69	70	74	29	24	23
20 000 à 100 000 habitants	75	78	72	29	23	19
Plus de 100 000 habitants	77	81	77	36	26	23
Paris intra-muros	90	95	94	39	35	36
Reste de l'aggl. parisienne	84	88	87	36	32	26

(1) Les pourcentages sont calculés ici sur le total des lecteurs, pour chaque catégorie de population.

	1973	1981	1988
Possèdent des livres	73,1 %	80 %	87 %
Ont lu au moins un livre au cours des douze derniers mois	69,7 %	74 %	75 %
Ont acheté au moins un livre au cours des douze derniers mois	51 %	55,9 %	62 %
Fréquentent une bibliothèque	13,2 %	14,3 %	16 %

Source : *Pratiques culturelles des Français, 1973/1981/1989.*

La possession de livres. Proportion des Français qui déclarent posséder des livres dans leur foyer

	1973	1981	1989
Total	73,1 %	80 %	87 %
Moins de 50 livres	34,8 %	23,7 %	24 %
50 à 99	14,8 %	15,3 %	16 %
100 et plus	22,9 %	41,1 %	42 %
Dont 100 à 199		18,6 %	20 %
200 et plus		22,5 %	22 %

Source : *Pratiques culturelles des Français, 1973/1981/1989.*

La lecture

	1973	1981	1988
Dans les douze derniers mois ont lu des livres		74 %	75 %
En ont lus			
1 à 4	14,3 %	18,9 %	19 %
5 à 9	9,3 %	9 %	12 %
10 à 19	16,9 %	17,7 %	18 %
20 à 49	15,4 %	16 %	15 %
50 et plus	12,6 %	10,3 %	9 %
Ne se prononcent pas		2,1 %	

Source : *Pratiques culturelles des Français, 1973/1981/1989.*

-L'utilisation des compétences :

- Pensez-vous que les bibliothécaires savent utiliser les compétences des professionnels de la communication ?

	total	ceux qui fréquentent
Oui	32,6%	37,2%
Non	58,2%	56,1% ³
Non réponse	9,2%	6,7%

- Relations plus régulières :

- Pensez-vous qu'il soit possible d'avoir des relations professionnelles plus régulières avec les bibliothécaires ?

	total	ceux qui fréquentent
Oui	56,8%	58,5%
Non	28,4%	30,5%
Non réponse	13,0%	11,0%

Degré de participation associative selon le type d'association et selon l'origine sociale

Participation			
Associations	Adhérent	Militant	Total
syndicales	18	11	29
assoc. professionnelles	17	10	27
assoc. sportives	10	8	18
assoc. culturelles	13	17	30
parents d'élèves	12	10	22
religieuses	7	10	17
autres (humanitaires)	4	5	9
Taux de participation selon l'origine sociale			
Associations	Populaire	Moyenne	Supérieure
syndicales	34	30	27
assoc. professionnelles	22	32	27
assoc. sportives	24	17	14
assoc. culturelles	20	33	34
parents d'élèves	26	20	22
religieuses	13	17	18
autres (humanitaires)	7	11	8

en %

Genre d'activité selon le secteur d'activité	Activité exercée			Activité préférée ou souhaitée			Écart exercée/souhaitée		
	20/34	35/49	50 et +	20/34	35/49	50 et +	20/34	35/49	50 et +
	Bibliothèques spécialisées								
Bibliographie	36	44	44	37	36	44	+1	-8	-
Interrogation bases données	21	19	15	43	37	24	+22	+18	+9
Orientation lecteurs	75	79	82	46	60	49	-29	-19	-33
Formation usagers	16	14	27	20	16	17	+4	+2	-10
Dossier documentaire	18	8	10	25	22	15	+7	+14	+5
Exposition	11	7	20	27	29	15	+16	+22	-5
Débat	5	4	10	13	12	2	+8	+8	-8
Incitation pratique culturelle	-	-	-	28	16	12	+28	+16	+12
Intervention extérieure	7	5	24	12	8	5	+5	+3	-19
Contacts créateurs, producteurs	13	6	17	29	29	19	+16	+23	+2
Contacts inter-professionnels	13	15	25	34	11	8	+21	-4	-17
Contacts autres médiateurs	18	24	34	21	8	3	+3	-16	-31
Bibliothèques de lecture publique									
Bibliographie	55	54	31	30	24	10	-25	-20	-21
Interrogation bases données	3	3	3	28	21	11	+25	+17	+9
Orientation lecteurs	90	78	75	56	58	51	-34	-20	-20
Formation usagers	18	21	26	21	19	20	+2	-2	-6
Dossier documentaire	26	30	15	35	26	14	+9	-4	-1
Heure du conte, atelier enfants	27	22	17	30	22	21	+3	=	+4
Exposition	41	40	35	48	37	20	+7	-3	-15
Débat	22	28	17	26	19	18	+4	-9	+1
Incitation pratique culturelle	47	45	33	40	28	24	-7	-17	-9
Intervention extérieure	38	41	32	19	16	7	-19	-25	-25
Contacts créateurs, producteurs	26	31	28	52	35	33	+26	+4	+5
Contacts inter-professionnels	44	50	33	30	26	21	-14	-24	-12
Contacts autres médiateurs	50	55	31	27	25	17	-23	-30	-14

**: PRATIQUES RÉELLES ET PRÉFÉRÉES, SOUHAITÉES
SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES,
EN MATIÈRE D'ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE ET LE SECTEUR D'ACTIVITÉ**
en % de la catégorie

Niveau d'études	Bibliothèques spécialisées préfère ou souhaite exercer				Bibliothèques de lecture publique préfère ou souhaite exercer			
	la bibliographie		l'interrogation bases de données		la bibliographie		l'interrogation bases de données	
	%	écart ⁽¹⁾	%	écart ⁽¹⁾	%	écart ⁽¹⁾	%	écart ⁽¹⁾
Grande École	14	-23	13	+3	31	-14	21	+21
DEA...	36	-16	44	+20	25	-21	19	+11
Licence, maîtrise	41	+3	38	+17	26	-27	26	+23
Bac + 2	54	+13	50	+32	22	-45	28	+28
Bac	33	-13	38	+24	31	-23	22	+17
Inférieur au Bac	37	-15	19	-	23	-16	12	+8

(1) Écart entre la proportion d'agents ayant exercé effectivement ce type d'activité de ceux qui préfèrent ou souhaitent l'exercer.

Niveau d'études	Type idéal	
	Service	Activisme
Grande École	48	16
D.E.A.	37	19
Licence, maîtrise	29	34
Bac + 2	29	42
Bac	22	38
Pas de bac	33	41
Ensemble	29	35

**PART DES AGENTS CLASSÉS PAR LE TYPE IDÉAL
« OBJECTIF DU MÉTIER » SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'ÂGE**
en % de la catégorie

Age	Bibliothèque spécialisée		Bibliothèque de lecture publique	
	service	activisme	service	activisme
de 20 à 34 ans	41	13	19	48
de 35 à 49 ans	47	12	22	45
de 50 ans et +	58	13	20	20

**PART DES AGENTS CLASSÉS
PAR LE TYPE IDÉAL « OBJECTIF DU MÉTIER »
SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ, L'ÂGE ET L'ORIGINE SOCIALE**
en % de la catégorie

Niveau d'études	Bibliothèque spécialisée Service			Bibliothèque lecture publique Activisme		
	classe popul.	classe moyenne	classe super.	classe popul.	classe moyenne	classe super.
Licence ou plus	31	46	50	45	40	43
Bac, bac + 2	56	38	52	47	51	59
Pas de bac	59	-	-	55	(33)	(...)
Ensemble	45	43	50	47	44	47

**OBJECTIFS PRIORITAIRES DE LA FINALITÉ « ACTIVISTE »,
SELON L'ORIGINE SOCIALE**
en % de la catégorie

Objectif du métier	Origine sociale		
	Classe populaire	Classe moyenne	Classe supérieure
Susciter le plaisir de lire et l'envie de se cultiver	41	37	37
Promouvoir la qualité	44	36	43
Organiser des collections	45	52	44
Favoriser les échanges	15	21	13

6

*

Catégorie	Cadre d'emploi	Diplômes et formations
Catégorie A	Conservateur	Bac + 4 ans études sup. 18 mois à l'ENSSIB
	Bibliothécaire	Bac + 4 ans études sup. 12 mois CNFPT
catégorie CII	Assistant qualifié de conservation	Bac + 2 ans études sup. ou 2 CAFB 6 mois CNFPT
catégorie B	Assistant de conservation	Bac 6 mois CNFPT
	Inspecteur de surveillance et magasinage	Bac : 20 % externe Sans bac : 80 % interne
catégorie C	Agent qualifié du patrimoine	BEPC : 30 % externe sans BEPC : 70 % interne
	Agent du patrimoine	Pas de diplôme concours externe

(Source : Association des Bibliothécaires Français. Le Métier de Bibliothécaire
9éd - Paris, Cercle de la Librairie, 1992)

7

*

Le rôle à jouer dans la formation professionnelle :

- A votre avis, les bibliothécaires ont-ils un rôle à jouer dans la formation professionnelle des adultes ?

	total	ceux qui fréquentent
Oui	82,0%	86,0%
Non	8,0%	6,7%
Non réponse	10,0%	7,3%

(Source : Les Cahiers de la Coopération. voir Bibliographie)

h) L'EUROPE,

"Si c'était à refaire,
je commencerais par la culture".

Jean Monnet

"Au nom de quoi un service de la CEE irait-il contre la volonté générale des professionnels et des gouvernements de la plupart des pays, qui soutiennent le prix unique ?"

Jack Lang. Mars 1991

"Comme l'ensemble des sociétés d'auteurs, mais également l'ensemble des organisations nationales, ou internationales d'artistes et de professionnels de l'audiovisuel en Europe, nous demeurons convaincus que la gestion collective des droits des auteurs, qui a fait ses preuves depuis des années tant en France que dans de nombreux pays européens, constitue le moyen le plus approprié pour que soient respectés à la fois les intérêts légitimes des auteurs et ceux de l'ensemble des diffuseurs."

Syndicat National des auteurs et compositeurs SNAC

En introduction à ce chapitre consacré au problème de l'Europe et du Livre, nous avons placé 3 citations qui illustrent à notre avis 3 questions essentielles :

1°/ L'unité européenne par l'unité culturelle ? L'Europe se fait difficilement depuis la décision de placer le 9 mai 1950 l'ensemble de la production franco-allemande (de l'acier et du charbon) sous une autorité internationale ouverte à la participation des autres pays de l'Europe. C'est un chantier ouvert depuis près d'un demi-siècle si on fait rappel de la déclaration de W. Churchill à l'université de Zurich préconisant "une sorte d'Etats-Unis d'Europe". Cette lente avancée a de multiples causes : la présence de nations différentes, d'identités culturelles propres à chaque pays (marquées avant tout par une langue originale). On a proposé une unité européenne par l'économie pour des raisons historiques (reconstruction de l'après-guerre), mais le constat des difficultés est si important que l'on regrette a posteriori de n'avoir pas réglé le problème majeur à savoir l'identité culturelle pour avancer ensuite plus vite vers les solutions communautaires de type économique. Car en fait en 1992, ce qui résiste à l'avancement ou met en relief les difficultés de la construction européenne passe en partie par la réalité culturelle.

Cette impasse est illustrée par les propos tenus en 1988 à Strasbourg par le comédien **Antoine Vitez** :

"On ne me fera jamais croire en une culture européenne, a fortiori si l'Europe ne constitue que la moitié de l'Europe. Entre la nation et le monde, je ne sais pas bien ce que représente l'Europe.

Comment l'Espagne, la culture espagnole, pourrait renoncer à ses liens à l'hispanité, la France à la francophonie, comment la Russie, la langue russe qui sont si européennes pourraient-elles renoncer à se comprendre elles-mêmes sans se situer dans l'Union. Le devoir de l'Europe, de cette Europe qui prétend exister, est d'aspirer à s'étendre, à se dissoudre dans l'universalité."

2°/ Les interrogations sur le maintien de la loi du 10 août 1981. Jack Lang s'interroge avec force sur une éventuelle remise en cause de la loi du 10 août 1981 sur le prix unique de livre.

Au nom de quoi ?... Peut-être à la faveur de l'article 101 du traité de 1985 qui prévoit désormais, pour accélérer la mise en place du grand marché, que les politiques communes seront désormais décidées à la majorité (et non plus à l'unanimité) des 12 de la CEE. VOIR P.152

Peut-être en raison d'une variété des dispositifs de prix unique qui font apparaître une diversité assez importante entre les différents pays membres.¹

Belgique (zone francophone et néerlandophone) : pas d'accord sur le prix de vente imposé.

Danemark : 15 à 20 % des ventes échappent à la réglementation des prix imposés.

Espagne : le régime des remises "exceptionnelles" est de rigueur.

Grèce : interdiction du prix de vente imposé.

Italie : une réglementation existante, mais peu observée.

Luxembourg : les livres importés (la plus grande partie des ventes) en dehors de la loi du prix imposé.

Pays-Bas : même remarque que pour le Luxembourg.

Portugal : régime de la liberté des prix y compris sur le livre.

Certes la Commission européenne a reconnu en 1985 une dimension culturelle au livre, mais a renoncé la même année à une réglementation européenne du prix unique du livre en dépit d'une résolution du Parlement européen exigeant de la Communauté européenne une réglementation communautaire en matière de protection du livre par une législation sur un système de prix imposé pour les zones linguistiques.

Or à ce jour, la question est pendante ; l'incertitude est avivée par la question du droit d'auteur.

3°/ La question du droit d'auteur dépasse en fait "les disparités juridiques sensibles d'un pays à l'autre" relevées par Rémy Lillet (*Pour une Europe du livre*). On peut avancer qu'il y a des pays comme la France (l'Italie, l'Espagne) qui fonde depuis la révolution de 1789 sa législation sur la primauté de l'auteur, du créateur. Par contre, l'Angleterre en particulier, reconnaît le droit à celui qui exploite l'oeuvre en raison d'une distinction qui n'est pas faite entre le support et l'oeuvre.

En France, se rendre propriétaire d'un livre par achat ne nous rend pas possesseur de l'oeuvre. Cette question était au centre de la vive polémique du projet de directive de la Commission des Communautés européennes "Télévision sans frontières". Dès l'instant qu'il existait une télévision par câble, la Communauté envisageait la suppression du droit d'auteur, de l'autorisation préalable de diffusion, partant de l'a priori à savoir le **droit d'auteur** comme **obstacle à la libre circulation**.

Cette argumentation trouve une grande partie de sa justification dans les mutations technologiques, on parle désormais de **produits culturels**, qui représentent un poids économique grandissant.

Le "Livres vert sur le droit d'auteur et le défi technologique" publié par la Communauté souhaite cependant une harmonisation des législations nationales des pays membres au nom de la nécessité de réunir les meilleures conditions d'un bon fonctionnement du marché intérieur. Cette primauté de l'économie ("fonctionnement du marché intérieur"), illustrée par la formule de Gaston Thorn, président de la Commission des Communautés européennes au début des années 80 : "**le véhicule de la culture est économique**", accentue la difficulté de prendre en compte la dimension culturelle au nom de préoccupations économiques omniprésentes.

Alain Giffard et Francine Fontanel (Article **Droits sans Frontières**. Bulletin des Bibliothèques de France. Tome 33. N° 1/2 1988. Numéro consacré à L'EUROPE) relève avec justesse le subtil

distingo que la Commission européenne opère en 1977 entre le "secteur culturel" et la "culture" pour aboutir en fait à la conclusion suivante : "la Commission s'estime compétente pour l'économie de la culture elle-même !"

La question de la reprographie a conduit aux mêmes interrogations significatives.

La Société des Gens de Lettres de France, la Société Civile des Auteurs multimédia reconnaissent l'utilité du moyen reprographique pour la diffusion des oeuvres, mais s'interrogent sur la protection de leurs droits donc de leurs revenus et dressent un état inquiétant des législations en cours en Europe :

Au Danemark, en Italie, au Royaume Uni, la reprographie (bibliothèques, établissements d'enseignement) au nom du droit à l'information, est libre et gratuite.

En Belgique, Grèce, Irlande, Luxembourg, le droit de l'auteur dans la reprographie est reconnu sans être appliqué.

Enfin, pour parler plus longuement de la France, la législation actuelle (les éditeurs cessionnaires du droit de reproduction à but non lucratif) est décevante : 600.000 F. perçus en 1989 par le Centre français du "Copyright". Déception d'autant plus grande que les chiffres cités par Rémy Lillet sont impressionnants :

En 1984, 40 milliards de pages photocopées, de 1975 à 1984, un parc de machines à copier multiplié par 3, Hachette reconnaissant perdre 1/3 du chiffre d'affaires réalisé sur l'édition scolaire (primaire : du CP au CM2).

Rémy Lillet (*Pour une Europe du Livre*) dresse par ailleurs un tableau tout aussi inquiétant quant au développement des éditions non autorisées (la "piraterie") et donne en exemple l'éditeur Masson victime de reproductions illicites de ses publications médicales, scientifiques et techniques. Si l'ampleur du phénomène est bien connue, la Commission des Communautés en restait en 1989 à réfléchir à "un effort organisé et coordonné pour faire appliquer la loi".

Cette lente avancée vers des solutions communautaires est un phénomène permanent. Ainsi à l'occasion de la 1ère Rencontre européenne de la librairie (mars 1991 à PARIS), Marcel Mertens, Président du groupe des associations de libraires de la CEE (GALE), fixait à cette réunion des objectifs modestes.

"Si les rencontres ne débouchent que sur des échanges positifs entre la Commission européenne, les éditeurs et les libraires, ce sera gagné". Relevons cependant que le responsable de l'action culturelle, au sein de la Commission européenne, a par ailleurs admis le rôle spécifique du livre comme "support de la réflexion et de la recherche, véhicule pour les échanges culturels, outil pédagogique se distinguant par sa cohérence".

Notons aussi une tentative intéressante des éditions Laterza (Bari/Italie) qui ont confié à Jacques Le Goff la direction d'une collection sur l'histoire de l'Europe, en collaboration avec 4 éditeurs européens : Le Seuil (France), Beck (Allemagne), Blake (Grande-Bretagne) et Critica (Espagne).

Enfin, dans l'énumération des propositions du rapport de Rémy Lillet, on relève le souhait de voir se maintenir au plan national des "entreprises interstitielles créatives". Cette formulation recouvre certainement l'archipel des petits éditeurs qui développent une interprofession novatrice que nous avons tenté d'analyser dans le chapitre relatif à la distribution, à la diffusion. Le problème de la formation qui nous semble essentiel est avancé par le projet de créer un enseignement international au sein des universités qui dispensent un enseignement sur les métiers du livre.

Il est noté (page 14 en particulier) qu'un axe de développement à partir d'une expression géographique, d'une diversification et innovation, de la mise en oeuvre de projets multinationaux, d'un transfert de concepts éditoriaux et de l'exportation de savoir-faire devrait susciter un "un mouvement d'intégration horizontale et verticale dans les différentes phases de la création des produits d'édition et de leur exploitation".

Indication de la place d'une interprofession ?

La complexité des problèmes, les enjeux considérables exposés, les nécessités d'une analyse de grande ampleur, nous autorisent seulement à poser la question.

(1) Une incertitude demeure suite aux traités de Maastricht du 10 décembre 1991 en cours de ratification par les parlements nationaux en 1992. En effet, dans trois domaines particuliers (politique industrielle, santé et culture), il est prévu de prendre les décisions à l'unanimité. Reste à décider du champ d'application de la loi du 10 août 1981 : culture (règle de l'unanimité) ou régulation des flux économiques (règle de la majorité) ?

*¹

	1988	1989
France	31 720	35 889
Allemagne RFA	68 611	65 980
Royaume-Uni	62 063	61 195
Espagne	40 365	38 715
Pays-Bas	14 370	15 392

— *Nombre de titres publiés dans les pays européens.*

(Source : Janine Cardona, Chantal Lacroix : Chiffres clés 1991. Paris, la Documentation française, 1992)

(1985)	France	Royaume-Uni	RFA	États-Unis
Nombre de titres nouveaux (définition du livre)	16 200 > 32 pages	41 200 > 28 pages	35 700 > 48 pages	43 600 —
Nombre de titres disponibles	270 000	400 000	450 000	—

(Source : Cahart, Patrice. Le Livre a-t-il un avenir ?... voir Bibliographie)

i) CONCLUSION

Faire un mémoire, c'est prendre du plaisir,
et le mémoire,
on n'en jette rien.

Umberto Eco

Come si fà una tesi di laurea

Au terme de notre recherche, la conclusion sera nuancée, car nous mesurons bien les imperfections de notre investigation et nous n'avons pas l'autorité intellectuelle des auteurs de "**La Société française en tendances**" évoquée dans l'introduction qui affirment en préambule de l'étude la volonté de rejeter toute critique visant à montrer que leur propos est trop réducteur pour avancer les propos suivants :

"Ce n'est pas à la plus ou moins grande réduction que se juge la qualité d'un modèle, mais à son aptitude à décrire et à permettre d'expliquer la réalité. Vient ensuite le critère "**esthétique**" de la simplicité : entre deux modèles de portée générale identique, le plus simple l'emporte toujours sur le plus compliqué".

Formaliser un modèle de l'**interprofession** ?

Mission bien difficile, car il n'existe pas de définition standard, de référence permettant des comparaisons avec des situations différentes. Des situations inégales ? Manifestement : la complexité de la chaîne du livre, la crise d'importance qui s'y développe, les enjeux parfois opposés des différents partenaires : l'ensemble de ces caractéristiques nous a conduits à décrire une réalité mouvante de l'interprofession : de l'expression de relations commerciales classiques jusqu'à la promotion d'une production éditoriale originale écartée des grands moyens de communication.

Pour un retour à notre domaine initial, celui de la lecture publique, remarquons qu'au terme de son analyse Madeleine Raffin Deloule (Thèse sur les Bibliothèques de Lecture Publique) dressait le constat d'une qualité très "moyenne" de la production éditoriale française choisie par les bibliothèques publiques, à "l'abri des extrêmes qui représenteraient des tendances très différentes les unes des autres", développant ainsi un goût moyen déjà dominant et renforçant l'analyse faite par P. Lepape dans les colonnes du journal Le Monde en septembre 1991 :

“Depuis une douzaine d'années, le lectorat a tendance à stagner, voire à reculer, lentement mais inexorablement. Pour limiter cette érosion, il serait nécessaire que les différents acteurs de la "chaîne du livre", auteurs, éditeurs, distributeurs, libraires, travaillent de concert. Pour écrire, publier, acheminer et vendre de meilleurs livres. C'est exactement le contraire qui se passe : pour survivre aux difficultés immédiates, on publie trop et pas toujours du meilleur, on raccourcit, du même coup, le temps d'existence des livres... En chiffre d'affaires calculé en francs constants comme en nombre d'exemplaires produits, l'édition française, bon an mal an, est demeurée au niveau qui était le sien en 1980, l'augmentation importante du nombre de titres produits étant annulée par la baisse des tirages moyens de ces titres. Il s'agit très probablement d'une évolution de société irrémédiable que la récente enquête sur les pratiques culturelles des Français confirme : la concurrence des autres médias culturels apparus depuis un demi-siècle, largement répandue depuis vingt ans, a ôté au livre la royauté absolue dont il bénéficiait.”

Nous avons interrogé l'auteur de l'article sur l'absence des bibliothécaires dans l'énumération des différents auteurs de la chaîne. Oubli volontaire en raison de la faiblesse ou du poids modeste de la lecture publique dans l'économie du livre ? L'incertitude demeure à ce jour.

Une certitude reste peut-être celle de la confiance dans la simplicité illustrée par les propos de Henri-Jean Martin (**Autrement - La Bibliothèque - 21 avril 1991**) :

... Cela dit, il me semble tout à fait inexact d'affirmer que les bibliothèques sont marginalisées en France, même si, apparemment, elles sont négligées dans un multitude de discours médiatiques ou officiels. Il suffit, pour s'en rendre compte, de fréquenter les bibliothèques de quartier parisiennes. Je fréquente pour ma part la bibliothèque du centre Valeyre (IXe arrondissement) où je trouve souvent de bons livres qui me servent pour mon travail. Je constate que les livres les plus difficiles y sont souvent fort lus par un public de tout ordre et je rends un sincère hommage à la gentillesse et à la compétence des bibliothécaires...

LISTE DES ENTRETIENS

Ecrivains :

Andrevon, Jean-Pierre

Giroud, Franck

Juliet, Charles

Louis, Emma

Schneegans, Nicole

Editions :

Cent pages

Glénat

Jérôme Millon

La Pensée Sauvage

P U G

Le Verbe et l'Empreinte

La Voix de son Livre

Distribution - Diffusion :

CRDL Hachette à Grenoble

Messageries du Livre (Presses de la Cité)

Saint Genis-Laval

Librairies :

à **Grenoble** : Arthaud Flammarion, Didier Richard, FNAC, L'Université, Harel, Paillet, Glénat Images, La Dérive, La Bouquinerie, France-Loisirs, Leclerc, Carrefour, Relais Messidor.

Conférences :

Péju (La Proue à Lyon) - L'Evolution de la librairie de 1960 à nos jours.

Grenoble : La petite Librairie spécialisée à l'heure des mégastores.

Bibliothèque, Organismes :

Bibliothèque de Grenoble

Bibliothèque d'Annecy

Oral à Annecy

Médiat à Grenoble

Drac à Lyon - Accord à Valence

CRDP de Grenoble - Observatoire des politiques culturelles à Grenoble

Kiosque à Grenoble.

Organismes :

Chambre de Commerce et de L'Industrie de Grenoble

Rédaction revue **Présences**

Banque de France.

GUIDE D'ENTRETIEN

Nous nous sommes efforcés de réaliser des entretiens de type **semi-directif**, centrés, dirigés pour envisager, dans la mesure du possible, tous les thèmes abordés en laissant à nos interlocuteurs une certaine souplesse dans l'ordre de réponse aux questions.

A la prise de contact, après une rapide présentation personnelle, de l'organisme d'étude (ENSSIB, IEP, Formation continue diplômante), nous avons abordé le but de notre enquête : **L'interprofession** et son rôle éventuel pour aider les différents partenaires de la chaîne du livre à analyser et résoudre les problèmes posés - tout en nous efforçant de rester **neutre** et en garantissant la **confidentialité** de notre étude pour les entreprises commerciales (librairie, éditions, distribution-diffusion).

LA BIBLIOGRAPHIE

La présentation du plan de la bibliographie (page suivante) fait apparaître trois chapitres particuliers :

◆ CHAPITRE III – LES REGLEMENTATIONS DU PRIX DU LIVRE :

En raison de l'importance du débat sur cette question depuis la **loi Lang de 1981**, de l'influence de la notion "réglementation" dans la société Française ("**pays de droit**") il nous a semblé opportun de rassembler sous ce chapitre les livres choisis sur ce thème.

◆ CHAPITRE IV – L'EUROPE ET LE LIVRE :

Les profondes mutations redoutées ou espérées par l'ouverture du **grand marché européen** en 1993 nous ont conduit à présenter dans une section particulière les ouvrages sur ce sujet.

◆ CHAPITRE V – LA CHRONIQUE PERMANENTE "INTERPROFESSION" DANS LE LIVRES DE FRANCE ET LIVRES HEBDO :

En raison même du sujet de notre projet d'étude, il nous a semblé utile de présenter cette rubrique dans une dernière partie, en prélude à une analyse plus approfondie.

PLAN DE LA BIBLIOGRAPHIE

- A. LA LECTURE, LE LIVRE : UNE APPROCHE DE LA REFLEXION THEORIQUE ET GENERALE***

- B. LE LIVRE ET SES METIERS***
 - 1. LA CREATION***

 - 2. L'EDITION***

 - 3. LA LIBRAIRIE***

 - 4. LES BIBLIOTHEQUES***

- C. LES REGLEMENTATIONS DU PRIX DU LIVRE***

- D. L'EUROPE ET LE LIVRE***

- E. LA CHRONIQUE PERMANENTE "INTERPROFESSION" DANS LIVRES DE FRANCE ET LIVRES HEBDO***

A)

LA LECTURE, LE LIVRE :

UNE APPROCHE DE LA REFLEXION THEORIQUE ET GENERALE

L'année des lettres... Paris : La Découverte...

BENHAMOU, Françoise. Essai d'analyse économique d'une pratique culturelle : l'achat et la lecture de livres. Paris, 1984. 478 p.

BUSSON (A), EVRARD (Y). Portraits économiques de la culture. Notes et études documentaires, 1987, n° 4846.

CAHART, Patrice. Le livre Français a-t'il un avenir ? : rapport au Ministre de la Culture et de la Communication. Paris : La Documentation française, 1988. 181 p. (Rapports officiels). ISBN 2-11.001903-4.

*¹

Cahiers de l'Economie du livre. Publication de l'Observatoire de l'économie du livre par le Ministère de la Culture et de la Communication et le Cercle de la Librairie.

CHARTIER, Anne-Marie et HEBRARD, Jean. Discours sur la lecture (1880-1980). Paris : B.P.I. du Centre Georges Pompidou, Service des Etudes et de la Recherche, 1989. 525 p. ISBN 2-902706-24-3.

DONNAT, Olivier, COGNEAU, Denis. Les Pratiques culturelles des Français : 1973-1989. Département des études et de la prospective du Ministère de la Culture et de la Communication. Paris : La Découverte, 1990. 295 p. ISBN 2-7071-1914-8.

Economie et Culture. 4ème conférence internationale d'Avignon. 12-14 Mai 1986. Paris : La Documentation française, 1990.

ESTIVALS, Robert. Le livre dans le monde. Introduction à la bibliologie internationale. Paris : Retz, 1983.

FRIEDBERG, Erhard et URFALINO, Philippe. Le jeu du catalogue : les contraintes de l'action culturelle dans les villes. Paris : La Documentation française, 1984. 153 p. ISBN 2-11-001211-0.

GOUILLON A. Le book-business ou l'édition française contre la lecture populaire. Paris : Témiscope, 1975.

Le livre et la lecture en France : problèmes, orientations, débats. Problèmes politiques et sociaux, Mai 1983, n° 464 et Avril 1987, n° 558.

LIBERE, François. **Le livre mutations actuelles.** Problèmes politiques et sociaux, Mars 1990, n° 628.

PINGAUD, Bernard et BARREAU, Jean Claude. **Pour une politique du livre et de la lecture : rapports de la commission du livre et de la lecture au Ministre de la Culture.** Paris : Dalloz, 1982. 297 p. ISBN 2-247-00335-4.

Politiques culturelles, études et documents 1976-1983. Paris, la Documentation française, 1986. 450 p.

RIZZARDO, René. **La décentralisation culturelle : rapport au Ministre de la Culture et de la Communication.** Paris : la Documentation française, 1990.

SPIRE, Antoine et VIALA, Jean-Pierre. **La bataille du livre.** Paris : Editions sociales, 1976. 301 p.

B)

LE LIVRE ET SES METIERS

1/

LA CREATION

AUZIAS, Jean Marie. **Visages des mots, portraits de soixante écrivains en Rhône-Alpes.** Lyon : la Manufacture, 1985. 174 p.

Ecrivains en Rhône-Alpes, guide des écrivains de la région Rhône-Alpes : Romancier, Poètes, Auteurs dramatiques. Paris : Oral, le Monde, 1990. 86 p.

GOURVENEC C. et GALLIMARD G. **Auteurs, édition, de l'intégration, de la création littéraire par l'économique.** Paris, 1981.

GOFFAUX, Catherine. **Auteurs Lyonnais.** Lyon, Amis des Bibliothèques de Lyon, 1986. 147 p.

2/

L'EDITION

BENHAMOU, Françoise. **Le marché du livre : un état des travaux.** Revue française de sociologie, 1986, n° XXVII-3, p. 545-558.

BOUVAIST, Jean-Marie. **Pratiques et métiers de l'édition.** Paris : Ed du Cercle de la Librairie, 1991. 392 p. ISBN 2-7654-0459-3.

BOUVAIST, Jean-Marie et BOIN, Jean-Guy. **Du Printemps des éditeurs à l'âge de raison : les nouveaux éditeurs en France (1974-1988).** Préf. ROUET, François. Paris : La Documentation française, 1989. 222 p. ISBN 2-11-001585-3.

BRETON, Jean. **Le système de production-diffusion pourrait-il constituer un mode d'approche efficace de l'édition contemporaine ?** Bulletin des bibliothèques de France, 1979, n° 24, p. 57-60.

DESGORGES, J. **La distribution physique du livre en France.** (Rapport pour la Direction du Livre au Ministère de la Culture). 1974.

RENARD, H. **Les demi-soldes de la culture : le sort des livres invendus.** Bulletin des Bibliothèques de France, 1983, n° 6, p. 625-636.

REYNAUD CRESSENT B. **La dynamique d'un oligopole avec frange : le cas de la branche éditions de livres en France.** Revue d'économie industrielle, 1982, n° 22.

ROUET F. **Les Industries Culturelles.** Notes et études documentaires, 1979, n° 4535-4536.

3/

LA LIBRAIRIE

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL EN LIBRAIRIE ET EN PAPETERIE. **Le Métier de libraire**. Paris : Promodis, 1988. 317 p. ISBN 2-903181-67-5.

BAPTISTE-MARREY. **Eloge de la librairie avant qu'elle ne meure**. Le temps qu'il fait, 1988. 129 p. ISBN 2-86853-069-9.

BOM, M., FEUERHAHN, N., LACLAU, A. **L'offre du livre à Paris : analyse cartographique et socio-culturelle**. Paris : Bibliothèque Publique d'Information, 1982. 85 p.

COLIN, Jean-Pierre, VANNEREAU, Norbert. **Librairies en mutation ou en péril ? Rapport présenté à M. Jack Lang, Ministre de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire**. Publisud, 1990. 200 p. ISBN 2-86600-351-9.

La formation aux métiers du livre : un enjeu pour l'interprofession. Colloque de Marcevol, 15-17 Octobre 1986 (Marcevol) et 11-12 Janvier 1989 (Lyon).

Les Points de vente du livre en France : étude réalisée pour le compte du Ministère de la Culture. Dir. Paul CLAVAL. Paris : La Documentation française, 1987. 267 p. ISBN 2-11-001759-7.

ROUSSY, Bernadette. **Librairie**. Paris : Centre d'Etudes du Commerce et de la Distribution, 1987. 164 p. (dossiers professionnels). ISBN 2-85723-162-4.

4/

LES BIBLIOTHEQUES

Autrement, **La Bibliothèque : Miroir de l'âme, mémoire du monde**. Richard FIGUIER. n° 121. Paris : Autrement, 1991, série Mutations, ISSN 0751-0144.

Les Cahiers de la coopération. Agence de Coopération Régionale pour la documentation. Valence.

CHARENTREAU, Anne-Marie, LEMAITRE, Renée. **Drôles de bibliothèques... : Le thème de la bibliothèque dans la littérature et le cinéma**. Préf. de CHARTIER, Roger. Ed. du Cercle de la Librairie, 1990. 288 p. (collection Bibliothèques). ISBN 2-7654-0436-4.

DELOULE, Madeleine. **Choisir les romans**. Bulletin des Bibliothèques de France, 1988, n° 4, p. 276-281.

GOASGUEN, Jean. **Vers des structures régionales de coopération : historique d'un concept**. Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français, 1984, n° 123, p. 15-18.

GUYOT, Brigitte. **L'interprofessionnalisme**. Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français, 1991, n° 152, p. 34-35.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, DES GRANDS TRAVAUX ET DU BICENTENAIRE DU LIVRE ET DE LA LECTURE. **Objectif lecture : (bibliothèques et décentralisation, réseaux de lecture)**. 2ème éd. mise à jour. Paris : Direction du Livre et de la Lecture, 1989. 83 p.

OPPETIT, Danielle. **Bibliothèques et librairies, complices ou concurrentes ?** Bulletin des Bibliothèques de France, 1991, t. 36, n° 1, p. 12-13.

SARRAZIN, Gérard. **Nouveau... vous avez dit nouveau ?** Bulletin des Bibliothèques de France, 1987, t. 32, p. 356-361.

SEIBEL, Bernadette. **Au nom du livre : analyse sociale d'une profession, les Bibliothécaires**. Ed. Direction de l'administration générale et de l'environnement culturel, Bibliothèque Publique d'Information. Documentation française, 1988. 229 p. ISBN 2-11-001937-9.

TABAH, Dominique. **Le Livre et la lecture en Seine Saint Denis**. Bulletin des Bibliothèques de France, 1990, t. 35, n° 1, p. 50-52.

La trame des métiers. Bulletin des Bibliothèques de France, 1987, t. 32, n° 4, p. 283-373.

C)

LES REGLEMENTATIONS DU PRIX DU LIVRE

ARCHAMBAULT, Edith et LALLEMENT, Jérôme. **L'Evolution des librairies et le prix unique du livre**. Paris : La Documentation française, 1987, 171 p. ISBN 2-11-001762-7.

ECALLE, François. **Une évaluation de la loi du 10 Août 1981 relative au prix du livre**. Economie prévision, 1988, n° 86. p. 19-50.

ESMENARD, F. **Le Prix unique pour le livre : le meilleur des systèmes possibles**. Revue française de marketing, 1986, n° 106.

FAUVELAIS, C. et GLAIN, J.Y. **Le Prix unique pour le livre. Enquête sur une loi au dessus de tout soupçon**. Paris, Institut Economique, 1983.

PINGAUD, Bernard. **Le Livre à son prix, premier bilan de la loi du 10 Août 1981**. Seuil, 1983. 188 p. ISBN 2-11-084966-5.

ROUET, François. **Le Système de prix et les évolutions de la distribution du livre**. Revue française de marketing, 1986, n° 106.

D)

L'EUROPE ET LE LIVRE

CAMPAN, Julie. **L'Edition française aux risques de 1992**. La Pensée, 1989, n° 268, p. 25-36.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. **Le Livre et la lecture : enjeux culturels de l'Europe**. Bruxelles : CEE, 1989. 20 p. ISBN 92-77-52585-1.

CONSEIL DE L'EUROPE. **Lire en Europe : contributions à la problématique européenne du livre et de la lecture**. Strasbourg : CEE, 1989. 157 p. ISBN 92-877-1559-1.

CONSEIL DE L'EUROPE, Conseil de la Coopération culturelle. **La politique culturelle de la France : programme européen d'évaluation**. Paris : La Documentation française, 1988. 394 p.

LILLET, Rémy. **Pour une Europe du livre** : rapport au secrétaire d'Etat des relations culturelles internationales. Paris : La Documentation française, 1990. 160 p. (Rapports officiels).

MATTHYSSENS, Jean. **L'Europe et le droit d'auteur**. La Pensée, 1989, n° 268. p. 19-24.

E)

LA CHRONIQUE PERMANENTE "INTERPROFESSION

DANS LIVRES DE FRANCE ET LIVRES HEBDO

Les premiers numéros de présentation des deux revues (**Livres Hebdo** n° 1 du 4 Septembre 1979 et **Livres de France** n° 1 de Septembre 1979) ne font pas mention de l'ouverture d'une rubrique "**Interprofession**".

On parle de "**magazine vivant**" pour se tenir "**au courant de tout ce qui se passe dans le monde des livres et dans la profession**" (**Livres Hebdo**) ou encore de questions professionnelles qui feront l'objet "**de reportages et enquêtes**" (**Livres de France**).

Cette absence de définition claire et précise se traduira par l'ouverture de la rubrique en ... 1981 ; deux ans après :

- **Livres Hebdo** : table des matières (n° 1 du 4/1/1982). Pour 1981 : 11 articles recensés.

- **Livres de France** : table des matières pour 1981. Pour 1981, 8 articles recensés.

10 ans après, si la rubrique **Livres de France** reste à peu près stable, celle de **Livres Hebdo** connaît une **augmentation considérable** en 1991 : plus de 100 entrées.

Nous avons l'intention dans le développement du présent projet de procéder à une analyse de cette rubrique dans les 2 revues depuis leur création. VOIR P. 15

L'OBSERVATOIRE DE L'ÉCONOMIE DU LIVRE EST NÉ

L'Observatoire de l'économie du livre a été installé à Paris le mercredi 14 janvier 1987 par Jean Gattegno, directeur du Livre et de la Lecture. Cet observatoire, dont François Léotard, ministre de la Culture et de la Communication, avait souhaité la mise en place lors de la table ronde professionnelle du 17 octobre 1986, réunit une trentaine de participants : éditeurs, libraires, distributeurs, universitaires, représentants des grandes surfaces, de la FNAC, des clubs de livres, des instituts de sondage, des ministères de la Culture et de l'Économie et des Finances.

L'idée de l'observatoire répond à un besoin d'information des différents partenaires du livre avec le souci, pour chacun, de comprendre le fonctionnement des autres. Il s'agit également de mieux diffuser l'information disponible — certains travaux restent trop confidentiels —, d'étudier ensemble les lacunes existantes et de les combler.

Tous les participants à cette installation ont largement soutenu et approuvé cette initiative et apporté leurs propositions.

Quatre priorités ont été retenues. Pour chacune d'entre elles, un groupe de travail sera constitué dans les jours qui viennent. Les objectifs retenus sont fixés :

— évaluer de façon précise la place qu'occupent réellement les différents canaux de distribution du livre, en s'appuyant sur deux études déjà établies : celle de la Sofres et celle du Bureau d'informations et de prévisions économiques réalisée pour la FNAC ;

— poursuivre et affiner le rapport Claval sur les points de vente du livre, en vue de mieux connaître la structure et l'économie des points de vente et leur évolution ;

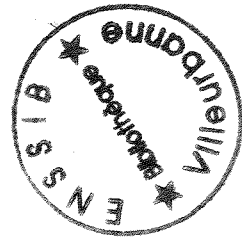
— établir un bilan comparatif des aides publiques (subventions, aides fiscales, crédits, etc.) à l'industrie du livre et aux autres industries culturelles

(et plus particulièrement le cinéma) ; et comparer les aides dont bénéficie le livre en France et à l'étranger, notamment en Grande-Bretagne et en RFA ;

— mesurer et analyser, de façon approfondie, la consommation de livres. Les études socio-démographiques, socio-culturelles et socio-économiques à engager sur le thème distinguent au moins trois niveaux : les achats, les autres formes d'acquisition de livres (emprunts, consultations en bibliothèques, photocopies, etc.), et la lecture proprement dite — la place de cette activité et son évolution dans le temps de travail et dans le temps de loisir faisant l'objet de mesures particulières et d'analyses explicatives aussi poussées que possible. Ce quatrième groupe d'étude sera mené en liaison avec l'observatoire de la lecture en cours de création par France Loisirs. (...)

Sources : *Livres Hebdo*, Paris, n° 4, 26 janvier 1987.

TABLE DES MATIERES



A) Introduction..... P.4

B) L'Interprofession à travers les chroniques de Livres Hebdo
Livres de France..... P.15

C) Formation et Interprofession..... P.25

D) La Création, les écrivains..... P.40

E) L'Edition, la distribution..... P.54

F) Les points de vente..... P.79

G) Les Bibliothèques, la lecture..... P.120

H) L'Europe..... P.143

I) Conclusion..... P.154

ANNEXES

- Entretiens (guide, liste)..... P.159

- Bibliographie..... P.162



9590731